



*SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DES COMMUNAUTES DE L'AMBOISIE, DU BLEROIS
ET DU CASTELRENAUDAIS*

***SUIVI ET EVALUATION DU
SCOT***

ANALYSE OBLIGATOIRE A 6 ANS - 2024

PRÉAMBULE

Le Schéma de Cohérence territoriale du Syndicat Mixte des Communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais (SCoT ABC) a fait l'objet d'une révision approuvée le 9 juillet 2018. Depuis son approbation, le Syndicat Mixte travaille à la mise en œuvre du SCoT ABC sur son territoire.

Dans l'objectif d'évaluer l'efficacité du SCoT ABC, un dispositif de suivi est mis en place permettant d'apprécier la mise en œuvre des orientations retenues et d'en mesurer l'avancement. Ce suivi consiste a minima à analyser les évolutions constatées de 93 indicateurs retenus par le Syndicat Mixte et à réaliser différents bilans :

- Bilan à mi-parcours après 3 années d'application du SCoT (en 2021) ;
- Bilan après 6 années d'application du SCoT (en 2024).

Le Syndicat Mixte a établi un état zéro pour l'année 2018, qui sert de point de départ et de référence pour les analyses ultérieures. Le rapport a été présenté en conseil syndical le 7 septembre 2018.

En 2021, le Syndicat Mixte a travaillé à la rédaction de son bilan à mi-parcours, après 3 années d'application du SCoT. Ce présent rapport a été présenté en conseil syndical le 31 janvier 2022.

Conformément à l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat Mixte a l'obligation de procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma, six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma, soit avant le 9 juillet 2024. Sur la base de cette analyse, le Conseil syndical débattrà sur le maintien en vigueur du schéma ou sa révision.

Article L.143-28 du Code de l'urbanisme (Modifié par la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 – art. 203) :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ?

Le Schéma de cohérence territoriale (le SCoT) est un document de planification stratégique à long terme, qui sert de cadre de référence pour assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles du territoire en lien avec l'organisation de l'espace et l'urbanisme, mais aussi les politiques d'habitat, de mobilité, d'économie ou encore d'environnement. Il encadre les documents locaux comme les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU/PLUi), les Programmes locaux de l'habitat (PLH) et les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Quelques dates clés du SCoT ABC

- **15 octobre 2003** : Création du Syndicat Mixte par arrêté préfectoral
 - **25 février 2008** : Approbation du 1^{er} SCoT ABC
 - **7 octobre 2011** : Approbation du SCoT ABC modifié
- - La modification du SCoT ABC en 2011 consistait à la mise en compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne et une meilleure prise en compte de la problématique de la ressource en eau, des déplacements en lien avec le développement des zones d'activités
- **29 septembre 2014** : Prescription de la révision du SCoT ABC
- La dernière révision a été prescrite en 2014 avant d'être approuvée en 2018. Elle a été motivée par les dispositions des lois « grenelle II » et ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).
Mise en révision motivée en 2014 par :
- L'intégration des dispositions de la loi Engagement National pour l'Environnement (les objectifs de développement durable définis comme prioritaires tels que la lutte contre l'étalement urbain, la préservation de la biodiversité ou encore la restauration et la remise en bon état des continuités écologiques)
 - La refonte des liens juridiques entre documents de planification
 - L'identification des espaces sujets à une analyse du potentiel de densification et de mutation, incombant aux SCoT
- **9 juillet 2018** : Approbation du SCoT ABC révisé

Les pièces composant le SCoT ABC en vigueur sont consultables sur le site Internet :

- le Géoportail de l'urbanisme dans l'onglet « cartographie »
- le site Internet des communautés de communes

LES PIÈCES DU SCoT ABC

Le SCoT ABC en vigueur a fait l'objet d'une révision prescrite le 29 septembre 2014. Un premier débat sur les orientations a eu lieu le 18 février 2016 avant un premier arrêt du projet de SCoT révisé le 14 novembre 2016. Suite aux retours des différentes personnes publiques associées, un deuxième débat sur les orientations du PADD a eu lieu le 4 septembre 2017, avant une approbation du SCoT le 9 juillet 2018. Le document se compose des pièces suivantes, selon le régime des SCoT « ante-modernes », c'est-à-dire les SCoT entrés en vigueur avant le 1^{er} avril 2021, qui n'ont pas intégrés les dispositions de l'ordonnance de modernisation des SCoT en date du 17 juin 2020 :

- **Le Rapport de présentation**
- **Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**
- **Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO)**
- **Les Annexes**

Les principaux objectifs du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) assignés à chacun des 6 chapitres :

Positionnement du territoire	Qualité environnementale et patrimoniale	Développement et renouveau urbain	Développement économique	Équipements et services	Infrastructures de transport et déplacements
Concilier identités locales et complémentarités avec les pôles voisins	Préserver les patrimoines naturels et bâtis	Assurer la maîtrise et la qualité des formes urbaines	Favoriser le développement économique	Concilier efficacité et mutualisation	Faciliter les mobilités durables

Le Projet d'aménagement et de développement durable du SCoT ABC est traduit dans **le document d'orientation et d'objectifs (DOO)** par 150 prescriptions et recommandations. La structure des deux documents est basée sur la même trame (les mêmes chapitres se succèdent dans le même ordre).

LE PÉRIMÈTRE DU SCOT ABC

Le périmètre du SCoT ABC couvre 45 communes réparties en 3 Communautés de communes :

- La Communauté de Communes du Val d'Amboise composée de 14 communes
- La Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher
- La Communauté de Communes du Castelrenaudais

Communauté de communes du Val d'Amboise <i>14 communes</i>	Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher <i>15 communes</i>	Communauté de communes du Castelrenaudais <i>16 communes</i>
Amboise	Athée-sur-Cher	Autrèche
Cangey	Bléré	Auzouer-en-Touraine
Chargé	Céré-la-Ronde	Château-Renault
Limeray	Chenonceaux	Crotelles
Lussault-sur-Loire	Chisseaux	Dame-Marie-les-Bois
Montreuil-en-Touraine	Cigogné	La Ferrière
Mosnes	Civray-de-Touraine	Le Boulay
Nazelles-Négron	Courçay	Les Hermites
Neuillé-le-Lierre	La Croix-en-Touraine	Monthodon
Noizay	Dierre	Morand
Pocé-sur-Cisse	Épeigné-les-Bois	Neuville-sur-Brenne
Saint-Ouen-les-Vignes	Francueil	Nouzilly
Saint-Règle	Luzillé	Saint-Laurent-en-Gâtines
Souvigny-de-Touraine	Saint-Martin-le-Beau	Saint-Nicolas-des-Motets
	Sublaines	Saunay
		Villedômer

Le SCoT ABC identifie 3 pôles majeurs sur son territoire qui sont également définis dans les PLUi : les pôles d'Amboise, Bléré et Château-Renault. Chaque pôle correspond à la tâche urbaine de la commune la plus peuplée, s'étendant au-delà de ses limites administratives :

Pôle d'Amboise	Pôle de Bléré	Pôle de Château-Renault
- la commune d'Amboise - la continuité urbaine de la commune de Nazelles-Négron - la continuité urbaine de la commune de Pocé-sur-Cisse	- la commune de Bléré - la commune de la Croix-en-Touraine - la zone d'activités Bois Pataud à Civray-de-Touraine	- la commune de Château-Renault - La Touche au Boulay - L'Espérance à Neuville-sur-Brenne - Le Châtelier à Saunay - Le Pichon à Auzouer-en-Touraine - La Boisnière à Villedômer



LES CHIFFRES-CLÉ DU TERRITOIRE DU SCOT ABC

Le territoire du SCoT ABC compte 65 844 habitants en 2020 (INSEE, 2023) soit une infime baisse de 0,01 % en comparaison avec 2014 (66 620 habitants en 2014). La population se répartit entre les 3 communautés de communes de la manière suivante :

	Nb de ménages en 2014	Nb de ménages en 2020	Nb d'habitants en 2014	Nb d'habitants en 2020	Évolution de la population entre 2014 et 2020	Objectifs SCoT ABC Période 2018-2030
						Nombre d'habitants en 2030
CCVA	12 196	12 464 (+268)	28 490	27 757	-0,02 %	31 036 (+0,7%/an)
CCACBVC	8 842	9 207 (+365)	21 375	21 555	+ 0,008 %	24 625 (+1%/an)
CCCR	6 890	7 083 (+193)	16 755	16 532	-0,01 %	18 652 (+0,8%/an)
SCoT ABC	27 928	28 753 (+825)	66 620	65 844	-0,01 %	74 296 (+0,8 %/an)

	Nb d'emplois en 2020	Hectares bâtis en 2020	Extension urbaine observée entre 2018 et 2022*		Objectifs SCoT ABC Période 2018-2030	
					Extension urbaine	
			Résidentiel	Économie	Résidentiel + équipements	Économie
CCVA	10 736	1 530 ha	62,7 ha		132 ha	
			35,9 ha	21,4 ha	42 ha	90 ha
CCACBVC	4 553	1 519 ha	139,6 ha		143 ha	
			116,1 ha	9,3 ha	73 ha	70 ha
CCCR	5 335	1 126 ha	37 ha		119 ha	
			27,1 ha	5,3 ha	44 ha	75 ha
SCoT ABC	20 624	4 175 ha	239,3 ha		395 ha	
			179,1 ha	36 ha	159 ha	235 ha

*Les données concernant l'extension urbaine observée sur le territoire, produites et publiées par le CEREMA, sont sujettes selon certains territoires à erreur. Un travail complémentaire à partir des fichiers fonciers est en cours de réalisation et va permettre de quantifier la marge d'erreur.

CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Depuis l'approbation du SCoT ABC en 2018, plusieurs lois ou dispositions réglementaires impactant directement les SCoT ont été adoptées, avec des incidences variables :

- **La loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique** (loi ELAN) du 23 novembre 2018
- **Les ordonnances du 17 juin 2020** relatives à la rationalisation de la hiérarchie des normes et à la modernisation des SCoT
- **La loi Climat & résilience** du 22 août 2021, complétée par **la loi visant à faciliter la mise en œuvre du ZAN et à renforcer l'accompagnement des élus locaux** du 20 juillet 2023
- **La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables** (loi APER) du 10 mars 2023
- **La loi relative à l'industrie verte** du 23 octobre 2023

L'ensemble de ces nouvelles dispositions impacte la structure du SCoT, son contenu, sa portée, les thématiques dont il s'empare ou encore les liens hiérarchiques avec les autres documents de planification. Elles permettent en outre d'adapter les SCoT au service des politiques sectorielles, telles que la mobilité, l'habitat, le développement des énergies renouvelables et de l'industrie verte ou encore la biodiversité.

LE RAPPORT HIÉRARCHIQUE ENTRE LE SCoT ET LES DOCUMENTS DE RANG SUPÉRIEUR

Le SCoT intègre, dans un rapport de compatibilité, les dispositions des documents de planification de rang supérieur :

- Fascicule de règles du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADET**) de la région Centre-Val de Loire
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) du bassin Loire-Bretagne et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (**SAGE**) Loir, Indre et Cher Aval
- Plan de gestion des risques d'inondation (**PGRI**) Loire Bretagne
- Plan de prévention des risques naturels d'inondation (**PPRI**) des Vals de Cisse, de Cher et de l'Indre
- Plan d'exposition au bruit (**PEB**) de l'aérodrome Amboise-Dierre
- Schéma régional des carrières (**SRC**)
- Schéma régional de cohérence écologique (**SRCE**)

Les SCoT doivent également prendre en compte les objectifs du SRADET et les programmes d'équipement de l'État, des collectivités territoriales et des établissements et services publics.

Le SCoT ABC s'appuie également sur **la Charte de développement du Pays Loire Touraine** de 2011, ou encore sur l'inscription d'une partie du territoire au patrimoine mondial de l'UNESCO qui suscite une exigence de qualité citée en préambule du Projet d'aménagement et de développement durable.

L'évolution des documents de rang supérieur, par le biais d'une modification ou d'une révision, doit être intégré dans le SCoT dans un délai de 3 ans (art. L. 131-7 du Code de l'urbanisme) :

- **SRADET de la région Centre-Val de Loire**
 - **1^{ère} modification du SRADET** concernant la prévention et la gestion des déchets
 - Approuvé le 4 décembre 2023
 - **2^{ème} modification du SRADET** concernant la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que la lutte contre l'artificialisation des sols
 - En cours de consultation auprès des personnes publiques associées jusqu'au 23 juillet 2024
- **SDAGE du bassin Loire-Bretagne**
 - le SDAGE dispose d'une portée juridique qui impose aux SCoT un rapport de compatibilité (ex : Préserver et restaurer les zones humides, chapitre 8)
 - Adopté le 3 mars 2022

L'évolution des documents de rang supérieur, en particulier du SRADET, impose au SCoT ABC de se mettre en compatibilité avant le 22 février 2027

LE RAPPORT HIÉRARCHIQUE ENTRE LE SCOT ET LES DOCUMENTS DE RANG INFRA-TERRITORIAL

Le SCoT, en tant que document « intégrateur » des dispositions des documents supérieurs, constitue le « document-pivot » avec l'échelle locale (principalement intercommunale). Sont compatibles avec le DOO du SCoT (art. L. 1142-1 du CU) :

- Les programmes locaux de l'habitat
- Les plans de mobilité
- La délimitation des périmètres d'intervention
- Les opérations foncières et d'aménagement
- Les autorisations d'exploitation commerciale pour tout projet supérieur à 1 000 m² de surface de vente
- Les établissements de spectacles cinématographiques
- Les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale
- Autres dispositions spécifiques aux territoires littoraux ou de montagne

Depuis son approbation en 2018, le SCoT ABC a été consulté ou a suivi les procédures suivantes :

- **Projets soumis à la commission départementale de l'aménagement commerciale (CDAC)**
 - 7 projets de création ou d'extension de surfaces de vente soumis à la commission départementale depuis 2018
- **PLUi de la CC du Val d'Amboise** : Approuvé le 13 février 2020
- **PLUi de la CC du Castelrenaudais** : Approuvé le 16 février 2021
 - Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 septembre 2022
- **PLUi de la CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de cher** : Approuvé le 15 octobre 2021
 - Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 janvier 2024
- **PLH de la CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher** : Approuvé le 28 juillet 2022
- **Schéma cyclable intercommunal de la CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher** validé en février 2022
- **Étude mobilité** de la CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher finalisée en mai 2024
- **PLH de la CC du Val d'Amboise** : Approuvé le 20 mars 2024

Procédures en cours :

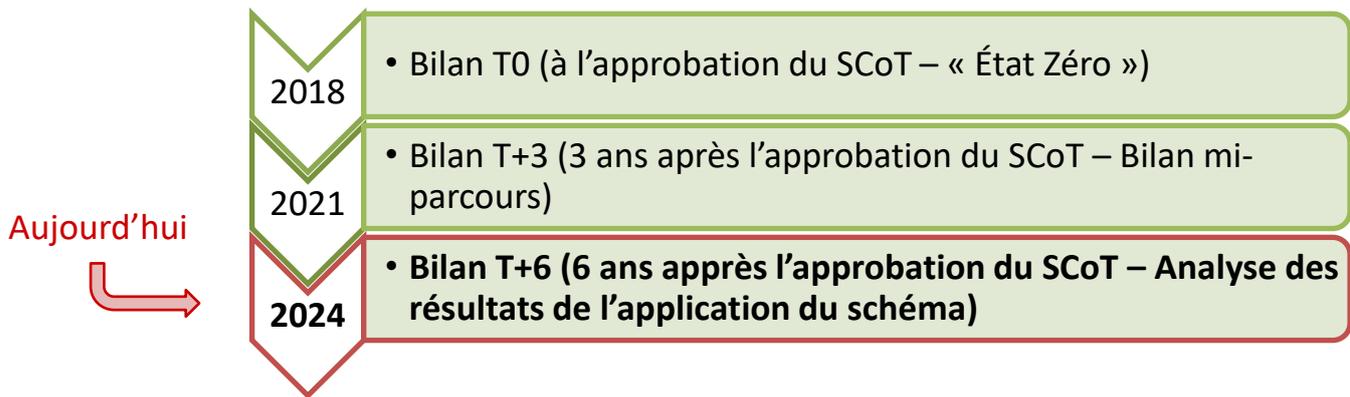
- **PLUi de la CC du Val d'Amboise** : Modification de droit commun et révisions allégées prescrites le 20 mars 2024
- **PLUi de la CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher** : Modification simplifiée n°2 prescrite le 10 avril 2024
- **PLUi de la CC du Castelrenaudais** : Modification et révisions allégées prévues courant 2024
- **Plan de mobilité incluant schéma directeur cyclable de la CC du Val d'Amboise** : Approbation du Plan d'actions attendue à l'automne 2024

L'ANALYSE DES INDICATEURS DE SUIVI

Depuis l'approbation du SCoT ABC en 2018 ?

→ Mise en œuvre du SCoT ABC

Comment évaluer cette mise en œuvre ?



En quoi consiste ce suivi ?

- 93 indicateurs qui analysent les grands objectifs du SCoT
- Suivi des données pour chaque indicateur entre différentes périodes distinguées par couleur :

l'état zéro (2018) : à l'approbation du SCoT ABC (2014-2018)

T+3 (2021) : Bilan à mi-parcours présenté en 2022

T+6 (2024) : Analyse obligatoire à 6 ans

Quelle finalité ?

- L'analyse du SCoT à 6 ans est suivie d'un débat sur le maintien en vigueur du schéma ou sur sa révision.
- À défaut de réaliser cet exercice d'analyse et de délibérer sur les résultats exposés, le SCoT deviendrait caduc.

SOMMAIRE

POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE : concilier identités locales et complémentarités avec les pôles voisins	13
<i>Affirmer l'originalité du territoire du SCoT et sa complémentarité avec les pôles voisins</i>	13
<i>Renforcer les fonctions et complémentarités des principaux pôles urbains du territoire</i>	14
QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE : Préserver les patrimoines naturels et bâtis	18
<i>Agir en faveur de la biodiversité</i>	18
<i>Gérer et protéger efficacement les ressources en eau</i>	24
<i>Préserver et valoriser les patrimoines architecturaux et paysagers</i>	30
<i>Promouvoir activement les pratiques et démarches respectueuses de l'environnement</i>	32
DEVELOPPEMENT ET RENOUVEAU URBAIN : Assurer la maîtrise et la qualité des formes urbaines	40
<i>Veiller à des consommations limitées et raisonnées d'espaces naturels, agricoles et forestiers</i>	40
<i>Assurer des développements urbains et ruraux équilibrés et de qualité</i>	41
<i>Accroître et diversifier l'offre de logements pour mieux répondre à tous les besoins</i>	44
<i>Faire le choix d'un développement urbain résilient, conciliant croissance démographique et de l'emploi avec protection des personnes et des biens face aux risques</i>	47
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Favoriser le développement économique	49
<i>Préserver et conforter les activités agricoles, viticoles et sylvicoles</i>	49
<i>Promouvoir une activité touristique durable et de qualité</i>	54
EQUIPEMENTS ET SERVICES DU TERRITOIRE : Concilier efficience et mutualisation 58	
<i>Répondre à une demande croissante en matière d'équipements et services</i>	58
<i>Œuvrer pour la qualité et l'équilibre de l'offre commerciale sur le territoire</i>	61
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS : Faciliter les mobilités « durables »	62
<i>Adapter le réseau routier dans ses vocations et ses aménagements et maîtriser les impacts de son développement</i>	62
<i>Agir en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre en transports en commun</i>	62
<i>Favoriser l'usage des modes actifs de déplacement (marche, vélo)</i>	64
<i>Optimiser les politiques de stationnement</i>	66

ANALYSE DES INDICATEURS DE SUIVI DU SCOT ABC À 6 ANS

POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE : CONCILIER IDENTITES LOCALES ET COMPLEMENTARITES AVEC LES POLES VOISINS

AFFIRMER L'ORIGINALITE DU TERRITOIRE DU SCOT ET SA COMPLEMENTARITE AVEC LES POLES VOISINS

AMBITION : DEVELOPPER DES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

1. Nombre d'équipements de rayonnement large présents ou en projet sur le territoire

Cet indicateur correspond aux équipements existants ou en projet sur le territoire ayant un rayonnement allant au-delà du territoire du SCOT.

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

État zéro : En 2018, on retrouve plusieurs équipements existants ou en projet ayant un rayonnement large sur le territoire. Toutefois, ils sont majoritairement situés aux pôles majeurs du territoire.

État T+6 : En 2024, de nouveaux équipements ont été construits, sont actuellement en cours de construction ou de réflexion, conception. Les nouveaux projets se situent tous dans les communes-centres du territoire (Amboise, Bléré et Château-Renault) :

CCVA

<u>Amboise</u>	Santé	Centre Hospitalier intercommunal Amboise - Château-Renault	
	Culture - Sport	Piscine Ile d'Or	
		Piscine Georges Vallerey	
		Médiathèque	
		Théâtre	
		Centre culturel communautaire du Val d'Amboise	Ouverture en septembre 2022
	Centre aquatique du Val d'Amboise	Ouverture en octobre 2023	
Social	Relais Sépia	Projet en réflexion en 2023	
Santé	Maison de santé pluridisciplinaire	En projet	

CCCR

<u>Château-Renault</u>	Santé	Centre Hospitalier intercommunal Amboise - Château-Renault	
		Maison de Santé Pluridisciplinaire	
	Administration	Maison de service au public	
	Culture - Sport	Centre aquatique	
	Tourisme	Maison du Tourisme du Castelrenaudais	Ouverture en juillet 2021

CCACBVC

<u>Bléré</u>	Culture - Sport	Piscine	
		Complexe sportif des Aigremonts	
	Administration	Maison de service au public	

	Social	Centre éducatif fermé	Livraison attendue en 2026
<i>La Croix-en-Touraine</i>	Culture - Sport	Complexe sportif des Longérons	

2. Démarches partenariales engagées avec des territoires voisins

Cet indicateur correspond aux démarches engagées entre les Communautés de communes du SCoT ABC et celles limitrophes au SCoT.

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

État zéro : Différents partenariats entre les Communautés de communes d'Indre-et-Loire sont en cours sur diverses thématiques. Par exemple, une démarche collaborative de développement économique entre les trois Communautés de communes du SCoT ABC et la Communauté de communes Touraine Est Vallées a été lancée en 2017 sous l'appellation « **Grand Est Touraine** ». L'objectif de cette démarche est de renforcer le poids du territoire et son identité pour construire un partenariat solide et équilibré tant vis-à-vis de la Région que de l'agglomération tourangelle.

Par ailleurs, un **contrat de réciprocité Tours Métropole Val de Loire / EPCI d'Indre-et-Loire** est actuellement en cours. Les thématiques abordées par ce contrat sont notamment le climat, la mobilité, etc. Il existe aussi un **partenariat entre de Pays Loire Touraine et le Pays Loire Nature sur les énergies**.

État T+6 : Les démarches partenariales ont évolué depuis 2018. **Le Pays Loire Touraine** constitue toujours un cadre de relations partenariales courant au-delà des 3 communautés de communes du SCoT ABC guidé par la Charte du Pays Loire Touraine élaborée et adoptée par les collectivités locales en 1999, révisée en 2005 et 2011. Diverses actions sont menées, dans le domaine de la santé avec le **Contrat local de santé**, de l'énergie avec le **Contrat d'objectif territorial** mis en place par l'ADEME ou encore de la culture avec le **label Pays d'art et d'histoire**. C'est à cette même échelle que la démarche de labélisation du **Territoire d'Industrie « Grand-Est Touraine »** a été initiée en fin d'année 2018 et renouvelée en 2023.

En matière de mobilité, le projet de **Service Express Régional Métropolitain (SERM)** de Tours Métropole inclut les EPCI du département dans le cadre de groupes de travail. Il est en 2024 dans sa première phase d'étude prospective. Une étude sur le pôle d'échange multimodal sera lancée en fin d'année 2024 sur la gare d'Amboise.

RENFORCER LES FONCTIONS ET COMPLEMENTARITES DES PRINCIPAUX POLES URBAINS DU TERRITOIRE

AMBITION : CONFORTER LES POLES MAJEURS ET POLES-RELAIS

3. Part de la création de logements située dans les pôles majeurs et pôles-relais

Cet indicateur correspond au nombre de logements situés dans les pôles majeurs et les pôles relais définis par le SCoT par rapport au nombre total de logements sur le territoire.

Sources : Communautés de communes, MAJIC

État zéro : après l'approbation des PLUi.

État T+3 : L'état zéro de cet indicateur n'a pas été calculé en 2018 (rapport T0), ni en 2021 (rapport T+3). Cela sera effectué au bilan à T+6 (calcul du T0 et du T+6).

État T+6 : Depuis le 1^{er} janvier 2019, 1 085 autorisations d’urbanisme créant du logement ont été délivrées sur le territoire du SCoT ABC, dont 477 logements dans les pôles majeurs et 246 logements dans les pôles relais. Les objectifs définis dans le SCoT sont en passe d’être atteints pour les pôles majeurs du territoire (44 % pour un objectif d’au moins 45 %), ce qui est moins le cas pour les 8 pôles relais du territoire qui sont à près de 12 points de l’objectif (23 % contre au moins 35 %), avec de fortes disparités selon les pôles, allant de 7 à 95 nouveaux logements.

Nom du pôle	Nb d'autorisations	Part du nb d'autorisations	Objectifs de la recommandation n°5 du DOO
Pôles majeurs du territoire	477	44 %	Au moins 45 %
Pôles relais du territoire	246	22,7 %	Au moins 35 %
Autres communes	362	33,4 %	-
TOTAL	1 085	100 %	-

4. Part de la création d’emplois située dans les pôles majeurs et pôles-relais

Cet indicateur correspond au nombre d’emplois créés situés dans les pôles majeurs et pôles relais par rapport au nombre total d’emplois créés sur le territoire.

Sources : Communautés de communes, MAJIC

État zéro : En 2014, le territoire du SCoT ABC compte 20 962 emplois. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu’après l’approbation des PLUi (détermination des enveloppes urbaines et des périmètres des pôles majeurs et des pôles relais par les PLUi)

État T+3 : L’état zéro de cet indicateur n’a pas été calculé en 2018 (rapport T0), ni en 2021 (rapport T+3). Cela sera effectué au bilan à T+6 (calcul du T0 et du T+6).

État T+6 : En 2020, le nombre d’emplois sur le territoire du SCoT ABC s’élève à 20 624, soit une baisse absolue de 338 emplois.

5. Conditions de desserte des pôles majeurs

Cet indicateur correspond à l’accessibilité des trois pôles majeurs du territoire, c’est-à-dire la présence de l’intermodalité, la fluidité du trafic, les aménagements possibles pour améliorer leur accessibilité, etc.

Source : Communautés de communes

État zéro : après l’approbation des PLUi.

État T+3 : L’état zéro de cet indicateur n’a pas été calculé en 2018 (rapport T0), ni en 2021 (rapport T+3). Cela sera effectué au bilan à T+6 (calcul du T0 et du T+6).

État T+6 : Les données de cet indicateur comprennent les principaux modes de déplacement permettant d’accéder aux trois pôles majeurs du territoire du SCoT ABC : les infrastructures autoroutières et routières, la desserte ferroviaire et le réseau de bus REMI. Les flux des trois pôles sont principalement orientés vers l’agglomération tourangelle. Les autres flux sont secondaires, et dispersés autant au sein du territoire que vers l’extérieur.

En matière de desserte ferroviaire, les trois pôles majeurs du territoire présentent chacun une gare :

- **Le pôle d'Amboise** est équipé d'une gare située au nord de la commune-centre, qui permet de rejoindre les pôles urbains de proximité, avec Tours d'une part accessible en près de 25 minutes, et d'autre part, Blois et Orléans accessibles respectivement en près de 30 minutes et 1 heure. Le nombre d'arrêts de train en gare se stabilise à 45 dessertes quotidiennes.

La gare est identifiée comme pôle d'échange multimodal dans le cadre des travaux du SERM, et fera l'objet d'une étude en fin d'année 2024.

- **Le pôle de Bléré** présente la gare « Bléré-La Croix » au sud de la commune, qui permet de rejoindre Tours en près de 22 minutes, ainsi que des communes et villes du Centre et de l'Est de la France (Vierzon, Bourges ou encore Lyon). La gare Bléré-La Croix comptabilise près de 35 arrêts quotidiens de train, une offre stable pour les passagers. Les caractéristiques de cette gare, entièrement électrifiée, constituent un atout pour devenir un futur pôle d'échange multimodal.

- **Le pôle de Château-Renault** présente une gare sur la commune-centre. Elle permet d'accéder à Tours vers le sud en près de 31 minutes, ainsi qu'aux villes du nord de la Région telles que Vendôme, Châteaudun ou encore Chartres. Ce sont 21 trains qui s'arrêtent quotidiennement en gare, un chiffre stable.

En matière d'infrastructure routière, le territoire du SCoT ABC est traversé par deux autoroutes : l'A10 (axe Tours-Blois) et l'A85 (axe Tours-Vierzon), sur lequel se situent deux échangeurs autoroutiers :

- l'échangeur n°18 de l'A10 situé sur la commune d'Autrèche à 10 km au sud du **pôle de Château-Renault** et à 15 km au nord du **pôle d'Amboise**

- l'échangeur n°11 de l'A85 situé sur la commune de Sublaines à 5 km au sud du **pôle de Bléré** et à 16 km au sud du **pôle d'Amboise**.

La présence de ces échangeurs autoroutiers favorise le développement des activités logistiques sur les zones d'activité situées à leur proximité, avec les ZAC Porte de Touraine à Autrèche et Sublaines-Bois Gaulpied à Sublaines en expansion.

Le trafic automobile est par moment, et par endroit, congestionné. Les trois pôles du territoire connaissent une congestion du trafic automobile relative aux heures de pointe sur les principaux axes venant de l'agglomération tourangelle.

Les zones d'activités connaissent, parallèlement à la hausse du nombre d'emplois, une augmentation du trafic automobile générant de la congestion aux heures de pointe, notamment la zone d'activité de la Boitardière située à l'Est du **pôle d'Amboise**.

Enfin, l'afflux touristique à la période estivale génère également une augmentation du trafic automobile, en particulier sur **le pôle d'Amboise**.

La desserte locale est structurée principalement par des axes Est-Ouest qui relient les principales communes du Nord-Est du département à l'agglomération tourangelle :

- RD 910 (l'ex N 10 déclassée) qui place **le pôle de Château-Renault** à près de 30 minutes de voiture du nord de l'agglomération tourangelle

- RD 952, qui longe la Loire, permet de relier **le pôle d'Amboise** à l'est de l'agglomération tourangelle en moins de 30 minutes

- RD 976 et RD 140, qui longe également la Loire respectivement par la rive Sud et la rive Nord, relie **le pôle de Bléré** au sud de l'agglomération tourangelle en moins de 30 minutes de voiture également.

La RD 31 est le principal axe structurant à l'échelle du territoire du SCoT ABC selon un tracé Nord-Sud, qui relie les trois pôles majeurs du territoire.

AMBITION : PERMETTRE ET MAITRISER LE DEVELOPPEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

6. Délimitation par les PLUi des enveloppes urbanisées et définition de leurs objectifs de densité, de création de logements et de consommation foncière

Cet indicateur correspond à la détermination, dans les PLUi des Communautés de communes du SCoT ABC, des enveloppes urbanisées, c'est-à-dire à la présence dans ces documents d'urbanisme de cartes délimitant précisément les parties actuellement urbanisées des communes.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après l'approbation des PLUi.

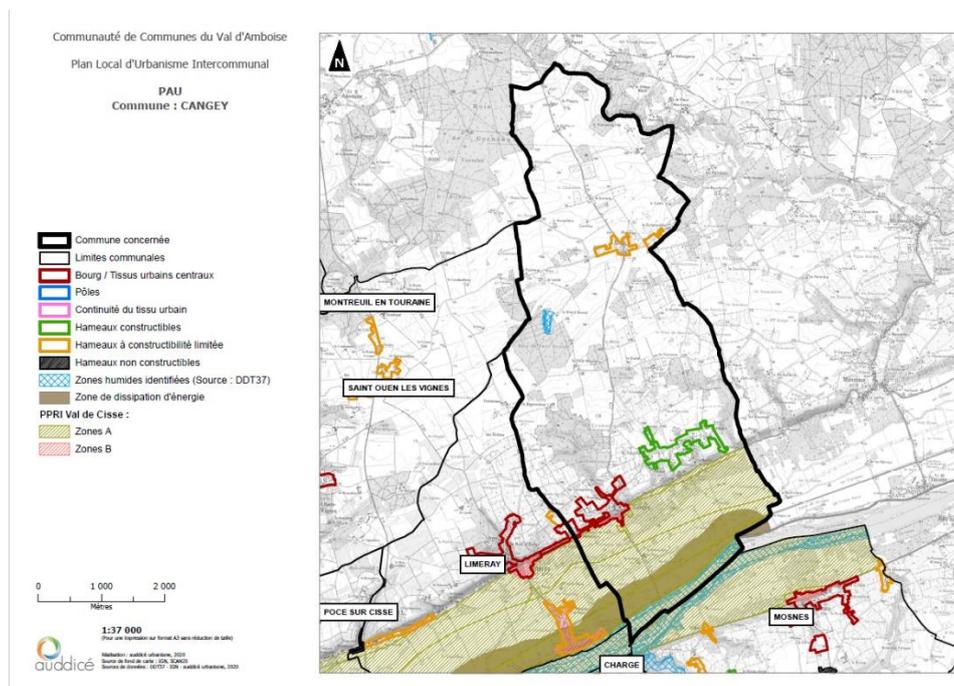
Etat T+3 : Les PLUi des trois Communautés de communes délimitent les enveloppes urbanisées et les zones d'extensions urbaines. Les objectifs inscrits par les PLUi, pour ces extensions urbaines liées au développement résidentiel, respectent ceux fixés par le SCoT :

	Objectif de densité (lgt/ha)	Objectif de création de logements	Consommation foncière
CCVA	17,6	422	24,03 ha
CCACBVC	17,1	839	49,10 ha
CCCR	17,6	179	10,20 ha
SCoT ABC	17,28	1 440	83,33 ha
Objectifs du SCoT ABC	20, 16 et 13	< 2 145	< 160 ha

Figure n°1 : Règlement graphique de la commune de Cangey dans le PLUi de la CC du Val d'Amboise

Exemple du règlement graphique de la CC du Val d'Amboise qui, pour chacune des 14 communes, délimitent en outre :

- le tissu urbain existant,
- les hameaux constructibles,
- les hameaux à constructibilité limitée



QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE : PRESERVER LES PATRIMOINES NATURELS ET BATIS

AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

AMBITION : PROTEGER LES ESPACES NATURELS LES PLUS RICHES OU FRAGILES

7. Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à l'échelle locale

Cet indicateur correspond au repérage des continuités écologiques du territoire, c'est-à-dire des espaces au sein desquels peuvent se déplacer librement un certain nombre d'espèces. Ils constituent ainsi la trame verte et bleue du territoire.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après l'approbation des PLUi.

Etat T+3 : Les règlements graphiques des PLUi des trois Communautés de communes n'identifient pas spécifiquement les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle locale. Ont toutefois été identifiés les mares et étangs à protéger, les zones humides, les espaces boisés protégés, les arbres/alignements d'arbres et haies à protéger, etc. (cf. indicateurs 11, 12 et 15).

A noter que la CCVA s'est engagée en juin 2021 dans un projet d'atlas de la biodiversité intercommunale (ABC). Cet ABC vise à réaliser un inventaire de la biodiversité sur l'ensemble du territoire. Les résultats de cette mobilisation et des inventaires ont vocation à alimenter un plan « biodiversité ».

Etat T+6 : La CC du Val d'Amboise a réalisé un Atlas de la biodiversité intercommunale (ABIC) qui recense dans le rapport d'étude les zonages du patrimoine naturel, les habitats et les espèces présents sur le territoire. La traduction opérationnelle de cette démarche va intervenir prochainement, après la validation d'un plan d'actions « biodiversité » et d'une candidature au dispositif de reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » en décembre 2023.

La commune d'Epeigné-les-Bois a également réalisé un inventaire de la biodiversité communale en 2023 accompagné de 13 fiches-actions (<http://www.epeigne-les-bois.fr/fr/information/65959/ibc-inventaire-biodiversite-communale>)

Diagnosics de la biodiversité réalisée par la SEPANT, ayant bénéficié de financements du Pays dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de la Trame verte et bleue (cf. Indicateur n°10), sur plusieurs exploitations agricoles et viticoles, dont une qui est située sur la commune de Limeray, ainsi que sur des parcelles agricoles et le site de l'INRAE à Nouzilly.

8. Surface totale des espaces naturels

Cet indicateur correspond à la part du territoire recouvert par des surfaces en eaux et des landes selon les données foncières MAJIC. Cet indicateur permet d'observer les évolutions des surfaces par type d'occupation.

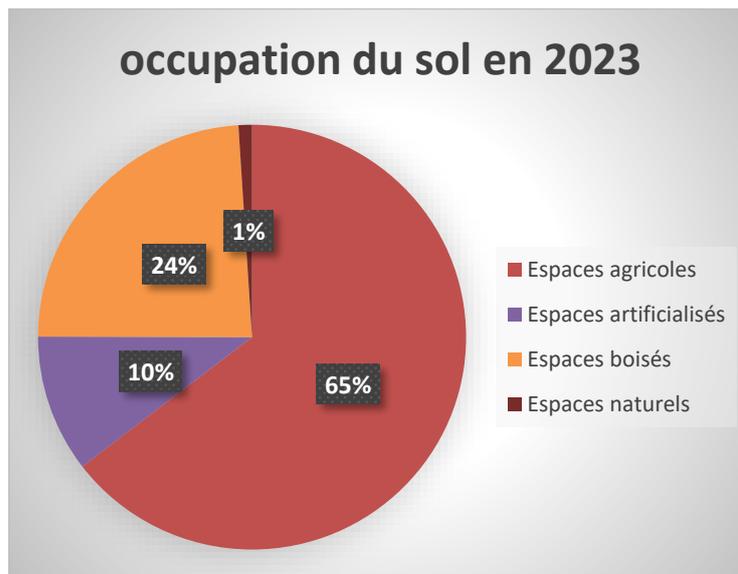
Source : Majic

Les fichiers fonciers sont des données issues de la Direction Générale des Finances Publiques et retraitées par le Cerema. Ces informations déclaratives permettent d'assigner, à l'échelle de la parcelle voire de la subdivision parcellaire, un type d'occupation des sols. Cependant, sont uniquement pris en compte dans les fichiers fonciers les surfaces cadastrées, représentant 96 % de la surface totale du territoire du SCoT ABC. Les fichiers fonciers de deux millésimes permettent d'apprécier l'évolution de chaque type d'occupation du sol (urbanisé, naturel, agricoles ou boisé).

Etat zéro : 1% (près de 1 150 ha) en 2016

Etat T+3 : En 2020, le territoire du SCoT ABC est couvert par seulement 1% d'espaces naturels (1 140 ha). Ce type d'espaces a très peu évolué depuis 2016 (-3 ha).

Etat T+6 : En 2023, le territoire du SCoT ABC est couvert par seulement **950 ha d'espaces naturels** (dont 432 ha de landes et 518 ha d'eaux), soit 190 ha d'espaces naturels en moins entre 2020 et 2023.



9. Surface totale des espaces boisés

Cet indicateur correspond à la part du territoire recouvert par des surfaces boisées selon les données foncières MAJIC. Cet indicateur permet d'observer les évolutions des surfaces par type d'occupation.

Source : Majic

Etat zéro : ¼ (près de 22 920 ha) en 2016

Etat T+3 : En 2020, le SCoT présente 25% de son territoire espaces boisés (22 940 ha). Cette superficie est légèrement plus importante (+ 19 ha) qu'en 2016.

Etat T+6 : En 2023, le territoire du SCoT ABC est couvert par 22 385 ha d'espaces boisés ; Cette superficie a connu une hausse récente entre 2021 et 2023 (+ 35 ha).

10. Mise en œuvre du programme d'actions de l'étude TVB du Pays

Cet indicateur correspond aux actions mises en œuvre du programme d'actions de l'étude Trame Verte et Bleue du Pays Loire Touraine, élaborée en 2016. Cette étude a en effet identifié 71 actions organisées en 15 fiches sur le territoire du SCoT ABC.

Sources : Communautés de communes, communes

Etat zéro : Aucune animation mais quelques actions environnementales effectuées par les communes (notamment à La Ferrière, Nazelles-Négron, Saint-Ouen-les-Vignes).

Etat T+3 : Aucune animation n'a été mise en place par le Pays Loire Touraine ou les Communautés de communes entre 2018 et 2021. Toutefois, de nouvelles communes ont engagé des actions en faveur de l'environnement :

- en 2020 : travaux de reconstitution de haies en lisière d'un lotissement aux Hermites ;
- en 2021 : création d'une mare et plantation d'un arboretum à Courçay ; création d'un site écologique à but pédagogique à Saint-Martin-le-Beau ; réflexion en cours sur le réaménagement d'une zone humide et de l'étang communal à Francueil en une aire pédagogique et de loisirs.

Enfin, le territoire s'est également engagé en mars 2021 à l'échelle du Pays Loire Touraine dans un Contrat de transition écologique avec un axe notamment biodiversité. Des actions seront dans ce cadre mises en œuvre ces prochaines années. La CCVA a également pour projet de la réalisation d'un atlas de

la biodiversité (ABC) pour 2022/2023 et la ville de Villedômer un projet de création de mare sur l'ancien terrain de football.

État T+6 : Plusieurs projets ont été menés sur le territoire en faveur de la trame verte et bleue du territoire. Le Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) 2018-2024 a subventionné 20 projets inscrits dans l'axe « biodiversité » du CTE, pour un montant de subventions total de 286 000 €. D'autres projets concourent également à atteindre cet objectif, en dehors des financements du Pays Loire Touraine via le CRST :

- En orange : projets identifiés lors du bilan à T+3
- En vert : projets réalisés depuis le bilan à T+3
- En rouge : pas d'information sur sa réalisation
- En italique : projet au stade de conception/réflexion, pas mis en œuvre
- En noir : projets recensés hors financement du Pays (ex : projets communaux)

Porteur de projet	Nature du projet
Agricultrice, Les jardins de Lily	Création d'une mare à Epeigné les Bois
Association la Graine aux Copeaux	Création d'un jardin pédagogique associatif à Luzillé
Association SEPANT	Diagnostic de la biodiversité présente sur les parcelles agricoles et le site de l'INRAE à Nouzilly
	Diagnostic de la biodiversité sur trois exploitations agricoles situées à Reugny, Limeray et Vouvray
	Diagnostic de la biodiversité sur trois exploitations viticoles
	Réalisation d'un IBC sur la commune d'Epeigné-les-Bois
Communauté de Communes du Val d'Amboise	Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale
Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher	- Implantation infrastructures agroécologiques sur une aire d'alimentation de captage (Hors CRST – Aucune information sur sa réalisation) - Projet de distribution d'arbres aux 15 communes de l'intercommunalité
Commune d'Amboise	Plantations et aménagement d'un sentier d'interprétation sur le site du plan d'eau de la Varenne-sous-Chandon
Commune d'Athée-sur-Cher	Plantation de 2 haies
Commune d'Athée-sur-Cher	Création d'un verger pédagogique
Commune de Bléré	Reconversion friche ancienne fonderie AUTOCAST
Commune de Cangey	Extension de la zone humide en 2023 avec l'achat d'une parcelle par la commune de 1,34 ha
Commune de Chisseaux	Plantation de jachères fleuries dans le jardin de l'église et d'érables dans la cour d'école
Commune de Courçay	Créations d'un arboretum, d'une mare
Commune de Courçay	Création d'une 2 ^{ème} zone humide
Commune La Croix-en-Touraine	Restauration d'une mare communale
Commune de Crotelles	Travaux sur le cours d'eau du Madelon avec le Syndicat de la Brenne et autres projets en faveur de la biodiversité en 2025
Commune de Dierre	Passage de la trame verte « chauves-souris »
Commune de Francueil	Zone humide étang de 8 ha comprenant : un marécage, un étang naturel, une prairie humide ainsi qu'une zone boisée de versant

Commune des Hermites	Reconstitution de haies en lisière d'un lotissement
Communes de Luzillé et de Saint-Martin-le-Beau	Opération de plantation d'un arbre par naissance (25 arbres plantés en 2022 et mars 2024)
Commune de Montreuil-en-Touraine	Aménagement d'une prairie et création d'un arboretum
Commune de Nouzilly	Protection d'une forêt alluviale
Commune de Pocé-sur-Cisse	Aménagement d'un verger
Commune de Saint-Laurent-en-Gâtines	Création d'une haie champêtre
Commune de Saint-Martin-le-Beau	Création d'un site écologique à but pédagogique
Commune de Saint-Ouen-les-Vignes	Création d'un verger et d'une ruche pédagogique
Commune de Sublaines	Création d'un verger de conservation sous des lignes hautes tensions (en projet)
Commune de Villedômer Syndicat mixte du bassin de la Cisse et de ses affluents	Création d'un espace naturel dans les prairies de la Brenne, accompagné de création de haies et de plantation d'arbres fruitiers (à l'état de projet) Restauration et aménagement de la zone humide de Cangey

AMBITION : PROTÉGER LES ÉLÉMENTS DE LA TRAME BOISÉE

11. Éléments arborés protégés par les PLUi

Cet indicateur correspond au nombre d'éléments arborés protégés par les PLUi selon leur nature :

- Surface : massifs, bosquets...
- Linéaire : alignements, haies, écrans boisés, ripisylves...
- Ponctuel : arbres isolés, remarquables...

Sources : Communautés de communes

État zéro : après l'approbation des PLUi.

État T+3 : Les PLUi des trois Communautés de communes localisent dans leur plan de zonage différents éléments arborés à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques (article L151-23 du code de l'urbanisme).

	Nombre d'éléments arborés ponctuels	Nombre d'éléments arborés linéaires	Nombre d'éléments arborés surfaciques
CCVA	0	132 haies ou alignements d'arbres (44,83 km)	17 secteurs à protéger (12,6 ha)
CCACBVC	33 arbres remarquables	25 alignements végétalisés (19,3 km)	25 espaces naturels protégés (45,6 ha) et 186 espaces verts protégés (123,6 ha)
CCCR	33 arbres remarquables	27 alignements d'arbres (8,3 km) et 34 haies (8,4 km)	477 boisements (753 ha)
SCoT ABC	66 éléments ponctuels	80,83 km	934,8 ha (soit 1% du territoire du SCoT)

AMBITION : PROTÉGER LES ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE

12. Identification et protection des éléments de trame verte et bleue urbaine sur l'ensemble du territoire

Cet indicateur correspond à la localisation des éléments de trame verte et bleue urbaine et à la mise en place d'actions de préservation de ces éléments, notamment dans les PLUi.

Sources : Communautés de communes

État zéro : après l'approbation des PLUi.

État T+3 : Les règlements graphiques des PLUi de la CCVA, CCC et CCBVC disposent de plusieurs trames identifiant les éléments de paysages et sites terrestres (haies, alignements d'arbres, espaces naturel protégé, etc.) et aquatiques (zone humide, mares, etc.) à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques » (article L151-23 du code de l'urbanisme). (cf. indicateurs n°11 et 15)

AMBITION : PROTÉGER LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES MILIEUX AQUATIQUES OU HUMIDES

13. Linéaire de berges protégées de l'urbanisation

Cet indicateur correspond au linéaire de berges protégées de l'urbanisation via notamment la présence de marge de recul.

Sources : Communautés de communes

État zéro : après l'approbation des PLUi.

État T+3 : Aucun des PLUi n'a identifié précisément de berges à protéger de l'urbanisation. Toutefois, le PLUi de la CCVA applique le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) du Val-de-Cisse et le PLUi de la CCBVC ceux du Cher et de l'Indre. Ces PPRi délimitent les zones exposées aux risques et y réglemente l'urbanisation en fonction de l'occupation actuelle du territoire. Par exemple pour le PPRi du Val-de-Cisse :

- Le champ d'expansion des crues (zone A) est à protéger de l'urbanisation, les constructions nouvelles à usage d'habitat ou d'activités sont ainsi interdites.
- Les zones urbanisées (zone B) n'ont pas vocation à être étendues ni fortement densifiées. Elles peuvent en fonction de leur localisation accueillir un complément d'urbanisation limité.
- Les centres urbains (zone C) ont vocation à conserver leur caractère urbain (maintien de la population, services, commerces, équipements, etc.). Ils peuvent accueillir un complément d'urbanisation limité.

14. Part du territoire prospecté pour l'identification des zones humides

Cet indicateur correspond au nombre de communes où un inventaire des zones humides a été effectué.

Sources : Communautés de communes, communes

État zéro : En 2018, 28 communes ont ainsi été prospectées soit 62% de la superficie du territoire (100% de la CCVA, 92% de la CCC et 0% de la CCBVC).

État T+3 : Lors de l'élaboration des PLUi, l'ensemble du territoire des Communautés de communes du Val d'Amboise et du Castelrenaudais ont été prospectés pour l'identification des zones humides. En revanche, pour le territoire de la Communauté de communes Bléré-Val de Cher, un recensement des zones humides a été réalisé uniquement sur les zones potentielles à urbaniser.

État T+6 : Le Nouvel Espace du Cher (NEC), syndicat mixte regroupant des intercommunalités du bassin versant de la rivière Cher, de Noyers-sur-Cher jusqu'à sa confluence avec la Loire, a lancé une étude sur les zones humides en 2024 à l'échelle de son territoire ayant pour objectifs :

- Inventorier et délimiter les zones humides sur l'ensemble du territoire du NEC, en tendant vers l'exhaustivité ;
- Caractériser ces sites sur le terrain ;
- Hiérarchiser les enjeux de préservation, voire de restauration ;
- Proposer des mesures de préservation / gestion / restauration des sites prioritaires ;
- Intégrer ces zones humides dans les documents d'urbanisme.

15. Surface de zones humides protégée par les PLUi

Cet indicateur correspond à la superficie de zones humides protégée par les PLUi.

Sources : Communautés de communes

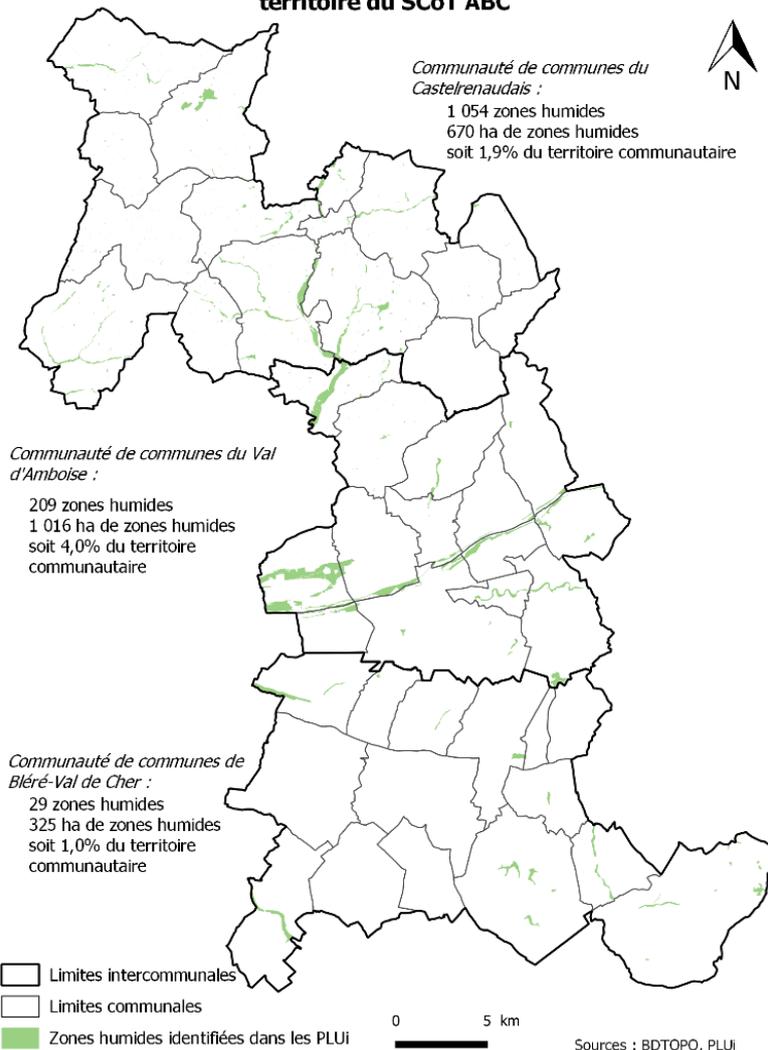
Etat zéro : après l'approbation des PLUi.

Etat T+3 : Les PLUi des trois Communautés de communes ont identifié 1 292 zones humides, représentant une superficie totale de 2 011 ha (soit 2,15% du territoire du SCoT ABC).

A noter que le PLUi de la CCC hiérarchise ces zones humides en deux catégories :

- les zones humides à priorité moyenne : espèces de faune et de flore communes à ces zones humides → Aménagements, constructions ou installations interdits mais quelques exceptions.
- les zones humides à priorité forte : espèces de faune et de flore présentent une rareté et sensibilité significative → Tous aménagements, constructions ou installations y sont interdits.

Localisation des zones humides protégées par les PLUi sur le territoire du SCoT ABC



GERER ET PROTEGER EFFICACEMENT LES RESSOURCES EN EAU

AMBITION : SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

16. Nombre d'interconnexions réalisées pour l'approvisionnement en eau potable

Cet indicateur correspond au nombre d'interconnexions des réseaux d'alimentation en eau potable. Ces interconnexions permettent de relier des réseaux de distribution entre communes. Elles assurent ainsi une continuité de l'approvisionnement et la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable.

Sources : Communes et communautés de communes compétentes, Syndicat d'alimentation en eau potable

Etat zéro : En 2018, 36 interconnexions pour l'approvisionnement en eau potable et 1 interconnexion à l'étude.

Etat T+3 : Le Syndicat Mixte du SCoT ABC est en attente du retour de plusieurs syndicats d'alimentation en eau potable. Les syndicats ayant déjà répondu n'ont pas indiqué de changement par rapport à l'année 2018 (maintien des interconnexions sur leur territoire).

Etat T+6 : Le territoire du SCoT ABC compte 37 interconnexions. Les communautés de communes du Val d'Amboise et d'Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher gèrent l'ensemble des interconnexions présentes sur leur territoire. Quant au territoire du Castelrenaudais, la gestion des interconnexions est répartie entre différents syndicats d'alimentation en eau potable. À noter que certaines interconnexions alimentent des territoires et communes extérieures au SCoT ABC :

	Nombre d'interconnexions
CC du Val d'Amboise	13 interconnexions
CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher	10 interconnexions dont : - 4 sont mutualisées avec des communes extérieures au territoire
CC du Castelrenaudais	14 interconnexions dont : - 7 interconnexions gérées par la Vallée de la Glaise - 5 interconnexions gérées par le SIAEEP Marray La Ferrière - 3 interconnexions gérées par la SAUR SIAEP Neuillé-Villedômer-Auzouer

CCVA : Aucune nouvelle interconnexion depuis 2021

CCACBVC : 10 interconnexions dont 4 interconnexions mutualisées avec des communes extérieures au territoire de la CC et du SCoT : Genillé, St Georges sur Cher, Le Liège et Montlouis-sur-Loire

CCCR : 14 interconnexions sont recensées à ce jour sur le territoire du Castelrenaudais dont :

- 7 interconnexions pour le Syndicat de la Vallée de la Glaise ;
- 5 interconnexions pour le SIAEP Marray La Ferrière, dont 1 nouvelle interconnexion en 2024 et 1 en convention avec le Syndicat de la Vallée de la Glaise ;
- 3 interconnexions pour la SAUR SIAEP Neuillé/Villedômer/Auzouer ;

À noter que certaines interconnexions alimentent des communes extérieures au territoire du SCoT ABC (ex. le SIAEP Marray La Ferrière qui alimente dans le cadre de conventions des communes extérieures au territoire (Bueil-Villebourg et Neuvy-le-Roi).

17. Volumes prélevés dans la nappe du Cénomanién

Cet indicateur correspond aux volumes d'eau potable prélevés dans la nappe du Cénomanién, soit 15 forages sur le territoire.

Sources : Communes et communautés de communes compétentes, Syndicat d'alimentation en eau potable

Etat zéro : En 2016, 2,73 millions de m³ d'eau ont été prélevés dans la nappe du Cénomanién sur le territoire du SCoT ABC.

Etat T+3 : En 2020, 2,69 millions de m³ d'eau ont été prélevés dans la nappe du Cénomanién sur le territoire du SCoT ABC. Ce volume est inférieur à ce qui avait été relevé en 2016. Cela s'explique notamment par l'absence de donnée pour le forage « Méré » à Château-Renault et un volume d'eau nettement inférieur entre 2016 et 2020 pour le forage « Les Pièces Manières » à Saint-Nicolas-des-Motets (absence d'explication par le syndicat d'eau).

Concernant les objectifs inscrits dans le SDAGE 2016-2021 :

- Pour la zone 1 du Cénomanién (ayant un objectif de réduction de 20% des volumes prélevés par rapport à la référence 2004-2006), le volume prélevé sur le territoire du SCoT ABC a augmenté entre 2016 et 2020 (+ 315 563 m³ soit +17% entre 2016 et 2020) ;
- Pour la zone 3 (ayant un objectif de stabilisation des prélèvements au niveau de la référence 2004-2006), (+ 315 563 m³ soit +17% entre 2016 et 2020), le volume prélevé sur le territoire du SCoT ABC a légèrement augmenté entre 2016 et 2020 (+ 315 31 334 m³ soit +9% entre 2016 et 2020) ;
- Pour la zone 9 (où une légère augmentation du volume prélevé est possible), il est impossible de comparer les données entre 2016 et 2020 car certaines données sont manquantes.

EPCI	Noms	Communes	Zone dans Cénomanién	Obj. SDAGE 2016-2021 par rapport ref. 2004-2006	Eau potable prélevée 2016 (en m ³)	Eau potable prélevée 2020 (en m ³)
CCVA	L'Aître F.	Amboise	1	-20%	301 276	560 791
	La Verrerie F.				323 501	341 658
	Les Landes F.	Pocé-sur-Cisse	3	stabilisation	171 452	271 564
	La Boitardière F2	Chargé			228 601	266 972
	Le Bourg F.	Neuillé-Le-Lierre	9	légère augmentation possible	255 925	264 412
CCBVC	Les Godeberts F1	Athée-sur-Cher	1	-20%	64 816	65 626
	Les Ouches F1	Bléré			53 232	67 634
	La Guicherie	Céré-la-Ronde	3	stabilisation	78 656	71 619
	Vaux F2	Civray de Touraine	1	-20%	111 485	96 429
	Vaux F4				190 003	81 947
	La Herserie / petite Folie F3	La Croix en Touraine	128 496	190 550		
	Les Sablons F2	Saint-Martin-le-Beau	164 360	147 985		
CCC	Méré F2	Château-Renault	9		361 446	Absence donnée
	La Brosquin	Monthodon			161 170	132 684

	Les Pièces Manières F.	Saint-Nicolas-des Motets		<i>légère augmentation possible</i>	134 209	69 306
				Total zone 1	1 508 621	1 824 184
				Total zone 3	307 257	338 591
				Total zone 9	912 750	466 402
				Total SCoT ABC	2 728 628	2 629 177

État T+6 :

CCVA : 1 564 594 m³ en 2022 (chiffre non connu en 2023) contre 1 705 397 m³ en 2020 (- 8,3 %)

CCACBVC : 642 818 m³ en 2023 contre 721 790 m³ en 2020 (- 10,9 %)

CCCR :

- Pour le SIAEP de Marray La Ferrière : 61 060 m³ en 2021 et 62 234 m³ en 2022 (+ 1,9 %).
- Pour le SAUR SIAEP de la Gâtine (Dame-Marie-les-Bois) : 132 133 m³ en 2020 contre 116 310 m³ en 2023 (- 12 %)
- SAUR SMAEP Neuillé/Villedômer/Auzouer en 2022 : 261 000 m²
- SIAEP Vallée de la Glaise : 151 750 m³ en 2023 contre 132 684 m³ en 2020 (+ 14,4 %). Cette récente hausse intervient après des baisses annuelles successives entre 2017 (170 071 m³) et 2020.

18. Qualité des masses d'eau superficielles et souterraines

Cet indicateur comprend la qualité écologique et la qualité chimique des cours d'eau. Il porte sur l'atteinte ou non des objectifs de bon état écologique ou chimique des cours d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) aux horizons 2015, 2021 et 2027.

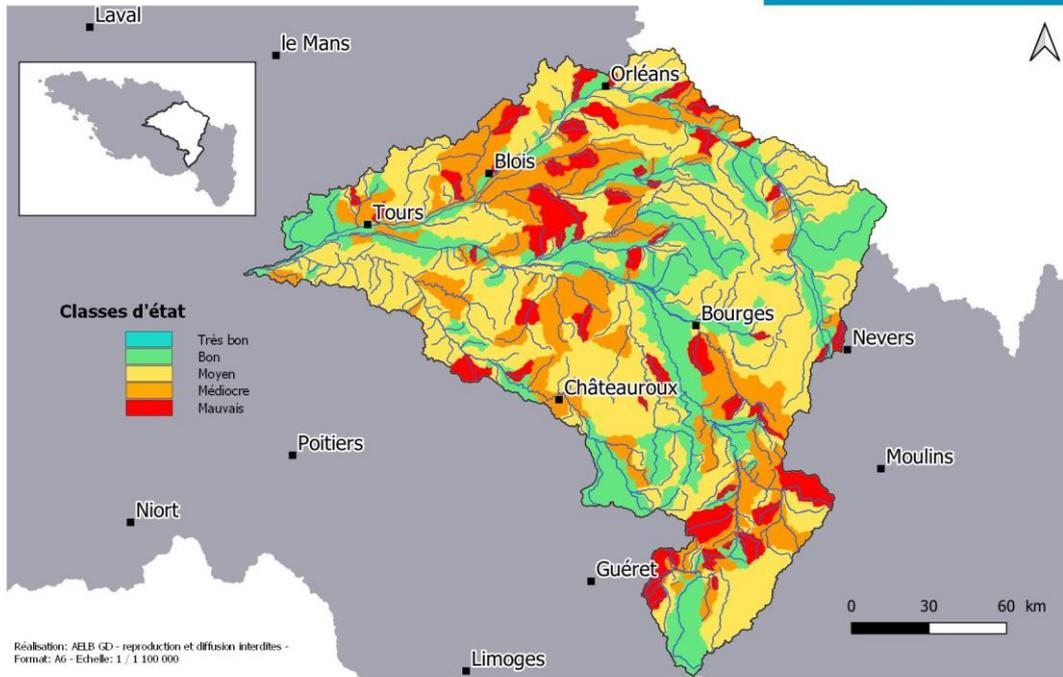
Source : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Suivi possible : selon révision du SDAGE

État T+6 : Le territoire du SCoT ABC se situe, au sein du bassin Loire-Bretagne, dans le sous-bassin Loire moyenne. L'évaluation publiée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne présente l'état écologique des eaux de surface, allant de « bon » à « médiocre ». Quant à l'état chimique des eaux souterraines, il est qualifié de « médiocre » sur une large partie du Nord du département, à l'exception d'une bande suivant le cours du Cher.

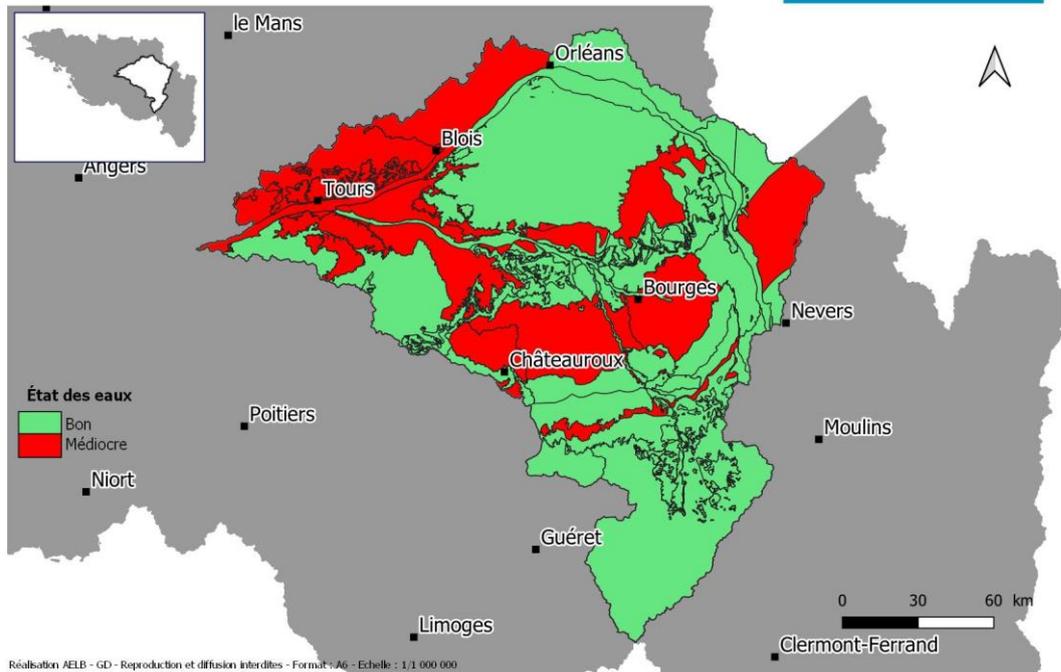
État écologique - Eaux de surface - Loire moyenne

Évaluation 2017



État chimique - Eaux souterraines - Loire moyenne

Évaluation 2017



AMBITION : GERER EFFICACEMENT LES EAUX PLUVIALES

19. Inscription dans les PLUi de mesures favorisant la gestion alternative des eaux pluviales

Cet indicateur correspond à l'inscription de mesures en faveur de la gestion alternative des eaux pluviales dans les PLUi par stockage, infiltration et/ou utilisation.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après approbation des PLUi.

Etat T+3 : Les PLUi des trois Communautés de communes du territoire du SCoT ABC présentent dans leurs différents documents des mesures favorisant la gestion alternative des eaux pluviales, notamment :

- Les règlements écrits inscrivent des dispositions réglementaires liées aux eaux pluviales ;
- Les règlements graphiques localisent 32 emplacements réservés pour la création/extension de structure de rétention des eaux pluviales ou de réserves à incendie des eaux pluviales (21 pour la CCVA, 5 pour la CCC et 6 pour la CCBVC) ;
- De nombreuses OAP présentent des mesures concernant la gestion pluviale de ces zones. Par exemple avec « la création de zones non aedificandi pour lutter contre le risque lié au ruissellement des eaux pluviales » ou « La gestion des eaux pluviales devra être réalisée, dans le meilleur des cas, à la parcelle. Les solutions de gestion alternatives des eaux pluviales devront être étudiées (gestion aérienne, création d'espaces submersibles...). »

20. Nombre de schémas communaux ou intercommunaux de gestion des eaux pluviales

Cet indicateur correspond au nombre de schémas communaux ou intercommunaux de gestion des eaux pluviales réalisés ou en cours.

Sources : Communautés de communes, communes

Etat zéro : 2 schémas des eaux pluviales (Amboise et Nazelles-Négron) 3 schémas communaux en cours de réalisation (Autrèche, Chisseaux et Saint-Martin-le-Beau).

Etat T+3 : En 2021, seulement quatre communes sur le territoire du SCoT ABC sont couvertes par un schéma des eaux pluviales (Amboise, Nazelles-Négron, Saint-Laurent-en-Gâtines et Saint-Martin-le-Beau). Trois projets sont également en cours : La Croix-en-Touraine, Luzillé et Nouzilly.

Etat T+6 : La compétence relative à la gestion des eaux pluviales est communale sur l'ensemble du territoire du SCoT ABC. De fait, les démarches réalisées en matière de gestion des eaux pluviales est variable d'un territoire à l'autre.

CCVA : La commune de Nazelles-Négron est dotée d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales depuis 2017, et la commune de Limeray réalise des travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales, avec un aqueduc sous voirie rue d'Enfer.

CCACBVC : la commune de Dierre a réalisé des travaux avec la pose de plus de 6 km de bordures de trottoirs, crée une digue et a acquis du matériel dans le but de contenir et réguler les eaux pluviales.

CCCR : Une étude patrimoniale est en cours sur le territoire de la CC du Castelrenaudais pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales, dans le cadre du transfert de compétence eau-assainissement à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2026. L'objectif est l'élaboration des schémas directeurs restant en matière de distribution d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales.

AMBITION : AMELIORER LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT

21. Actions mises en œuvre pour réduire les impacts des rejets industriels et/ou très polluants

Cet indicateur correspond aux actions mises en œuvre pour réduire les impacts des rejets industriels et/ou très polluants sur la capacité des équipements d'assainissement et sur les milieux naturels.

Sources : Communautés de communes, communes

Etat zéro : Seulement quelques actions (convention sur une commune avec les industriels et les viticulteurs concernant le rejet des eaux polluées sur son territoire).

Etat T+3 : cf. indicateur 22

État T+6 :

CCVA : Rédaction de conventions de rejet avec les industriels. Consultation en 2024 pour obtenir de l'aide d'un bureau d'études dans la mise en place de ces conventions.

CCACBVC : Convention et Arrêtés de rejets dans le réseau EU fixant des limites de concentrations de certains polluants avec les Viticulteurs et certains Professionnels du territoire

CCCR : Les rapports annuels 2023 des 17 sites d'épuration du Castelrenaudais (hors Château-Renault) établis par la SATESE font état d'un fonctionnement globalement satisfaisant : 11 STEP sur 17 ont un fonctionnement qualifié de « satisfaisant » à « plutôt correct », et 6 STEP ont un fonctionnement qualifié de « moyenne satisfaisant » dont 2 STEP avec un fonctionnement qualifié de « peu satisfaisant ». Des mesures et actions sont recommandées, parfois à la marge, sur le réseau et sur la station pour notamment limiter les rejets. Enfin, la majorité des réseaux sont sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites :

22. Démarches engagées pour la modernisation des équipements d'assainissement collectif, leur mise aux normes et/ou leur délocalisation en dehors des zones à risque

Cet indicateur correspond aux travaux effectués et aux projets pour la modernisation des équipements d'assainissement collectif, leur mise aux normes et/ou leur délocalisation en dehors des zones à risque.

Sources : Communautés de communes, communes

Etat zéro : Nombreux projets de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, de construction de nouvelles stations et d'extension de stations.

Etat T+3 : Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes Bléré-Val de Cher est devenue compétente en assainissement. Elle réalise actuellement un schéma directeur sur les communes d'Epeigné-les-Bois, Céré-la-Ronde, Bléré, La Croix-en-Touraine, Dierre et Sublaines, schéma qui établira un diagnostic du fonctionnement des réseaux d'eaux usées et recensera ainsi les anomalies des réseaux. La commune de Saint-Laurent-en-Gâtines élabore actuellement un schéma directeur d'assainissement collectif. Une étude est en cours pour améliorer les systèmes d'assainissement sur la commune Le Boulay. Des travaux de mise en sécurité et mises aux normes de la STEP de Villedômer sont également prévus en 2022-2023. Deux nouvelles stations d'épuration ont été mises en service depuis 2018 (à Nouzilly en 2019 et à Limeray en 2020). Un projet d'extension de la station à la Ferrière est en réflexion. Enfin, des travaux de réhabilitation de la lagune ont eu lieu à Souvigny-de-Touraine en 2019 et 2020 et à Monthodon en 2021.

État T+6 :

CCVA : La CC du Val d'Amboise compte 14 stations d'épuration (STEP). En 2020, la STEP de Limeray mise en service remplaçait l'ancienne STEP.

En 2024 et 2025, **4 STEP vieillissantes seront remplacées par 2 nouvelles STEP**, à Cangey (travaux à compter d'automne 2024 pour mise en service fin 2025) et à Mosnes (lancement des études en janvier 2024 pour objectif travaux fin 2025 et mise en service 2026).

CCACBVC : Construction d'une nouvelle STEP sur Luzillé (pour remplacer la STEP vieillissante). Suivi du Plan Prévisionnel d'Investissement du Schéma Directeur.

CCCR : 2 STEP apparaissent comme vieillissantes et nécessiteraient des travaux de refonte pour assurer un fonctionnement satisfaisant et supporter de nouveaux raccordements

PRESERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS

AMBITION : IDENTIFIER ET PRESERVER LE PATRIMOINE BATI

23.Éléments de patrimoine bâti répertoriés dans les PLUi

Cet indicateur correspond au nombre d'éléments de patrimoine bâti répertoriés dans les PLUi.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après approbation des PLUi.

Etat T+3 : Les PLUi des trois Communautés de communes localisent dans leur plan de zonage différents éléments du patrimoine bâti à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L151-19 du code de l'urbanisme).

	Nombre de patrimoine bâti ponctuels	Nombre de patrimoine bâti linéaires	Nombre de patrimoine bâti surfaciques
CCVA	122 bâtiments et petits patrimoine	5 murs ou murets (1 020 m)	137 sites (79,5 ha)
CCC	96 bâtiments 52 éléments de petits patrimoine	8 murs (914 m)	7 sites (12 ha)
CCBVC	154 bâtiments et petits patrimoine	12 murs (2 197m)	261 sites (5,9 ha)
SCoT ABC	424 éléments ponctuels	4 131 m	97,4 ha

24.Mesures de protection du patrimoine identifié mises en œuvre dans les PLUi

Cet indicateur correspond à la mise en œuvre de mesures de protection du patrimoine bâti répertoriés dans les PLUi, cela comprend notamment la mise en place d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), de plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), de mesures particulières pour certains bâtis, etc.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après approbation des PLUi.

A noter que le territoire présente une AVAP sur la commune de Château-Renault (depuis 2013) et une AVAP (depuis 2017) et un PSMV (depuis 2002) sur la commune d'Amboise.

Etat T+3 : Les PLUi de la CCVA, CCC et CCBVC reprennent les dispositions règlementaires selon l'article L151-19 du Code de l'urbanisme dans leur règlement respectif (éléments de patrimoine bâti ou archéologique et les murs à protéger).

AMBITION : AMELIORER L'INTEGRATION PAYSAGERE DES CONSTRUCTIONS ET SECTEURS URBANISES

25. Identification des sites à forte valeur paysagère à proximité des secteurs urbanisés

Cet indicateur correspond à la localisation des paysages de qualité situés à proximité des secteurs urbanisés, il peut s'agir des entrées de villes, des points de vue, de la co-visibilité coteau à coteau... Ces sites présentent ainsi un enjeu de maintien de leur qualité face au développement urbain. Cette identification doit être effectuée lors de l'élaboration des PLUi.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après approbation des PLUi.

Etat T+3 : Les PLUi des trois Communautés de communes ont identifié les sites à forte valeur paysagère sur leur territoire et les ont classés en zone N afin de les préserver (constructions interdites). Une OAP thématique « Vallée du Cher » est également présente dans le PLUi de la CCBVC.

26. Qualité paysagère des franges urbaines et entrées de ville

Cet indicateur correspond à la détermination de la qualité paysagère des franges urbaines et des entrées de ville sur le territoire.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Les Communautés de communes ne disposent pas de données sur la qualité actuelle des franges urbaines et entrées de ville. Toutefois, un travail sera effectué dans le cadre de l'élaboration des PLUi du territoire (OAP spécifiques aux entrées de ville, etc.).

Etat T+3 : A travers leur PLUi, les trois Communautés de communes prennent en compte la qualité paysagère des franges urbaines et entrées de ville. En effet, 15 OAP sur l'ensemble du territoire (2 pour la CCVA, 5 pour la CCC et 8 pour la CCBVC) se situent en entrée de ville. L'ensemble de ces OAP contiennent des prescriptions afin de ne pas nuire à la qualité paysagère. La Communauté de communes du Castelrenaudais a également inscrit pour l'ensemble de ces OAP, qu'il soit prévu une bande de transition entre les zones U et A/N.

27. Inscription dans les PLUi d'exigences paysagères qualitatives pour les bâtiments isolés

Cet indicateur correspond à l'inscription d'exigences qualitatives pour les bâtiments isolés dans les PLUi.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après approbation des PLUi.

Etat T+3 : Les règlements des PLUi des trois Communautés de communes fixent des règles concernant notamment l'implantation du bâti et le traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions.

Extrait du règlement de la zone A du PLUi de la CCC : « tout nouveau projet de construction (construction nouvelle ou extension) doit s'accompagner d'une réflexion sur son intégration dans l'environnement et le paysage par le végétal. L'insertion du nouveau projet de construction dans le site peut être assurée par le maintien d'éléments existants (haies, bosquet, arbres isolés, rideau d'arbres, etc.) ou nécessiter la réalisation d'un programme de plantations adapté (bosquets, arbres de haute tige ...) ».

28. Qualité paysagère des zones d'activités

Cet indicateur correspond à la détermination de la qualité paysagère des zones d'activités sur le territoire.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : Charte de qualité environnementale de la région signé pour 8 zones d'activités + élaboration des PLUi en cours.

Etat T+3 : Le Syndicat Mixte du SCoT ABC est en attente du retour de la CCC et CCBVC. Concernant le territoire de la CCVA, depuis 2018, la qualité des zones d'activités n'a pas vu d'évolution.

État T+6 : Aucune évolution a été constatée concernant la qualité paysagère des zones d'activité du territoire du SCoT ABC

AMBITION : PRESERVER LES PRINCIPAUX CONES DE VUE

29. Nombre de cônes de vue identifiés et décrits dans les PLUi

Cet indicateur correspond au nombre de cônes de vue identifiés et décrits dans les PLUi. Un cône de vue est défini comme la part d'un paysage qui se révèle signifiant à partir d'un point de vue privilégié.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après approbation des PLUi.

Etat T+3 : Les trois PLUi sur le territoire du SCoT ABC ont identifié 6 cônes de vue dans les différentes OAP et règlements :

- 1 sur le territoire de la CCVA (à Amboise) ;
- 2 sur le territoire de la CCC (à Nouzilly et Château-Renault) ;
- Et 3 sur le territoire de la CCBVC (à Bléré et Cigogné).

AMBITION : MAINTENIR LES COUPURES D'URBANISATION

30. Identification des urbanisations linéaires à interrompre, des coupures d'urbanisation et des fronts urbains à ne pas dépasser

Cet indicateur correspond à la détermination des urbanisations linéaires à interrompre, des coupures d'urbanisation et des fronts urbains à ne pas dépasser. Cette identification doit être effectuée lors de l'élaboration des PLUi.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après l'approbation des PLUi.

Etat T+3 : Lors de l'élaboration des PLUi, les trois Communautés de communes ont identifié les parties actuellement urbanisées et les projets d'extension urbaine sur leur territoire. Le Syndicat Mixte du SCoT s'est assuré lors de la consultation des personnes publiques associées que l'ensemble des extensions urbaines ne soient pas en urbanisation linéaire.

PROMOUVOIR ACTIVEMENT LES PRATIQUES ET DEMARCHES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

AMBITION : ENCOURAGER L'ECOCONSTRUCTION POUR LES BATIMENTS PUBLICS

31. Nombre de bâtiments publics faisant ou ayant fait l'objet d'une démarche d'écoconstruction sanctionnée par un label

Cet indicateur correspond au nombre de bâtiments publics faisant ou ayant fait l'objet d'une démarche d'écoconstruction sanctionnée par un label, tels que BBC, Biosourcés, HQE, etc.

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat T+6 : 10 projets ont été subventionnés dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST), pour un montant total de subventions de 471 800 €. Parmi les projets recensés, seule la construction de 8 logements à Nazelles-Négron est labellisée « NF habitat – Bâtiments biosourcés & réglementation environnementale 2020 (RE 2020) avec un label Énergie + Carbone - (E+/C-) à minima au niveau E3C1. Les autres projets proposent soit l'utilisation de matériaux bio-sourcés, de géothermie ou l'installation de panneaux photovoltaïques.

Porteur de projet	Nature du projet
Commune de Saint-Laurent-en-Gâtines	Construction d'un gymnase multisports à énergie positive
Commune de Chargé	Rénovation énergétique de la mairie et de l'école de Chargé
Commune de Monthodon	Rénovation salle Le Sentier Monthodon
Commune de Villedômer	Rénovation de la mairie de Villedômer
Communauté de Communes du Val d'Amboise	Construction d'un ALSH à Nazelles Négron

Touraine Logement	Construction de 8 logements (5 PLAI et 3 PLUS) - Vilvent t4 - Nazelles-Négron
Commune de Nouzilly	Rénovation énergétique de la mairie, d'une salle associative et de la bibliothèque de Nouzilly
Communauté de Communes du Castelrenaudais	Création de la maison du tourisme du Castelrenaudais (réhabilitation)
Commune d'Auzouer-en-Touraine	Rénovation et réaménagement de la mairie
Commune de Bléré	Rénovation du Centre socio culturel

Par ailleurs, la commune de Saint-Ouen-les-Vignes a réalisé en 2023 la rénovation énergétique du préfabrique de l'école subventionnée à 80 %, notamment par le SIEIL (Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire) dans le cadre de l'appel à projet « Sobriété énergétique », et envisage le lancement d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux : Mairie, école et cantine.

Le projet de construction d'une école à Mosnes inclut la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment.

AMBITION : FAVORISER UNE MEILLEURE EFFICACITE ENERGETIQUE DES CONSTRUCTIONS

32. Consommations énergétiques moyennes par habitant pour le secteur résidentiel

Cet indicateur correspond à la consommation énergétique lié au secteur de l'habitat.

Source : Lig'Air

État zéro : En 2012, la consommation d'énergie finale sur le SCoT ABC s'élève à 50 179 tonnes équivalent pétrole (TEP) pour le secteur résidentiel (0,77 TEP/an/habitant), soit une diminution de 0,7% par rapport à 2010 (50 556 TEP).

État T+3 : En 2018, la consommation d'énergie finale sur le SCoT ABC s'élève à 44 281 tonnes équivalent pétrole (TEP) pour le secteur résidentiel (0,67 TEP/an/habitant). On constate une nette diminution par rapport à 2016 (-10% à l'échelle du SCoT ABC soit - 5 063 TEP entre 2016 et 2018).

	Consommation d'énergie finale/an/hab pour le secteur résidentiel (TEP)			Evolution entre 2016 et 2018
	2012	2016	2018	
CCVA	0,69	0,78	0,69	-14%
CCBVC	0,82	0,74	0,69	-7%
CCCR	0,82	0,68	0,63	-8%
SCoT ABC	0,77	0,74	0,67	-10%

État T+6 : odace.ligair.fr/consommation-energie. Les données disponibles sur la plateforme ODACE ont été actualisées ces dernières années, et la méthodologie de calcul a évolué (la consommation d'énergie est désormais calculée en GWh). Afin d'observer une évolution avec des données utilisant la même unité de mesure, la consommation d'énergie par habitant du territoire a été redéfinie pour les années 2010 et 2015.

	Consommation d'énergie du territoire par an pour le secteur résidentiel (en GWh)			Evolution entre 2015 et 2020
	2010	2015	2020	

CCVA	278 (sur 775)	236 (sur 685)	206 (sur 618)	- 12,7 %
CCACBVC	216 (sur 532)	180 (sur 505)	162 (sur 474)	- 10 %
CCCR	155 (sur 561)	128 (sur 514)	114 (sur 444)	- 10,9 %
SCoT ABC	649 (sur 1 868)	544 (sur 1 704)	482 (sur 1 536)	- 11,4 %

	Consommation d'énergie du territoire par an par habitant (en MWh)			Evolution entre 2015 et 2020
	2010	2015	2020	
CCVA	10,32	8,27	7,33	- 11,4 %
CCACBVC	10,55	8,55	7,52	- 12 %
CCCR	9,39	7,72	6,93	- 10,2 %

33. Nombre de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernés par une subvention

Cet indicateur correspond au nombre de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernée par une subvention.

Sources : Communautés de communes, communes, Pays Loire Touraine

État zéro : Le Pays Loire Touraine, dans le cadre de son contrat régional 2012-2017, avait pour priorité la maîtrise des consommations énergétiques dans les bâtiments publics. Ainsi, via le « Plan isolation des bâtiments publics », 15 bâtiments publics ont eu des travaux d'isolation thermique ou de réhabilitation énergétique + 6 projets.

État T+3 : Le Pays Loire Touraine soutient 3 projets de rénovation via son Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la période 2018-2024, cela concerne la rénovation de la mairie de Villedômer, l'isolation de la mairie de Saint-Nicolas-des-Motets et l'isolation de la cantine scolaire de Montreuil-en-Touraine.

Depuis 2018, 8 bâtiments publics ont également fait l'objet d'une rénovation thermique :

- 1 bâtiment pour la CCVA (cantine scolaire de Limeray) ;
- 4 bâtiments pour la CCC (mairie de Le Boulay, une partie de la mairie et bibliothèque de Nouzilly, salle des fêtes de La Ferrière, réhabilitation d'un bâtiment à Château-Renault pour la création de la maison du Tourisme du Castelrenaudais) ;
- 3 bâtiments pour la CCBVC (mairies de Francueil et Saint-Martin-le-Beau, création d'un bureau d'accueil accessible à la Mairie à Courçay).

État T+6 : Le Pays a subventionné, via le CRST, ces projets recensés à hauteur de 795 600 €. En dehors du financement du Pays, des communes ont entrepris des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux.

Porteur de projet	Nature du projet
Commune d'Athée-sur-Cher	Rénovation de l'école élémentaire (en cours)
Commune d'Auzouer-en-Touraine	Rénovation et réaménagement de la mairie
Commune de Bléré	Rénovation du Centre socio culturel

Commune de Cangey	Remplacement de la chaudière de l'école
Commune de Chargé	Rénovation énergétique de la Mairie et de l'école
Commune de Château-Renault	Rénovation de l'école Gilbert Combettes
Commune de Dierre	Mise aux normes environnementales des bâtiments communaux
Commune d'Épeigné-les-Bois	Travaux de rénovation dans 2 logements communaux
Commune de Francueil	Rénovation des huisseries de la Mairie
Commune de La Ferrière	Travaux d'isolation du bâtiment de la salle des fêtes
Commune de Monthodon	Rénovation de la salle Le Sentier et d'un autre bâtiment
Commune de Montreuil-en-Touraine	Isolation de la cantine scolaire
Commune de Morand	Rénovation de l'école
Commune de Nazelles-Négron	Rénovation énergétique du centre socioculturel et utilisation de matériaux biosourcés
Commune de Neuillé-le-Lierre	Rénovation d'un bâtiment pour accueillir un cabinet médical
Commune de Nouzilly	Rénovation énergétique de la mairie, d'une salle associative et de la bibliothèque de Nouzilly
Commune de Saint-Nicolas-des-Motets	Isolation de la Mairie de Saint Nicolas des Motets
Commune de Villedômer	Rénovation de la Mairie

34. Nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernés par une subvention

Cet indicateur correspond au nombre de logements subventionnés ayant fait l'objet d'une réhabilitation thermique.

Sources : Conseil départemental, Communautés de communes

Etat zéro : 247 logements en 2016, 190 logements en 2017 et 10 réhabilitations thermiques de logements ponctuelles ces 10 dernières années.

Etat T+3 : Depuis 2018, 281 propriétaires occupants ont perçu l'aide « Habiter mieux » pour la rénovation énergétique de leur logement.

On constate une nette diminution pour les années 2020 et 2021. Cela s'explique par la disparition du programme « Habiter Mieux Agilité » début 2020. En effet, jusqu'en 2019, le programme « Habiter Mieux » comprenait deux possibilités « Agilité » et « Sérénité ». Début 2020, le programme « Habiter Mieux Agilité » a disparu au profit du dispositif « Ma prime rénov' » géré par l'ANAH Paris. Seul « Habiter Mieux Sérénité » apparaît ainsi sur une partie de 2020 et en 2021.

Etat T+6 : Depuis 2021, 87 propriétaires ont bénéficié du dispositif Habiter Mieux Sérénité, dont 4 logements en sortie d'insalubrité, et 2 147 propriétaires de Ma Prime Rénov'.

- **Projets « Habiter Mieux Sérénité » / « Ma Prime Rénov' Sérénité »** (aides gérées au niveau local par le Conseil départemental, délégataire des aides à la pierre)

	2021		2022		2023		TOTAL	
	PO	PB	PO	PB	PO	PB	PO	PB
CC Val d'Amboise	12	0	9	0	5	2	26	2
CC Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher	23	0	20	0	4	0	47	0
CC Castelrenaudais	3	0	5	0	4	0	12	0
SCoT ABC	38	0	34	0	13	2	85	2

- **Projets Ma Prime Rénov'** (aides gérées au niveau national par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH))

	2021	2022	2023	TOTAL
CC Val d'Amboise	321	297	224	842
CC Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher	318	255	191	764
CC Castelrenaudais	200	211	130	541
SCoT ABC	839	763	545	2147

AMBITION : PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

35. Nombre d'installations collectives de production d'énergie renouvelable réalisées ou en projet sur le territoire

Cet indicateur correspond au nombre d'installations collectives de production d'énergie renouvelable réalisées ou en projet sur le territoire.

Sources : Communautés de communes, ALEC 37

Suivi : 6 ans

État T+6 : Dans le cadre du Contrat d'objectif territorial 2018-2024 du Pays, 5 projets d'installations collectives de production d'énergie renouvelable thermique (géothermie et biomasse) ont été réalisés sur le territoire et 9 autres sont en projet.

Les communes ont transmis les installations réalisées ou en projet, de production d'énergies renouvelables non-thermique :

Installations réalisées :

- 6 entreprises agricoles ont installé des trackers photovoltaïques et/ou des panneaux solaires à Les Hermites

Au stade du projet :

- Parc agrivoltaïque et parc éolien INNERGEX à Auzouer-en-Touraine

- Projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques de parking à La-Croix-en-Touraine

- *Projet de parc photovoltaïque (3 permis de construire en cours d'instruction) à Les Hermites*

AMBITION : AMELIORER LA GESTION DES DECHETS

36. Volume moyen de déchets ménagers collectés par habitant et par an

Cet indicateur correspond au volume de déchets ménagers collectés par habitant et par an. Les déchets ménagers comprennent les emballages ménagers recyclables, les journaux, les revus, les magazines, le verre et les ordures ménagères résiduelles. Les déchets collectés en déchetterie ne sont pas compris.

Sources : Communautés de communes

État zéro : En 2016, environ 263 kg de déchets par habitant ont été produits (hors déchetterie). Cette moyenne est en diminution depuis 2010 (310 kg/hab/an).

État T+3 : En 2018, environ 268 kg de déchets par habitant ont été produits (hors déchetterie). Cela a légèrement augmenté par rapport à 2016 (+4,1 kg/hab.).

État T+6 : En 2023, environ 275 kg de déchets ont été collectés par habitant (hors déchetterie), contre 277 kg/hab. en 2022.

37. Part des déchets collectés étant recyclés

Cet indicateur correspond au volume de déchets collectés étant recyclés. Il s'agit des déchets ménagers collectés sans les ordures ménagères résiduelles.

Sources : Communautés de communes

État zéro : En 2016, la part des déchets collectés étant recyclés s'élève à 34,7% (hors déchetterie). En prenant en compte les déchets déposés en déchetterie, soit environ 585 kg de déchets par habitant, la part de déchets recyclés s'élève à 71% en 2016.

État T+3 : En 2018, la part des déchets collectés étant recyclés est identique à celle constatée en 2016 : 34,7% des déchets (hors déchetterie) et 70% en prenant en compte les déchets déposés en déchetterie (34,7% et 71% en 2016).

État T+6 : En 2022-2023, le taux de valorisation matière est de 50 % en 2022/2023 (tous flux collecte + déchetteries), dont 40 % pour les déchets collectés et 62 % pour les déchets issus des déchetteries hors gravats.

38. Nombre de composteurs individuels distribués sur le territoire

Cet indicateur correspond au nombre de composteurs individuels distribués sur le territoire par les communautés de communes.

Sources : Communautés de communes

État zéro : En 2016, le nombre de composteurs distribués sur le territoire du SCoT ABC est de 5 644 (1 794 sur la CCVA, 2 195 sur la CCBVC et 1 655 sur la CCC).

État T+3 : En 2018, le nombre de composteurs distribués sur le territoire du SCoT ABC est de 6 163 (1 958 sur la CCVA, 2 454 sur la CCBVC et 1 751 sur la CCC).

État T+6 :

État T+6 : En 2023, le nombre de composteurs distribués sur le territoire du SCoT ABC est de 7 932 (dont 2 753 sur la CCVA, 3 055 sur la CCACBVC et 2 124 sur la CCCR).

	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CCVA	1794	1958	2016	2103	2219	2369	2753
CCACBVC	2195	2454	2541	2567	2684	2825	3055
CCCR	1655	1751	1785	1806	1894	1957	2124
SCoT ABC	5644	6163	6342	6476	6797	7151	7932

AMBITION : AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

39. Quantités émises par le territoire des principaux polluants atmosphériques (NOX, PM10, SO2, C6H6, HAP)

Cet indicateur correspond aux quantités émises par le territoire des principaux polluants atmosphériques, soit NOX (oxydes d'azote), PM10 (particules en suspension), SO2 (dioxyde de soufre), C6H6 (benzène) et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Source : Lig'Air

Etat zéro :

	En 2012				
	Nox	PM10	SO2	C6H6	HAP
	en tonnes	en tonnes	en tonnes	en kg	en kg
CCVA	456	129	27	4161	9
CCC	497	158	25	3555	8
CCBVC	434	134	20	4139	9
SCoT ABC	1387	421	72	11855	26

Etat T+3 : Ces données sont issues de l'inventaire des émissions atmosphériques, réalisé par Lig'Air pour l'année de référence 2018. Entre 2012 et 2018, les émissions de Nox et SO2 ont nettement diminué sur le territoire (respectivement -36,6% et -71,5% à l'échelle du SCoT ABC). Les émissions de Nox sont liées au transport routier et le SO2 aux secteurs résidentiel, tertiaire et industries.

En revanche, les émissions de C6H6 et HAP sont en hausses (respectivement +13% et +5,2% à l'échelle du SCoT ABC). Ces polluants sont émis majoritairement par le secteur résidentiel, en raison du chauffage bois et par les transports.

	En 2018				
	Nox	PM10	SO2	C6H6	HAP
	en tonnes	en tonnes	en tonnes	en kg	en kg
CCVA	283,6	123	7,3	4767	9
CCBVC	285,8	137,9	8	4727	10
CCC	310,5	121,7	5,2	3908	8
SCoT ABC	879,9	382,6	20,5	13403	27

Etat T+6 : Données issues de la base de données ODACE construite par Lig'Air.

En 2020					
	Nox	PM10	SO2	C6H6	HAP
	<i>en tonnes</i>	<i>en tonnes</i>	<i>en tonnes</i>	<i>en tonnes</i>	<i>en kg</i>
CCVA	252	105	6,4	4,2	30
CCBVC	226	123	6,2	4,1	30
CCCR	221	100	4,4	3,2	30
SCoT ABC	699	328	17	11,5	90

DEVELOPPEMENT ET RENOUVEAU URBAIN : ASSURER LA MAITRISE ET LA QUALITE DES FORMES URBAINES

VEILLER A DES CONSOMMATIONS LIMITEES ET RAISONNEES D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

AMBITION : LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS PAR L'URBANISATION

40. Surfaces urbanisées

Cet indicateur correspond à la part du territoire recouvert par des surfaces urbanisées, c'est-à-dire aux espaces bâtis et espaces artificialisés non bâtis. Cet indicateur permet d'observer les évolutions des surfaces par type d'occupation. Cet indicateur est complété par l'analyse de la tâche urbaine, qui donne une image de l'emprise urbaine à un moment donné. L'analyse de la tâche urbaine permet de localiser les surfaces urbanisées et d'observer leur développement.

Sources : Communautés de communes, Majic

État zéro : 10% en 2016, soit environ 9 850 ha. Augmentation de 8,52 km² de la tâche urbaine entre 2008 et 2016.

État T+3 : En 2020, 11% du territoire du SCoT sont des espaces artificialisés, soit environ 9 950 ha. Entre 2016 et 2020, 95 ha ont été artificialisés au détriment d'espaces agricoles (-111 ha).

État T+6 : En 2023, 10,6% du territoire du SCoT ABC est urbanisé, soit environ 9 780 ha. Entre 2021 et 2023, ce sont 139 ha supplémentaires qui ont été urbanisés.

41. Respect des densités brutes minimales de logements dans les OAP

Cet indicateur correspond à la densité brute moyenne de logements dans les opérations d'aménagement et de programmation (OAP) déterminées dans les PLUi. Ces moyennes sont calculées par Communauté de communes et par typologie de communes. Par exemple, pour la Communauté de communes du Castelrenaudais, l'ensemble des OAP localisées dans les communes de Nouzilly et Villedômer (pôles relais) doivent présenter une densité brute moyenne d'au minimum 16 logements/ha.

Sources : Communautés de communes

État zéro : après l'approbation des PLUi.

État T+3 : Les trois PLUi présents sur le territoire du SCoT ABC reprennent les densités minimales prescrites dans le SCoT. Le tableau ci-dessous indique pour chaque Communauté de communes la densité brute moyenne de logements à construire dans les OAP situées en extension.

	Pôle majeur	Pôles relais	Autres communes
<i>Densité brute minimale prescrite par le SCoT</i>	20	16	13
CCVA	19,9	17,4	12,0
CCC	/	16,0	13,2
CCBVC	19,8	16,3	11,6

42. Part moyenne des voiries, équipements, réseaux, espaces verts, etc. dans les nouvelles surfaces urbanisées

Cet indicateur correspond à la part moyenne des voiries, équipements, réseaux, espaces verts, etc. dans les nouvelles surfaces urbanisées. On parle également en urbanisme de « VRD ». Il s'agit ainsi de la différence entre la densité nette et la densité brute, cette dernière prenant en compte les espaces et équipements publics.

Sources : Communautés de communes, Majic

Remarque : l'état zéro de cet indicateur n'a pas été calculé en 2018 (rapport T0), ni en 2021 (rapport T+3). Cela sera effectué au bilan à T+6 (calcul du T0 et du T+6).

43. Densité brute de logements dans les nouveaux secteurs d'extension urbaine dédiés à l'habitat

Cet indicateur correspond à la densité brute de logements par typologie de communes, c'est-à-dire au rapport entre le nombre de logements construits et la surface totale du projet d'aménagement, intégrant donc les voiries, espaces publics, équipements collectifs et espaces verts. Les objectifs inscrits dans le SCoT sont de 20 logements/ha pour les pôles majeurs, 16 logements/ha pour les pôles relais et 13 logements/ha pour les autres communes. Le calcul de ces densités moyennes s'effectuera par Communauté de communes.

Sources : Majic, cadastre

Remarque : l'état zéro de cet indicateur n'a pas été calculé en 2018 (rapport T0), ni en 2021 (rapport T+3). Cela sera effectué au bilan à T+6 (calcul du T0 et du T+6).

ASSURER DES DEVELOPPEMENTS URBAINS ET RURAUX EQUILIBRES ET DE QUALITE

AMBITION : PRIVILEGIER LA MOBILISATION DES TERRAINS DISPONIBLES AU SEIN DES ESPACES URBANISES EXISTANTS POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

44. Pourcentage de logements construits situés au sein des enveloppes urbanisées définies dans les PLUi

Cet indicateur correspond à la part de logements construits en optimisation des enveloppes urbanisées. Il permettra de révéler si la priorité est donnée à la construction au sein des enveloppes urbaines ou en extension. Les objectifs inscrits dans le SCoT sont de construire au minimum 55% des logements en optimisation pour la CCVA, 34% pour la CCC, et 28% pour la CCBVC.

Sources : Communautés de communes, Majic

Remarque : l'état zéro de cet indicateur n'a pas été calculé en 2018 (rapport T0), ni en 2021 (rapport T+3). Cela sera effectué au bilan à T+6 (calcul du T0 et du T+6).

45. Nombre et pourcentage de logements vacants

Cet indicateur correspond au nombre et à la part de logements vacants sur le territoire. Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement très vétuste).

Source : Majic

Etat zéro : En 2016, le taux des trois Communautés de communes du territoire du SCoT ABC s'élève entre 7,0 et 8,0% du nombre total de logement (CCBVC 7,0% ; CCVA 7,5% ; CCC 7,9%). La vacance de longue durée (logement vacant depuis plus de 2 ans) s'élève à 3,5% environ pour l'ensemble du SCoT ABC.

Etat T+3 : En 2020, le taux de logements vacants a augmenté par rapport à 2016 : 8,6% à l'échelle du SCoT ABC. En 2020, 9 communes possèdent un taux de vacance supérieur à 10% (contre 3 communes en 2016). Château-Renault est la commune qui présente le taux le plus élevé avec 14,7% des logements

État T+6 : le pourcentage de logements vacants est calculé sur l'ensemble de logements que compte le territoire, incluant les résidences principales, les résidences secondaires et logements occasionnels.

	Nombre de logements vacants en 2014	% de logements vacants en 2014	Nombre de logements vacants en 2020	% de logements vacants en 2020	Évolution entre 2014 et 2020
CCVA	1 011	7,3 %	1 247	8,3 %	+ 236
CCABVC	832	8 %	902	8,4 %	+ 70
CCCR	652	8,3 %	732	9 %	+ 80
SCoT ABC	2 495	7,8 %	2 881	8,5 %	+ 386

AMBITION : PRESERVER LES CARACTERISTIQUES IDENTITAIRES DES PAYSAGES URBAINS

46. Inscription dans les PLUi d'exigences paysagères, urbaines et architecturales qualitatives pour les nouveaux aménagements urbains

Cet indicateur correspond à l'inscription d'exigences paysagères, urbaines et architecturales qualitatives pour les nouveaux aménagements urbains dans les PLUi.

Sources : Communautés de communes

État zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après l'approbation des PLUi.

État T+3 : Les règlements écrits, des trois PLUi approuvés sur le territoire du SCoT ABC, contiennent de nombreuses règles et préconisations relatives aux caractéristiques urbaine, architecturale, environnementales et paysagères pour l'ensemble des zones. Ces règles portent sur la volumétrie et l'implantation des constructions, la qualité urbaine et architecturale (adaptation à la topographie du terrain, apparence des façades, ouvertures et menuiseries, toiture, etc.), le traitement environnemental et paysagers des espaces non bâtis et abords des constructions (clôtures), etc.

AMBITION : LIMITER L'EXPOSITION AU BRUIT DES POPULATIONS

47. Nombre d'habitants exposés à un niveau de bruit ambiant dépassant 68 dB(A) selon l'indicateur Lden (24h)

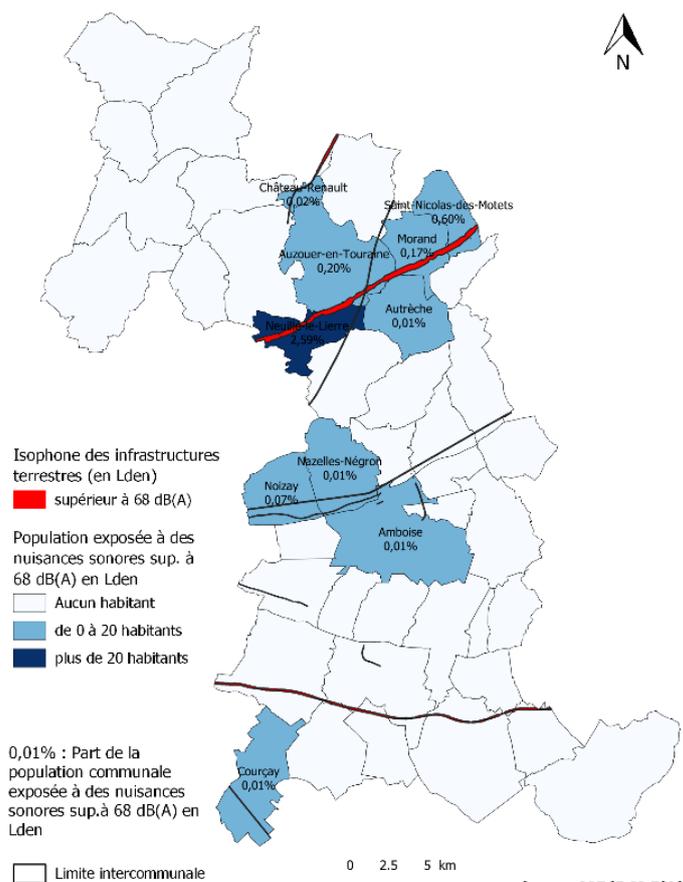
Cet indicateur correspond au nombre d'habitants exposés à un niveau de bruit ambiant dépassant 68 dB(A) selon l'indicateur Lden (24h). Il s'agit d'une estimation et ne reflète pas l'exposition au bruit à l'intérieur des logements. L'indicateur Lden est le niveau de bruit global pendant une journée complète. La valeur de 68 dB(A) en Lden a été définie comme seuil limite applicable à une infrastructure routière et aux lignes à grande vitesse (article 7 de l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement).

Sources : DDT Indre-et-Loire, BD TOPO, INSEE

Etat zéro : environ 120 habitants concernés par l'exposition au bruit au-dessus de 68 dB(A) selon les isophones des infrastructures terrestres en 2014, soit 0,2% de la population du SCoT ABC.

Etat T+3 : Il est estimé à environ 63 personnes le nombre d'habitants concernés par une exposition au bruit supérieure à 68 dB(A), soit 0,09% de la population du SCoT ABC, en 2017. Cette diminution par rapport à l'estimation réalisée en 2018 (données de 2014) s'explique par l'utilisation des isophones des cartes de bruit stratégiques de troisième échéance (approuvées le 23 février 2018) qui présentent des périmètres plus restreints.

Estimation de la population exposée à des nuisances sonores supérieures à 68 dB(A) en Lden sur le territoire du SCoT ABC



48. Aménagements réalisés ou en projet pour réduire les nuisances sonores générées par les axes de transports

Cet indicateur correspond à la liste des aménagements réalisés ou en projet pour réduire les nuisances sonores générées par les axes de transports.

Source : Conseil départemental, DDT Indre-et-Loire

Etat zéro : Différentes mesures inscrites dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Conseil départemental d'Indre-et-Loire (troisième échéance : 2018-2023) : interdictions de poids lourds, limitation de vitesse (70, 50 et 30 km/h), création d'une aire de covoiturage à Autrèche, aménagements de boucles cyclables et d'itinéraires.

Etat T+3 : Les communes n'ont pas à leur connaissance la réalisation de travaux, visant à réduire les nuisances sonores générées par les axes de transports, sur leur territoire ces trois dernières années. Le Service territorial d'Aménagement (STA) du Département d'Indre-et-Loire a confirmé ne pas avoir réalisé d'aménagements visant à réduire les nuisances sonores liés aux axes de transport depuis 2018. A noter, que la commune de Saint-Règle souhaiterait qu'une étude de faisabilité soit réalisée concernant les nuisances sonores générées par la RD 31 et qui impactent la Côte Chaude et les Thomeaux.

ACCROITRE ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR MIEUX REpondre A TOUS LES BESOINS

AMBITION : REpondre AUX BESOINS DE LOGEMENTS

49. Nombre de logements du territoire

Cet indicateur correspond au nombre de logements du territoire. Ce nombre est calculé à partir des données INSEE. Cet indicateur permet de mesurer la capacité du territoire à produire des logements à hauteur des objectifs fixés. Le SCoT fixe l'objectif de 3 350 à 3 650 logements (hors renouvellement) à construire entre 2018 et 2030, soit en 2030 un nombre total d'environ 35 420 logements (scénario calculé à partir du nombre de logements en 2013).

Source : INSEE

État zéro : 32 139 logements, soit la construction de 221 logements en 2014.

État T+3 : En 2018, le territoire présente 33 471 logements. Pour rappel, l'objectif moyen annuel de constructions fixé par le SCoT est de 293 logements (pour un taux de croissance annuel moyen de +0,8%) entre 2018 et 2030. A noter, qu'il a été construit en moyenne 333 logements/an entre 2014 et 2018.

État T+6 : Le nombre moyen annuel de constructions est de 277,6 logements par an à l'échelle du SCoT ABC. Pour rappel, l'objectif moyen annuel de constructions fixé par le SCoT est de 293 logements (pour un taux de croissance annuel moyen de +0,8%) entre 2018 et 2030.

	Nb de logements en 2014	Nb de logements en 2020	Évolution
CCVA	13 906	14 961	+ 7,5 %
CCACBVC	10 362	10 737	+ 3,6 %
CCCR	7 870	8 106	+ 3 %
SCoT ABC	32 138	33 804	+ 5,2 %
Indre-et-Loire	311 772	330 454	+ 6 %

50. Part des logements en location dans l'offre de résidences principales du territoire

Cet indicateur correspond au nombre de résidences principales en location (publique ou privée) par rapport au nombre total de résidences principales.

Source : INSEE

État zéro : 28,5% en 2014.

État T+3 : La part des logements en location dans l'offre de résidences principales a légèrement diminué par rapport à 2014 (-0,79% soit une perte de 37 logements en location) pour les trois Communautés de communes. Toutefois, les constats effectués en 2014 sont identiques en 2018 :

- Au moins 30% des résidences principales en location sur les territoires de la CCVA et de la CCC, et seulement 20% sur le territoire de la CCBVC ;
- Une part moins importante de résidences principales en location sur le territoire du SCoT ABC par rapport à la moyenne départementale (39,4%).

État T+6 : Source INSEE ; dossier complet ; LOG T7

Le nombre de logements en location est en légère baisse à l'échelle du territoire du SCoT ABC, alors que le nombre total de logements croît (1 666 logements supplémentaires entre 2014 et 2020).

CCVA : 4 003 logements occupés en location, soit 32,1 % du parc de résidences principales en 2020

CCACBVC : 1 816 logements occupés en location, soit 19,7 % du parc de résidences principales en 2020

CCCR : 2 099 logements occupés en location, soit 29,7 % du parc de résidences principales en 2020

SCoT ABC : 7 918 logements occupés en location, soit 27,5 % du parc de résidences principales en 2020

	Part des RP en location en 2014	Part des RP en location en 2020	Évolution
CCVA	32,5 %	32,1 %	+ 45
CCACBVC	21,3 %	19,7 %	- 66
CCCR	30,5 %	29,7 %	0
SCoT ABC	28,5 %	27,5 %	- 21
Indre-et-Loire	39,3 %	39,6 %	+ 6 074

51. Part des logements sociaux dans l'offre de résidences principales du territoire

Cet indicateur correspond au rapport entre le parc de logement social et le parc de résidences principales.

Source : INSEE

État zéro : 12,5% en 2014.

État T+3 : Entre 2014 et 2018, la part des logements sociaux dans l'offre de résidences principales a légèrement diminué à l'échelle du SCoT ABC (-9 logements sociaux). Toutefois, cette part a augmenté sur le territoire de la CCVA (+0,21% contre -1,41% pour la CCC et -0,05% pour la CCBVC).

Les constats de 2014 concernant la CCBVC sont identiques en 2018 : faible taux qui s'expliquent notamment par une faible proportion de logements sociaux sur la ville centre de Bléré.

État T+6 : Source : INSEE ; dossier complet ; LOG T7

CCVA : 1 926 logements HLM loués vides, soit 15,4 % du parc de résidences principales

CCACBVC : 541 logements HLM loués vides, soit 5,9 % du parc de résidences principales en 2020

CCCR : 880 logements HLM loués vides, soit 12,5 % du parc de résidences principales

SCoT ABC : 3 347 logements HLM loués vides, soit 11,6 % du parc de résidences principales

	Part des logements sociaux en 2014	Part des logements sociaux en 2020	Évolution du nombre de logements
CCVA	15,9 %	15,4 %	- 9
CCACBVC	6,6 %	5,9 %	- 37
CCCR	12,6 %	13,9 %	- 80
SCoT ABC	12,1 %	11,6 %	- 126
Indre-et-Loire	16,6 %	16,3 %	+ 1 222

52. Part des petits logements (T1 ou T2) dans l'offre de résidences principales du territoire

Cet indicateur correspond à la part de logements T1 ou T2 dans l'offre de résidences principales du territoire. Le nombre de pièces d'habitation est le nombre de pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface est supérieure à 12 m²), ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers

(chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, etc.

Source : INSEE

État zéro : 9% en 2014 et 73,0% des résidences en sous-peuplement modéré et prononcé.

État T+3 : La part des petits logements (T1 ou T2) n'a pas évolué entre 2014 et 2018 (perte de 4 logements T1 ou T2), soit 9,1% de petits logements dans l'offre des résidences principales du territoire du SCoT ABC.

État T+6 : Source : INSEE ; dossier complet ; LOG T3

	Part des T1 et T2 parmi les RP en 2014	Part des T1 et T2 parmi les RP en 2020	Évolution du nombre de logements
CCVA	10,8 %	10,8 %	+ 39
CCACBVC	7,2 %	6,4 %	- 50
CCCR	8,5 %	8,3 %	- 2
SCoT ABC	9 %	8,8 %	- 13
Indre-et-Loire	17,9 %	18 %	+ 2 968

CCVA : 1 349 logements de petite taille (263 T1 et 1 086 T2), soit 10,8 % du parc de résidences principales

CCACBVC : 586 logements de petite taille (106 T1 et 480 T2), soit 6,4 % du parc de résidences principales

CCCR : 584 logements de petite taille (106 T1 et 478 T2), soit 8,3 % du parc de résidences principales

SCoT ABC : 2 519 logements de petite taille (106 T1 et 478 T2), soit 8,76 % du parc de résidences principales

53. Structures d'accueil temporaire pour les personnes âgées créées ou en projet

Cet indicateur correspond au nombre de structures d'accueil temporaire pour les personnes âgées créées ou en projet. Il s'agit des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), des Maisons d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA), etc.

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

État zéro :

État T+6 : l'absence de données complètes sur cet indicateur ne permet pas d'apprécier de manière exhaustive le nombre d'hébergements et de places sur l'ensemble du territoire.

À noter l'ouverture en juillet 2021 de la résidence Âges & Vie à Athée-sur-Cher, une colocation pouvant accueillir jusqu'à 16 personnes âgées de GIR 2,3 et 4, soit une autonomie modérée à faible, entourées d'une équipe d'auxiliaires de vie.

54. Hébergements de secours ou logements temporaires pour les personnes en difficulté sociale créés ou en projet

Cet indicateur correspond au nombre d'hébergements de secours ou logements temporaires et le nombre de places pour les personnes en difficulté sociale, créés ou en projet. Il s'agit des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), etc.

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

État T+6 : l'absence de données complètes sur cet indicateur ne permet pas d'apprécier de manière exhaustive le nombre d'hébergements et de places sur l'ensemble du territoire.

FAIRE LE CHOIX D'UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESILIENT, CONCILIANTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET DE L'EMPLOI AVEC PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AUX RISQUES

AMBITION : REDUIRE LA VULNERABILITE AU RISQUE D'INONDATION

55. Surface d'espaces protégés de l'urbanisation au titre de la gestion du risque inondation (champs d'expansion des crues)

Cet indicateur correspond à la part du territoire protégé de l'urbanisation au titre de la gestion du risque inondation.

Modes de représentation : nombre, pourcentage

Sources : Communautés de communes

État zéro : après l'approbation des PLUi.

État T+3 : Le territoire de la CCVA protège 5 767 ha (6,2%) de son territoire du risque inondation (secteur couvert par le PPRi ou la ZDE).

Le territoire de la CCC ne présente pas d'espace protégé de l'urbanisation au titre de la gestion du risque inondation. A noter toutefois que l'ensemble du territoire est soumis au risque inondation mais par débordement de cours d'eau.

La Communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher s'est engagée dans la procédure d'une étude PEP (programme d'études préalable). Une étude « 3p » inondations sur le bassin du Cher et ses affluents s'est finalisée en mai 2021 (réalisée par l'EP Loire). Celle-ci a permis de mettre en évidence l'importance de définir des périmètres cohérents et une gouvernance adaptée pour la mise en œuvre de Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du bassin du Cher et ses affluents.

La démarche se fait en deux temps :

- Programme d'études préalable (PEP) comprenant un état des lieux et diagnostic du territoire et un plan d'actions.
- Mise en œuvre du PAPI (réalisation des actions).

La communauté de communes est engagée dans la réalisation d'un PEP depuis 2022 avec l'EP Loire. La mise en œuvre du PEP devrait débuter en 2024.

Une des actions du PEP sur notre territoire est une étude sur l'optimisation de zones d'expansion des crues (site potentiel : Bléré – ruisseau du Vaugerin).

- L'établissement Public Loire et la commune de Francueil ont réalisé une étude sur l'exploitation des potentialités en termes de champs d'expansion des crues sur le secteur d'une ZEC (secteur ruisseau de Francueil).

56. Opérations d'aménagement ayant permis une réduction de la vulnérabilité dans des zones à risques déjà bâtis au moment de l'approbation du SCoT

Cet indicateur correspond aux aménagements permettant la réduction de la vulnérabilité dans des zones à risques bâtis. Il s'agit notamment du renforcement des digues, de la surélévation de voies et d'équipements sensibles, de parkings souterrains inondables...

Source : Communautés de communes, communes

Suivi : 6 ans

57. Nombre d'habitants vivant en zone inondable

Cet indicateur correspond à l'estimation de la population résidente soumise à un Plan de prévention du risque inondation (PPRI).

Sources : DDT Indre-et-Loire, INSEE, Majic

Etat zéro : environ 7 100 personnes vivent en zone inondable soit 10,7% de la population du SCoT ABC en 2014.

Etat T+3 : En 2020, il est estimé à près de 9 060 habitants vivant en zone inondable, soit 13,7% de la population du SCoT ABC. Ce nombre a augmenté par rapport à 2014 (+ 1 965 habitants). Cette augmentation s'explique notamment par la révision du PPRI Val de Cisse lancée en 2018. Le périmètre du PPRI a ainsi évolué, celui est plus affiné. A noter que des habitations construites avant 2014 se retrouvent maintenant au sein du nouveau périmètre du PPRI. Par conséquent, le nombre d'habitants vivant en zone inondable est d'autant plus important entre 2014 et 2020.

58. Nombre d'entreprises situées en zone à risque

Cet indicateur correspond au nombre d'entreprises situées dans le périmètre d'un plan de prévention du risque inondation (PPRI).

Source : Insee

Suivi : 6 ans

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PRESERVER ET CONFORTER LES ACTIVITES AGRICOLES, VITICOLES ET SYLVICOLES

AMBITION : PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES

59.Surface totale des espaces agricoles

Cet indicateur correspond à la part du territoire recouvert par des surfaces en terres, des prés, des vergers et des vignes selon les données MAJIC. Cet indicateur permet d'observer les évolutions des surfaces par type d'occupation.

Source : Majic

Etat zéro : 64% (59 406 ha) en 2016.

Etat T+3 : En 2020, la part d'espaces agricoles a légèrement diminué par rapport à 2016 : 63% d'espaces agricoles soit 59 295 ha (-111 ha d'espaces agricoles entre 2016 et 2020 soit 27,7 ha/an, contre 28,6 ha/an entre 2013 et 2016).

Etat T+6 : En 2023, la surface totale des espaces agricoles représente 60 372 ha, soit 64,5 % du territoire du SCoT ABC. Entre 2021 et 2023, la surface des espaces agricoles a baissé de 173 ha.

60.Surface Agricole Utile

Cet indicateur correspond à la surface de l'ensemble des terres dédiées à l'activité agricole. La SAU est composée de : terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Source : Recensement général agricole

Suivi : selon recensement agricole

Etat zéro : 52 178 ha en 2010, soit 56% du territoire

Etat T+3 : En attente du RGA 2020 (disponible normalement fin 2021)

Etat T+6 : 52 851,94 ha (Agreste, recensement agricole 2020).

Une augmentation de la surface agricole utile de 1,29 %, qui représente 673,94 ha entre les recensements agricoles de 2010 et de 2020.

61.Nombre d'exploitations agricoles

Cet indicateur correspond au nombre d'exploitations agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire du SCoT ABC.

Source : Recensement général agricole

Suivi : selon recensement agricole

Etat zéro : 705 exploitations agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire du SCoT ABC en 2010

Etat T+3 : En attente du RGA 2020 (disponible normalement fin 2021).

Etat T+6 : 538 exploitations en 2020 (Agreste, recensement agricole 2020).

Une baisse du nombre d'exploitations agricoles de 23,7 % entre les recensements agricoles de 2010 et de 2020.

62. Nombre d'Unités de Travail Annuel

Cet indicateur correspond au nombre d'unités de travail annuel, soit le volume de travail effectué par une personne à temps complet durant une année. Les quantités de travail effectué sur l'exploitation sont calculées en attribuant un coefficient à chaque tranche de temps déclaré (moins de 1/4 de temps complet, de 1/4 à moins de 1/2 temps complet, etc.).

Source : Recensement général agricole

Suivi : selon recensement agricole

Etat zéro : En 2010, il est estimé 1 082 UTA sur le territoire du SCoT ABC.

Etat T+3 : En attente du RGA 2020 (disponible normalement fin 2021).

Etat T+6 : 1 118,85 unités de travail annuel (Agreste, recensement agricole 2020).

Une augmentation du nombre d'unités de travail annuel de 3,40 % entre les recensements agricoles de 2010 et de 2020.

63. Surface totale des espaces classés AOC protégés de l'urbanisation

Cet indicateur correspond à la surface des espaces classés en appellation d'origine contrôlée (AOC) protégés de l'urbanisation dans les PLUi.

Sources : Communautés de communes, Recensement parcellaire graphique

Etat zéro : après l'approbation des PLUi.

Etat T+3 : 5 350 ha de zone AOC sont protégées de l'urbanisation par les PLUi (zones A ou N), ce qui représente 5,72% du territoire du SCoT ABC.

Etat T+6 : Le calcul de la superficie effectuée sur la couche SIG transmise par l'INAO est en cours de traitement. Elle sera intégrée au rapport a posteriori.

64. Surface totale concernée par un périmètre de protection (périmètre d'intervention, ZAP...)

Cet indicateur correspond à la part du territoire couvert par des outils de protection des sols agricoles, tels qu'une zone agricole protégée (ZAP), etc.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : après l'approbation des PLUi.

Etat T+3 : 2 516,64 ha du territoire du SCOT ABC sont couverts par des périmètres de protection des sols agricoles, soit 2,70 % du territoire. Cela comprend notamment la ZAP d'Amboise (545,59 ha) et les zones Ap (598,09 ha pour la CCVA et 1 401,15 pour la CCBVC) et Az (458,66 ha pour la CCVA) qui sont des secteurs visant à protéger la valeur agronomique des sols et/ou la valeur paysagée observée.

Etat T+6 : La zone agricole protégée (ZAP) de Saint-Martin-le-beau a été créée par arrêté préfectoral du 2 février 2022. Sa surface s'étend sur 661,4 ha, soit 36 % du territoire communal. Elle est annexée au PLUi. La ZAP a notamment vocation à pérenniser la richesse viticole et agricole du territoire, dans un contexte de pression urbaine et foncière.

AMBITION : ENCOURAGER LES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

65. Nombre et part des exploitations labellisées biologiques

Cet indicateur correspond au nombre d'exploitations labellisées biologiques, c'est-à-dire les exploitations qui excluent l'usage de produits chimiques de synthèse, d'OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) et limitent l'emploi d'intrants.

Source : Chambre d'Agriculture, Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique

État zéro : 16 exploitations labellisées biologiques en 2014, soit 2,3% de l'ensemble des exploitations. Et 43 producteurs engagés en agriculture biologique en 2018.

État T+3 : En 2019, le territoire présente 44 exploitations en agriculture biologique. 54 producteurs sont engagés en agriculture biologique en 2021. Il est constaté une importante hausse du nombre d'exploitations labélisées ou engagées dans une conversion biologique.

État T+6 : 47 exploitations en agriculture biologique.

3 exploitations en agriculture biologique supplémentaires, qui correspond à une augmentation de 6,8% entre les recensements agricoles de 2010 et de 2020.

AMBITION : ENCOURAGER LES CIRCUITS COURTS

66. Nombre d'AMAP sur le territoire

Cet indicateur correspondant au nombre d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). Elles favorisent l'agriculture paysanne et biologique et créent des liens directs entre paysans et consommateurs.

Source : Chambre d'Agriculture

État zéro : 3 AMAP en 2018.

État T+3 : Deux nouvelles AMAP se sont créées en 2020 à Noizay et à Saint-Ouen-les-Vignes, ce qui permet d'avoir à ce jour 5 AMAP sur le territoire du SCoT ABC : 3 AMAP à la CCVA (Amboise, Noizay et Saint-Ouen-les-Vignes) et 2 AMAP à la CCBVC (Athée-sur-Cher et Civray-de-Touraine).

État T+6 : l'enquête réalisée au 4^{ème} trimestre 2023 auprès du Mairie, préalable à l'étude de l'appareil commerciale réalisée par la CCI Touraine (cf. en annexe), incluait comme question la présence d'une AMAP sur le territoire communal. Les réponses reçues (41 communes sur 45) font état de 10 AMAP sur le territoire, dont certaines se déplacent sur les marchés. Les communes de Montreuil-de-Touraine et Saint-Ouen-les-Vignes comptabilisent à elles seules 5 AMAP.

67. Nombre d'exploitants adhérents des réseaux « Bienvenue à la ferme » et « Saveurs Paysannes de Touraine »

Cet indicateur correspond au nombre d'exploitants adhérents à un réseau de vente directe de produits fermiers à la ferme.

Source : Chambre d'Agriculture

État zéro : 1 exploitant adhérent au réseau « Bienvenue à la ferme » en 2018.

État T+3 : Le nombre d'exploitants adhérents au réseau « Bienvenue à la ferme » n'a pas évolué depuis 2018 (soit 1 seul exploitant à Chargé). Le réseau « Saveurs Paysannes de Touraine » est également toujours en dormance.

AMBITION : ENCOURAGER LES DEMARCHES DE GESTION DURABLE DES FORETS

68. Surfaces forestières gérées conformément à un document de gestion durable agréé ou approuvé par le CRPF

Cet indicateur correspond aux surfaces forestières gérées conformément à un document de gestion durable agréé ou approuvé par le CRPF (tels que Plan Simple de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion).

Source : CRPF Ile-de-France Centre-Val de Loire

Suivi : 6 ans

AMBITION : DEVELOPPER LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

69.Surface occupée des zones d'activités

Cet indicateur correspond à la superficie actuellement occupée des 19 zones d'activités identifiées dans le SCoT ABC.

Sources : Communautés de communes

Etat zéro : 344,2 ha d'occupés et 278 ha de disponibles (soit 45%) en avril 2018.

Etat T+3 : En juin 2021, la superficie occupée des zones d'activités s'élève à 358,8 ha (58% des ZAE), soit 265 ha de disponibles (42% des ZAE).

Pour rappel, le SCoT ABC fixe un plafond de 235 ha de consommation foncière pour le développement économique et touristique entre 2018 et 2030. Depuis l'approbation du SCoT, 14,6 ha de foncier ont été consommés pour le développement économique, soit 6% du plafond prescrit par le SCoT.

Parc	Commune	Superficie totale du parc (ha)	Superficie occupée (ha)	Superficie disponible (ha)
ZAC La Boitardière	Amboise	212,1	91,8	120,3
ZA de Mosnes	Mosnes	5,1	5,1	0
ZAC les Sables - St Maurice	Nazelles-Négron	14,6	13,2	1,4
ZI Les Poujeaux	Nazelles-Négron	72,1	62,4	9,7
Les Billanges	Neuillé-le-Lierre	3,1	3,1	0
Parc d'Activités du Prieuré	Pocé-sur-Cisse	31,9	25,7	6,2
CCVA		338,9	201,3	137,6
Porte de Touraine (ZAC de la Rivonnerie)	Autrèche	63,5	10,6	52,9
Parc Industriel Nord No 1	Château-Renault	18	18	0
Parc Industriel Ouest No 2	Château-Renault	37	33	4
ZI L'Imbauderie	Crotelles	5	5	0
Les Pressaudières	St-Laurent-en-Gâtines	7	5,5	1,5
La Pâquerie	Villedômer	6,5	4	2,5
CCC		137	76,1	60,9
La Ferrière	Athée-sur-Cher	8,5	5,5	3
ZA La Taille St Julien	Bléré	15,15	15,15	0
ZI de Bois Pataud	Bléré	30	29,2	0,8
La Vinerie	La Croix-en-Touraine	1,8	1,8	0
Les Grillonnières	Saint-Martin-le-Beau	2,86	2,86	0
ZA de la Folie	Saint-Martin-le-Beau	2	2	0
Sublaines - Bois Gaulpied	Sublaines	87,7	24,9	62,8
CCVBVC		148,01	81,41	66,6
SCoT ABC		623,91	358,81	265,1
Soit en %			58 %	42 %

État T+6 :

	Surface totale des parcs en ha en 2024	Surfaces occupées en ha en 2021	Surfaces occupées en ha en 2024	Superficie disponible en ha en 2021	Superficie disponible en ha en 2024
CCVA	330,3 ha	201,3 ha	194 ha	137,6 ha	136,3 ha
CCACBVC	148 ha	81,4 ha	111,4 ha	66,6 ha	36,2 ha
CCCR	137 ha	76,1 ha	123,4 ha	60,9 ha	13,6 ha
SCoT ABC	615,3 ha	358,8 ha	428,8 ha	265,1 ha	186,1 ha

70. Densité d'emplois à l'hectare dans les zones d'activités

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre d'emplois situés dans les zones d'activités et leur superficie. Il permet de mesurer le niveau d'attraction économique du territoire dans les zones d'activités économiques et également les efforts engagés par les Communautés de communes à densifier ces zones.

Sources : Communautés de communes

État zéro : 18,3 en 2018 (CCVA : 22,5, CCC : 15,8 et CCBVC : 10,1)

État T+3 : En 2021, la densité d'emplois dans les ZAE du SCoT ABC s'élève à 17,4. Celle-ci est légèrement inférieure à celle estimée en 2018 (18,3). Cette diminution ces trois dernières années s'explique par :

- l'implantation de nouvelles entreprises consommant des superficies importantes de foncier mais présentant un faible nombre de salariés ;
- une réestimation du nombre d'emplois au sein des ZAE de la CCVA. Le service développement économique de la CCVA a réalisé un diagnostic précis des entreprises situées dans les ZAE. Il est constaté une perte de 163 emplois entre 2018 et 2021. Les informations fournies en 2018 étaient des estimations approximatives.

	Superficie occupée des ZAE (ha)	Nombre de salariés dans les ZAE	Densité d'emplois dans les ZAE
CCVA	201,3	4 225	21,0
CCC	76,1	1 105	14,5
CCBVC	81,4	914	11,2
SCoT ABC	358,8	6 244	17,4

en rouge : diminution par rapport à 2018 / en vert : augmentation par rapport à 2018

État T+6 :

	Superficie occupée des ZAE	Nb de salariés dans les ZAE en 2021	Nb de salariés dans les ZAE en 2024	Densité d'emplois dans les ZAE en 2021	Densité d'emplois dans les ZAE en 2024
CCVA	194 ha	4 225	4 630	21	23,8
CCACBVC	111,4 ha	914	1 112	11,2	10
CCCR	123,4 ha	1 105	1 548	14,5	12,5
SCoT ABC	428,8 ha	6 244	7 290	17,4	17

AMBITION : REpondre aux besoins d'emplois des actifs du territoire**71. Taux d'emploi**

Cet indicateur correspond au nombre d'emplois présents sur le territoire pour un actif résidant.

Source : Insee

État zéro : 0,76 en 2014.

État T+3 : En 2018, le taux d'emploi est constant par rapport à 2014 (0,76). Il est toutefois constaté, sur le territoire, une diminution du nombre d'emplois (-328 emplois) et du nombre d'actifs occupés (-351) entre 2014 et 2018.

État T+6 : En 2020, le taux d'emploi est de 0,69 à l'échelle du SCoT ABC, soit en baisse de 0,7 point. Il est toutefois constaté, sur le territoire, une diminution du nombre d'emplois (-328 emplois) et du nombre d'actifs occupés (-351) entre 2014 et 2018.

AMBITION : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**72. Nombre d'entreprises accueillies sur le territoire**

Cet indicateur correspond aux nombres d'entreprises sur le territoire. Il permet de mesurer attractivité économique du territoire.

Source : Insee

État zéro : 2 673 entreprises et établissements administrativement actifs (selon la base de données Sirene).

État T+3 : En 2021, le territoire du SCoT ABC présente 2 735 entreprises et établissements.

État T+6 : En 2024, le territoire du SCoT ABC recense 1 908 entreprises et établissements administrativement actifs (source : INSEE, dossier complet par EPCI, millésime 2021). Les sources d'information étant différente entre 2021 et 2024, et que les données de 2021 sont approximatives, l'évolution n'a pas pu être mesurée avec précision.

PROMOUVOIR UNE ACTIVITE TOURISTIQUE DURABLE ET DE QUALITE**AMBITION : DEVELOPPER L'OFFRE EN HEBERGEMENTS TOURISTIQUES****73. Nombre de places en hébergement haut-de-gamme**

Cet indicateur correspond au nombre de places des hôtels présentant au moins 4 étoiles.

Source : Insee

Suivi : 6 ans

74. Nombre de places en hébergement de plein air

Cet indicateur correspond à l'offre en camping sur le territoire du SCoT ABC.

Source : Insee

Suivi : 6 ans

État T+6 : Le territoire du SCoT ABC compte 12 campings, dont 5 sur le Val d'Amboise, 5 sur Bléré-Val de Cher et 2 sur le Castelrenaudais. Ils cumulent au total 1 200 emplacements et locations dont 1 081 emplacements nus, soit 90 % des emplacements.

75. Possibilités d'hébergement pour le tourisme d'affaires

Cet indicateur correspond à l'offre proposée en hébergements à destination du tourisme d'affaires.

Sources : Agence de Développement Touristique, Office de tourisme

Suivi : 6 ans

76. Elaboration d'un schéma d'hébergement touristique

Cet indicateur correspond à la mise en place d'un schéma d'hébergement touristique qui préciserait les orientations de la stratégie de développement de l'hébergement touristique.

Source : Communauté de communes

État zéro : Aucun schéma d'hébergement touristique mais un schéma de développement touristique pour la CCBVC.

État T+3 : Le territoire du SCoT ABC ne dispose pas de schéma d'hébergement touristique. Toutefois, la CCVA et la CCBVC ont élaboré ces dernières années une « stratégie de développement touristique » qui inclut la question de l'hébergement touristique.

État T+6 : La CCACBVC relance un nouveau schéma courant 2024, et la CCVA va consacrer dans son projet de territoire en cours de rédaction un volet au développement économique, qui inclura la dimension touristique.

AMBITION : DEVELOPPER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

77. Nombre d'équipements touristiques et de loisirs de rayonnement important présents sur le territoire

Cet indicateur correspond aux principaux sites touristiques et de loisirs identifiés sur le territoire du SCoT ABC, ayant une fréquentation supérieure à 10 000 entrées.

Sources : Offices de tourisme, Communautés de communes

Suivi : 6 ans

AMBITION : DEVELOPPER LE MAILLAGE DES CIRCUITS DE RANDONNEE

78. Linéaire de pistes cyclables

Cet indicateur correspond aux linéaires d'aménagements cyclables.

Source : Conseil départemental

État zéro : 172 km d'itinéraires cyclables en 2018.

État T+3 : Le linéaire de pistes cyclables n'a pas évolué depuis 2018, soit 172 km d'itinéraires sur le territoire du SCoT ABC.

État T+6 : Le linéaire de pistes cyclables cumulé est aujourd'hui de 304,10 km sur le territoire du SCoT ABC, dont :

Boucles à vélo		227,5 km
N°12	Loire & Terroir	12,5 km
N°18	Plages, écluses et pressoirs en Vallée du Cher	28 km
N°19	De l'Amasse aux rives du Cher	26 km
N°44	Les murmures de la forêt	30 km
N°45	Au fil de l'Amasse	17 km
N°46	De l'Abbaye d'Aiguevives au Château de Montpoupon	30 km
N°47	La Voie royale	45 km
	Du Moyen-âge à la renaissance	18 km

	La route des moulins	21 km
Vélos-routes (par section)		76,6 km
La Loire à vélo	De Mosnes à Chargé	7,2 km
	De Chargé à Lussault-sur-Loire	11,5 km
Cœur de France à vélo	D'Athée-sur-Cher à Chisseaux	13,5 km
Indre à vélo	De Luzillé à Chenonceaux	9,7 km
Saint Jacques à vélo	De Monthodon à Neuillé-le-Lierre	25 km

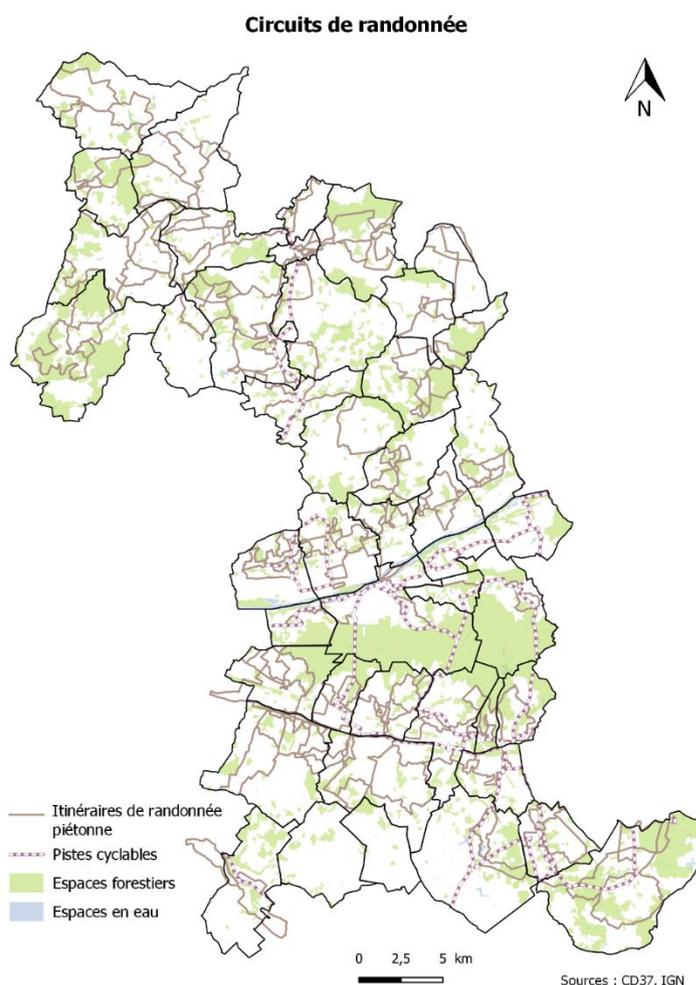
79. Linéaire d'itinéraires de randonnée piétonne

Cet indicateur correspond aux linéaires de randonnée piétonne, issus du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) d'Indre-et-Loire et des différentes boucles de Pays.

Source : Conseil départemental

État zéro : 784 km en 2018 : environ 300 km pour la CCVA, 265 km pour la CCC et 215 km pour la CCBVC.

État T+3 : En 2021, le département a retravaillé sur les itinéraires de randonnées notamment sur le territoire de la CCC et de la CCBVC. Ainsi, le territoire du SCoT ABC présente 975 km d'itinéraires de randonnées piétonne : environ 300 km pour la CCVA, 350 km pour la CCC et 325 km pour la CCBVC. La CCBVC a également arrêté son schéma cyclable, soit 126 km de pistes à créer ou aménager sur son territoire.



État T+6 : Le linéaire d'itinéraires de randonnée pédestre est aujourd'hui de 907 km. Ce linéaire cumule les sentiers de Grande Randonnée (GR), les sentiers de Grande Randonnée de Pays (GRP), les itinéraires de Promenade et de Randonnée (PR) et les Balades en Touraine. Il s'élève par communauté de communes à :

- 188 km sur la CCVA
- 341 km sur la CCACBVC
- 378 km sur la CCCR

80. Fréquentation touristique

Cet indicateur correspond au nombre de visiteurs des sites touristiques identifiés sur le territoire.

Sources : Agence de développement Touristique, Office de tourisme

Suivi : 6 ans

Site touristique et de loisir	Commune	Fréquentation moyenne en 2016
Château de la Loire et monuments		
La Pagode de Chanteloup	Amboise	10 000
Château Royal d'Amboise	Amboise	350 000
Château du Clos Lucé	Amboise	362 500
Domaine Royal de Château Gaillard	Amboise	20 000
Château de Nitray	Athée-sur-Cher	6 100
Le moulin des Aigremonts	Bléré	1 600
Château de Montpoupon	Céré-la-Ronde	18 000
Château de Chenonceau	Chenonceaux	850 000
Château de Civray de Touraine	Civray-de-Touraine	/
Jardins et Musées		
Musée de l'Hôtel de Ville	Amboise	8 000
L'expérience œnotouristique du Val de Loire	Amboise	/
Les caves Duhard	Amboise	10 000
Verrerie d'art d'Amboise-Chargé	Chargé	13 300
Musée du Cuir et de la Tannerie	Château-Renault	2 000
Parc du Château de Civray	Civray-de-Touraine	/
Parcs et sites de loisirs et trains touristiques		
Parc des Mini-Châteaux	Amboise	61 000
Petit Train Touristique d'Amboise	Amboise	8 200
Piscine découverte (île D'or en juillet et août)	Amboise	18 000
Grand Aquarium de Touraine	Lussault-sur-Loire	92 000
Réserve de Beaumarchais	Autrèche	43 300
Family Park	Saint-Martin-le-Beau	60 000
Autres		
Spectacle nocturne du Château Royal d'Amboise (La Prophétie d'Amboise en juillet/août)	Amboise	19 000
Loire à vélo (cellule de comptage à Montlouis sur Loire)	Montlouis sur Loire	59 300
Cher à vélo	Tours-Chenonceau	/

État T+6 : Les chiffres de la fréquentation touristique à l'état T+6 sont fournis par l'agence départementale du tourisme, dans le cadre de l'étude de l'appareil commercial du territoire du SCoT ABC (cf. en annexe). Ils reposent sur une enquête effectuée auprès des sites touristiques du département. Les valeurs suivantes sont approximatives et anonymisés.

Sur les 77 sites de visites d'Indre-et-Loire qui ont communiqué leur chiffre de fréquentation en 2023, 12 d'entre eux sont situés sur le territoire du SCoT ABC et ont enregistré plus de 2 millions d'entrées, soit 49 % du total enregistré à l'échelle départementale.

EQUIPEMENTS ET SERVICES DU TERRITOIRE : CONCILIER EFFICIENCE ET MUTUALISATION

REPENDRE A UNE DEMANDE CROISSANTE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS ET SERVICES

AMBITION : AMELIORER L'ACCES AUX PRINCIPAUX EQUIPEMENTS

81. Nombre d'équipements majeurs de santé

Cet indicateur s'appuie sur les équipements de santé repérés dans l'inventaire annuel des équipements de l'INSEE.

Source : INSEE

Suivi : 6 ans

Le nombre d'équipements majeurs de santé, au sens de la Base permanente des équipements de l'INSEE, correspond ainsi aux équipements de gamme supérieure. Les équipements recensés sont notamment : les établissements de santé court, moyen et long séjour, les établissements psychiatriques, les urgences, les centres de santé, les spécialistes en cardiologie, dermatologie, gynécologie, gastro-entérologie, psychiatrie, ophtalmologie, en imagerie médicale, les orthophonistes, les diététiciens, les soins à domicile pour personnes âgées, les hébergements et services de soins à domicile pour personnes handicapées, etc

État T+6 : le nombre d'équipements et spécialistes majeurs de santé sur le territoire du SCoT ABC reste stable à l'échelle du SCoT ABC, à 81 en 2016 et 2021. Cependant, il existe des variations entre 2016 et 2021 selon le type d'équipement et de spécialité et par communauté de communes :

- **Le Val d'Amboise** a gagné entre 2016 et 2021 un établissement psychiatrique, un centre de santé et un service à domicile ou ambulatoires pour les enfants handicapés. En revanche, le territoire a connu une baisse du nombre de spécialistes en dermatologie, en psychiatrie ou encore en pédiatrie.
- **Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher** n'a connu aucune évolution entre 2016 et 2021.
- **Le Castelnaudais** a gagné un service de soins à domicile pour les personnes âgées et les personnes handicapées, mais a perdu un spécialiste en cardiologie et le seul spécialiste en ophtalmologie.

Méthodologie :

Depuis septembre 2018, l'INSEE publie les données concernant la Base permanente des équipements (BPE) en évolution sur un pas de temps quinquennal (dernières données disponibles : 2016-2021). La publication n'est plus annualisée.

82. Nombre d'équipements majeurs d'insertion et d'aide à l'emploi

Cet indicateur correspond au nombre de :

- *Agence pôle emploi ;*
- *Entreprise de travail temporaire ;*
- *Mission locale : insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 26 ans.*

Sources : SCoT ABC, Communautés de communes

Suivi : 6 ans

État T+6 : Les équipements d'insertion et d'aide à l'emploi ont évolué, à l'instar des services publics avec la création des labels « France » tels que « France travail ». Le nombre d'équipement a diminué, dans une logique de concentration dans les pôles complétée par des antennes locales.

Commune	Équipement
Nazelles-Négron	France Travail
Amboise	Mission locale Loire Touraine
Amboise	7 agences d'intérim
Chargé	1 agence d'intérim
Château-Renault	Antenne de la Mission locale Loire Touraine
Château-Renault	Castelrenaudais Insertion
Château-Renault	2 agences d'intérim
Bléré	1 agence d'intérim

83. Nombre d'équipements culturels majeurs

Cet indicateur correspond au nombre de cinémas, bibliothèques, centres socio-culturel, écoles de musique, musées et théâtres sur le territoire.

Sources : INSEE, Communautés de communes, communes, Conseil départemental

Suivi : 6 ans

État T+6 : La base permanente des équipements de l'INSEE recense par EPCI le nombre d'équipements culturels majeurs par EPCI :

	Cinéma	Bibliothèque	Centre socio-culturel	Conservatoire	
CCVA	1	7		0	
CCACBVC	0	7		0	
CCCR	1	3		0	
SCoT ABC	2	17		0	

AMBITION : AMELIORER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

84. Nombre d'équipements de proximité (services publics, santé, petite enfance, scolaire, personnes âgées, secours, ...)

Cet indicateur correspond à la présence ou non des 27 types équipements de proximité identifiés par l'INSEE :

- Commerces : Epicerie, supérette – Boulangerie – Boucherie, charcuterie – Fleuriste
- Enseignement : Ecole élémentaire
- Santé : Médecin omnipraticien – Chirurgien-dentiste – Infirmier – Masseur kinésithérapeute – Pharmacie
- Services aux particuliers : Bureau de poste, relais poste, agence postale – Réparation automobile et de matériel agricole – Maçon – Plâtrier, peintre – Menuisier, charpentier, serrurier – Plombier, couvreur, chauffagiste – Electricien – Entreprise générale du bâtiment – Coiffure – Restaurant – Agence immobilière – Soins de beauté
- Sports, loisirs et culture : Boulodrome – Tennis – Salle ou terrain multisports - Terrain de grands jeux
- Transports et déplacements : Taxi

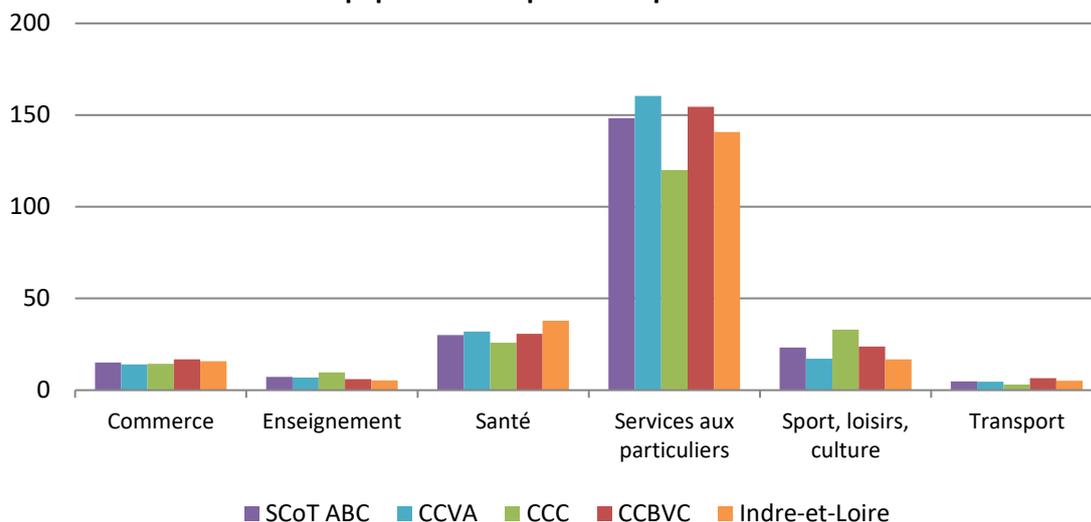
Source : INSEE

État zéro : En 2016, 214 équipements pour 10 000 habitants.

Etat T+3 : En 2019, le taux d'équipements de proximité a légèrement évolué, avec 229 équipements pour 10 000 habitants. Les constats sont toutefois les mêmes qu'en 2016 :

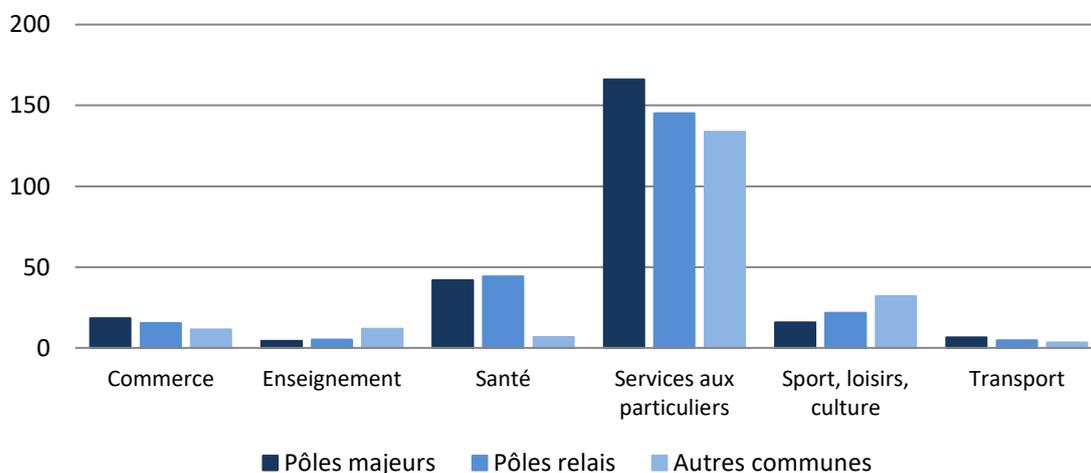
- Un nombre important de services aux particuliers (de 120 à 160 équipements pour 10 000 hab.) ;
- Une densité d'équipements de proximité plus ou moins importantes suivant la typologie de la commune (253 équipements par pôle majeur, 236 par pôle relais et 199 par autre commune).

Densité d'équipements de proximité par domaines en 2019



	Commerce	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sport, culture, loisirs	Transport
SCoT ABC	15,0	7,3	30,0	148,3	23,3	4,8
CCVA	14,0	6,8	32,0	160,5	17,2	4,7
CCC	14,4	9,6	25,8	120,0	33,0	3,0
CCBVC	16,8	6,0	30,7	154,5	23,7	6,5
Indre et Loire	15,8	5,3	37,8	140,8	16,7	5,1

Densité d'équipements de proximité par domaines et types de communes en 2019



État T+6 : La base permanente des équipements de l'INSEE dénombrant les équipements de proximité, désormais portée à 28 types d'équipement, présente des manquements (ex : aucune boucherie-charcuterie recensée sur le territoire du SCoT ABC), et ne permet pas d'apprécier de manière exhaustive le nombre d'équipements de proximité présents sur le territoire et leur évolution. Ce travail de recensement sera effectué ultérieurement.

ŒUVRER POUR LA QUALITE ET L'EQUILIBRE DE L'OFFRE COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE

AMBITION : RENFORCER LA PRESENCE DU COMMERCE DE PROXIMITE

85. Nombre de commerces de proximité

Cet indicateur correspond au nombre de commerces de quotidienneté. Il regroupe les commerces pour lesquels les achats des consommateurs sont quotidiens, ou du moins très fréquents : commerce alimentaire spécialisé (boulangeries-pâtisseries et boucheries-charcuteries), d'alimentation générale (supérettes, épiceries) et les fleuristes.

Source : Insee

État zéro : En 2016, offre hétérogène sur le territoire : 14 commerces en moyenne par pôle majeur, 3 par pôle relais et seulement 1 pour les autres communes.

État T+3 : L'offre de commerce de proximité n'a pas évolué entre 2016 et 2019 : offre hétérogène mais complémentarité entre les communes.

Type de commerce de proximité	Commerce alimentaire spécialisé	Alimentation général	Fleuristes	Total	Moyenne par commune
Pôles majeurs	29	6	7	42	14
Pôles relais	16	10	4	30	3
Autres communes du SCoT	22	4	1	27	1
Total	67	20	12	99	2

État T+6 : Cf. en annexe l'étude de l'appareil commerciale du SCoT ABC datée de juin 2024.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS : FACILITER LES MOBILITES « DURABLES »

ADAPTER LE RESEAU ROUTIER DANS SES VOCATIONS ET SES AMENAGEMENTS ET MAITRISER LES IMPACTS DE SON DEVELOPPEMENT

AMBITION : AMELIORER LA CIRCULATION ET LA SECURITE DU RESEAU ROUTIER

86. Aménagements réalisés ou en cours pour améliorer les axes du réseau routier identifiés dans le DOO

Cet indicateur correspond aux aménagements réalisés ou en cours pour améliorer les axes du réseau routier identifiés dans le DOO, tels que la RD 751, RD 910, RD 943, RD 952, etc.

Source : Conseil départemental

Suivi : 6 ans

État T+6 : Aucun aménagement n'a été réalisé sur le territoire selon le Conseil départemental et les communes ayant répondu sur cet indicateur.

AGIR EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMELIORATION DE L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

AMBITION : RENFORCER LA DESSERTE DU TERRITOIRE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

87. Nombre de communes desservies par les lignes de bus du réseau « Rémi »

Cet indicateur correspond au nombre de communes desservies par les lignes de bus du Réseau de Mobilité Interurbaine « Rémi ». Il permet de mesurer le niveau d'exclusion des territoires.

Source : Transdev

État zéro : En 2017, 21 communes sont desservies quotidiennement par des lignes de bus du réseau « Rémi ». La commune de Crotelles est également desservie hebdomadairement (arrêts non quotidien) et celle de Sublaines seulement lors des vacances scolaires.

État T+3 : Depuis 2017, 4 nouvelles communes sont inscrites sur le plan de transport du réseau Rémi 37, toutefois aucune n'est localisée sur le territoire du SCoT ABC. Ainsi 21 communes sont desservies quotidiennement par des lignes de bus du réseau « Rémi ».

État T+6 : Depuis 2017, le nombre de 21 communes desservies est stable. À noter depuis septembre 2023, la suppression de la desserte de la commune de Crotelles par la ligne A.



88. Fréquence des trajets de bus vers les pôles du territoire et les pôles voisins

Cet indicateur correspond au nombre de trajets et d'arrêts des bus sur les lignes traversant le territoire. Il permet de mesurer l'évolution du service offert à la population.

Source : Transdev

État zéro : En 2017, le nombre d'arrêts quotidien de bus varie entre 2 et 26 selon les communes.

État T+3 : En 2021, le nombre d'arrêts quotidien de bus n'a pas évolué par rapport à 2017. Quelques horaires ont été toutefois ajustés, notamment car la ligne TA ne traverse plus la Loire via le pont du Maréchal Leclerc à Amboise, et la gare routière de la cité scolaire d'Amboise a vu le jour.

État T+6 : En 2024, le nombre d'arrêts quotidiens est stable, entre 1 passage (Ligne TA à Autrèche et Auzouer-en-Touraine) et 26 passages (ligne C à Amboise et Lussault-sur-Loire) selon la commune. À noter la desserte des pôles, selon la période scolaire, de Bléré qui compte entre 13 et 17 passages de la ligne D, et le pôle de Château-Renault qui compte entre 4 et 12 passages grâce aux lignes A et TA.

89. Nombre d'arrêts en gare des trains

Cet indicateur correspond au nombre journalier de trains s'arrêtant en gare. Il permet de mesurer l'évolution du service ferroviaire offert à la population.

Source : SNCF

État zéro : En 2017, 160 arrêts de train sont effectués quotidiennement sur le territoire du SCoT (8 gares ferroviaires), soit entre 5 et 45 arrêts selon la gare ferroviaire.

État T+3 : En 2021, 165 arrêts de train sont effectués quotidiennement sur le territoire du SCoT, soit 5 arrêts quotidiens supplémentaires en gare. Ce sont principalement des arrêts supplémentaires sur l'axe allant en direction de Tours en soirée (de 17h à 24h).

État T+6 : En 2023, 171 arrêts de train sont effectués quotidiennement sur le territoire du SCoT ABC sur les 8 gares du territoire (entre 5 et 45 arrêts quotidiens selon la gare), soit 6 arrêts supplémentaires en gare de Courçay-Tauxigny liés au doublement de l'offre Tours-Loches depuis septembre 2022.

90. Fréquentation des transports en commun

Cet indicateur correspond au nombre d'usagers quotidien par arrêt ou gares sur respectivement le réseau « Rémi » et ferroviaire. Il permet de mesurer les évolutions des habitudes de déplacements des habitants.

Sources : Transdev, SNCF

État zéro : Bus : 150 551 montées en 2016, soit 412 montées par jour en moyenne. Amboise (205 montées/jour en moyenne), Château-Renault (73) et Bléré (46).

Train : 11 380 montées/descentes sur une semaine en moyenne en 2017. Amboise (7 100 montées/descentes), Bléré (2 050) et Château-Renault (610).

État T+3 : Concernant l'offre en transport collectif routier, Transdev Touraine, exploitant du réseau Rémi 37, indique que la fréquentation des deux dernières saisons a été perturbée (COVID), les données recueillies n'ont ainsi aucune pertinence. A noter cependant que sur la saison 2018/2019 et début 2019/2020 des tensions ont été relevées sur les services au départ de Château-Renault pour la Cité scolaire d'Amboise, en raison d'une augmentation des effectifs des lycéens.

Concernant l'offre ferroviaire : En 2019, 14 515 montées/descentes ont été effectuées en une semaine sur l'ensemble des gares du territoire du SCoT ABC. La fréquentation est plus importante qu'en 2017 (+ 3 135 montées/descentes, soit en moyenne + 450 montées/descentes quotidiennement). La quasi-

totalité des gares ont vu leur fréquentation augmentée (sauf celles de Noizay et Saint-Martin-le-Beau), et principalement celles de Bléré (+550 entre 2017 et 2019) et Amboise (+2 600).

État T+6 : En termes de transport collectif routier du réseau Rémi, exploité par la société TRANSDEV, la fréquentation annuelle des 4 lignes régulières traversant le territoire du SCoT ABC est la suivante pour l'année 2023/2024 par ligne de bus :

Nombre de montées	Montées sur les communes du SCoT ABC	Montées sur l'ensemble de la ligne
A	12 295	30 585
C	50 166	154 205
D	13 922	157 300
TA	28 679	30 740
Totaux	105 062	372 830

Sur le réseau ferroviaire, la Région Centre-Val de Loire comptabilise environ 16 000 montées/descentes hebdomadaires en 2022, et environ 14 000 montées/descentes hebdomadaires en 2023 sur le territoire du SCoT ABC. Ces chiffres sont couverts par le secret des affaires depuis le décret de 2019 et l'ouverture à la concurrence. Ils sont donc arrondis sur la totalité des gares. Le relevé de la fréquentation est réalisé par comptable ponctuel, et sont donc soumis à des aléas (travaux, grèves). Par conséquent, ils ne sont pas exhaustifs, ni représentatifs de la hausse globale enregistrée entre 2022 et 2023 sur l'ensemble de la Région.

FAVORISER L'USAGE DES MODES ACTIFS DE DEPLACEMENT (MARCHE, VELO)

AMBITION : RENDRE LES DEPLACEMENTS PIETONS ET VELOS PLUS CONFORTABLES

91. Nombre de gares dont les alentours sont aménagés pour faciliter la circulation des modes actifs

Cet indicateur correspond au nombre de gares dont les alentours sont aménagés pour faciliter la circulation des modes actifs. Il permet de mesurer la recherche de complémentarités des réseaux de transports en commun avec les modes actifs. Cet indicateur peut être complété par l'analyse des cartes de temps (en vélo et piéton) de ces gares.

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

État T+6 : En 2018, la gare d'Amboise a été équipée d'un ascenseur pour permettre aux cyclistes de changer de voie. Les gares de Limeray et Noizay n'ont pas connu d'aménagement. Dans le cadre du projet de SERM, la gare d'Amboise est aussi identifiée comme pôle d'échanges multimodaux à développer. Par ailleurs, le Schéma directeur cyclable du Val d'Amboise, en cours de validation, prévoit l'aménagement d'accès aux cyclistes des 3 gares du territoire, et les liaisons entre elles.

La communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher a réalisé son Schéma cyclable en 2022.

Il comprend 33 itinéraires à aménager sur l'ensemble du territoire. Les accès aux 4 gares du territoire ont été mis en prioritaire.

La communauté de communes a lancé une étude Mobilité en 2023 (en cours de finalisation mai -juin 2024).

Gares	Aménagement cyclable et pacification	Stationnement vélo	Parking voitures	Arrêts TC	Covoiturage	Bornes de recharge	TYPE DE TR
Bléré-la-Croix	Oui - Voie verte	Oui (sécurisé)	< 100 places parking « spécifique »	Non	Non	Non	TRA REN REN
Saint-Martin-le-Beau	Oui - Zone de rencontre	Oui (14 racks abrités)	Env. 30 places	Non	Non	Non	TRA LOI À V
Chenonceaux	Oui - Zone 30	Oui (environ 72 places arceaux mais sur le Parking privé du Château)	Pas de parking public près de la gare. Grand parking privé du Château mais pas dédié aux non-visiteurs.	Non	Non	Oui, mais sur le parking privé du Château	TGV AUT TRA DE ET I CAR REN
Courçay	Non	Non	Env. 7 places parking « spécifique »	Oui (800)	Non	Non	



Étude Mobilité – CC « Autour de Chenonceaux » Bléré val de Cher – Rapport Diagnostic

Une des actions retenues porte sur la réalisation des aménagements cyclables et le développement du volet piéton avec une mesure spécifique concernant les gares et arrêts structurants (Mesure 4 : faciliter l'accès piéton aux ZA du territoire et vers les gares et arrêts structurants).

Avec le projet de SERM, il y a aussi plusieurs études lancées par la Région, le SMT et la Métropole de Tours Val de Loire notamment une étude d'aménagement et d'urbanisme autour des pôles de centralités (lancement 2024). La Gare de Bléré-La Croix fait partie de ces pôles de centralité.

92. Nombre de gares et d'équipements publics dotés de stationnements vélos

Cet indicateur correspond au nombre de gares et d'équipements publics dotés de stationnements vélos. Il permet de mesurer la recherche de complémentarités des réseaux de TC avec les modes actifs.

Sources : Communautés de communes

État zéro : 2 parkings vélo sécurisés à la gare d'Amboise et quelques stationnements vélo non sécurisés à la gare de Chenonceaux (situés sur le parking du Château). L'installation d'un abri à vélo sécurisé est en projet à la gare de Château-Renault.

État T+3 : Depuis 2018, un abri vélo sécurisé a été installé à la gare de Château-Renault.

A noter que le territoire de la CCVA a déployé le « Rézo Pouce » sur l'ensemble de son territoire (56 arrêts en 2021 dont à proximité des gares).

État T+6 : La communauté de communes du Val d'Amboise va rejoindre le programme AVELO 2 qui a pour but premier de développer l'utilisation du vélo parmi les habitants. Plus globalement, le Plan de mobilités durables et alternatives en cours d'élaboration va permettre de développer la stratégie mobilité du territoire.

Stationnement vélos existants (avant 2018) sur St Martin le Beau (abri vélo), Bléré-La Croix (abri vélo) et Chenonceaux (parking privé du Château).

La Croix en Touraine : SNCF Gares et connexion a eu l'autorisation d'urbanisme pour la mise en place d'un abri vélo sécurisé (19 places) en mai 2023.

St Martin le Beau : la SNCF Gares et connexion a déposé un dossier d'urbanisme en mai 2024 pour la mise en place d'un abri vélo sécurisé (20 places).

OPTIMISER LES POLITIQUES DE STATIONNEMENT

AMBITION : RATIONNALISER LA PLACE OCCUPEE PAR LE STATIONNEMENT DES VEHICULES MOTORISESS

93. Nombre de parkings mutualisés en zone d'activités

Cet indicateur correspond au nombre de parkings mutualisés en zone d'activités. Il permet de mesurer les efforts effectués pour limiter la consommation de foncier dans les zones d'activités.

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

État T+6 : le territoire du SCOT ABC compte 6 parkings mutualisés en zone d'activités :

- 3 parkings sur le territoire du Castelrenaudais
- 3 parkings mutualisés sur le territoire du Val d'Amboise, sur la partie « Ouest » (commerciale) de la zone d'activités de la Boitardière.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE ET DE CONCLUSION

Le bilan à mi-parcours réalisé en 2021 et présenté en janvier 2022 avait déjà mis en évidence l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs liés à l'approbation des trois plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

La présente conclusion s'attache à analyser les indicateurs relatifs aux cinq thématiques devant obligatoirement être traitées dans le bilan du SCoT à 6 ans.

- « L'environnement » :

Des actions ont été entreprises en matière d'environnement par les Communautés de communes et les communes, dont :

- la réalisation d'un Atlas de la biodiversité intercommunale à l'échelle de la Communauté de communes du Val d'Amboise, qui précède l'engagement d'un plan d'actions,
- la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale à l'échelle de la commune d'Épeigné-les-Bois,
- la réalisation de diagnostics de la biodiversité réalisée par la SEPANT sur plusieurs exploitations et parcelles viticoles et agricoles du territoire.

Ces éléments de diagnostics sont utiles pour améliorer la connaissance des milieux, et indispensables pour permettre la mise en plan d'un plan d'actions ciblé et répondant à un besoin identifié.

De manière plus opérationnelle, ce sont 20 projets qui ont été financés par le Pays Loire Touraine, pour un montant de subventions de 286 000 euros, dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale 2018-2024, afin de mettre en œuvre le programme d'actions de l'étude Trame verte et bleue. L'ensemble de ces démarches constitue une dynamique globale et favorable à la préservation de l'environnement sur le territoire.

Enfin, des dispositifs locaux incitatifs ont permis d'agir sur les bâtiments communaux, ou encore d'améliorer l'habitat privé en subventionnant des travaux de rénovation énergétique, notamment dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Indicateurs de référence sur la thématique « environnement » :

- Indicateur n°7 : *Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à l'échelle locale*
- Indicateur n°10 : *Mise en œuvre du programme d'actions de l'étude TVB du Pays*
- Indicateur n°33 : *Nombre de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernés par une subvention*
- Indicateur n°34 : *Nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernés par une subvention*

- « Les transports et les déplacements » :

En termes de transport collectif, la fréquentation annuelle des 4 lignes de bus REMI ainsi que du réseau ferroviaire est en augmentation (de 11 300 montées/descentes en 2017 à 14 000 montées/descentes en 2023 en gare). Le nombre de communes desservies et la fréquence de passages des bus REMI restent identiques. Le nombre d'arrêts de train effectués quotidiennement en gare a augmenté (+ 6

arrêts avec le dédoublement de l'offre Tours-Loches bénéficiant à la gare de Courçay-Tauxigny). Les travaux d'aménagement autour des gares du territoire et les études relatives aux pôles d'échanges multimodaux et au Service express régional métropolitain, dont la gare d'Amboise qui a été identifiée, permettront d'améliorer l'offre de services aux passagers et d'envisager une hausse de la fréquentation en gare.

Indicateurs de référence sur la thématique « Les transports et les déplacements » :

- Indicateur n°88 : *Fréquence des trajets de bus vers les pôles du territoire et les pôles voisins*
- Indicateur n°89 : *Nombre d'arrêts en gare des trains*
- Indicateur n°90 : *Fréquentation des transports en commun*

- « La maîtrise de la consommation de l'espace » :

La consommation de l'espace a été définie dans le SCoT et déclinée dans les trois PLUi qui couvrent l'ensemble du territoire. Les objectifs de densité inscrits dans le PLUi sont plus ambitieux que ceux définis dans le SCoT (17,4 lgt/ha en moyenne contre 17,2 lgt/ha). L'habitat, qui constitue la principale source de consommation foncière, s'est développé principalement dans les pôles majeurs à la hauteur des objectifs du SCoT (43,9 % des autorisations d'urbanisme créant du logement qui ont été délivrés se situe au sein des pôles majeurs du territoire contre au moins 45 % dans les objectifs du SCoT). Concernant les pôles relais, le développement de l'habitat est légèrement en-deçà des objectifs, avec des écarts significatifs entre les différentes communes. Enfin, le nombre de logements à l'échelle du territoire du SCoT ABC continue de progresser (+ 5,2 % de logements supplémentaires entre 2014 et 2020). Pour autant, un déficit dans la diversité de l'offre de logements subsiste, notamment par une stagnation de l'offre en petits logements (T1 et T2). Les programmes locaux de l'habitat approuvés récemment ont ciblé cette lacune et en font l'une de leurs priorités.

Indicateurs de référence sur la thématique « La maîtrise de la consommation de l'espace » :

- Indicateur n°3 : *Part de la création de logements située dans les pôles majeurs et pôles-relais*
- Indicateur n°6 : *Délimitation par les PLUi des enveloppes urbanisées et définition de leurs objectifs de densité, de création de logements et de consommation foncière*
- Indicateur n°49 : *Nombre de logements du territoire*
- Indicateur n°52 : *Part des petits logements (T1 ou T2) dans l'offre de résidences principales du territoire*

- « La réduction du rythme de l'artificialisation des sols » :

L'artificialisation des sols autorisée dans le SCoT approuvé en 2018 connaissait déjà une baisse du nombre d'hectares ouverts à l'urbanisation, en comparaison avec le rythme observé les années précédant son approbation. Les fichiers fonciers de 2023 révèlent une progression de l'urbanisation (+ 139 ha), au détriment principalement des terres agricoles (- 173 ha). Cependant, la superficie des espaces naturels (landes et surfaces d'eau) a connu un très faible recul (- 1 ha), et la superficie des espaces boisés a progressé sur ces deux dernières années (+ 35 ha). Les orientations des programmes locaux de l'habitat limitent davantage les constructions de logements en extension urbaine (à 10 % des nouvelles constructions dans le PLH de la CC du Val d'Amboise). Les orientations des PLH, couplées aux PLUi, concourent à réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire dans une approche de sobriété foncière.

Indicateurs de référence sur la thématique « La réduction du rythme de l'artificialisation des sols »

- Indicateur n°8 : *Surface totale des espaces naturels*
- Indicateur n°9 : *Surface totale des espaces boisés*
- Indicateur n°40 : *Surfaces urbanisées*
- Indicateur n°59 : *Surface totale des espaces agricoles*

- **« Les implantations commerciales » :**

En matière d'implantations commerciales, les grandes surfaces se sont développées au détriment du commerce de proximité (données complètes dans le rapport d'analyse). Cependant, les services liés au commerce se développent, de type automate ou camions itinérants, notamment dans les communes pas ou peu équipées en commerce de proximité, et constituent un réel service de substitution. Une étude de l'appareil commerciale du territoire du SCoT ABC a été commandée auprès de la chambre de commerce et d'industrie Touraine en 2024, afin de disposer d'un portrait actualisé et exhaustif du tissu commercial, son organisation, sa composition, ses caractéristiques, son évolution et de l'accessibilité aux commerces de proximité.

- Indicateur n°62 : *Nombre d'unités de travail annuel*
- Indicateur n°69 : *Surface occupée des zones d'activités*
- Indicateur n°85 : *Nombre de commerces de proximité*
- *Décisions prises par la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) depuis 2018*

À la vue des éléments d'analyse à 6 ans du SCoT ABC, les membres présents du Conseil syndical ont délibéré sur le maintien en vigueur du SCoT ABC.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE

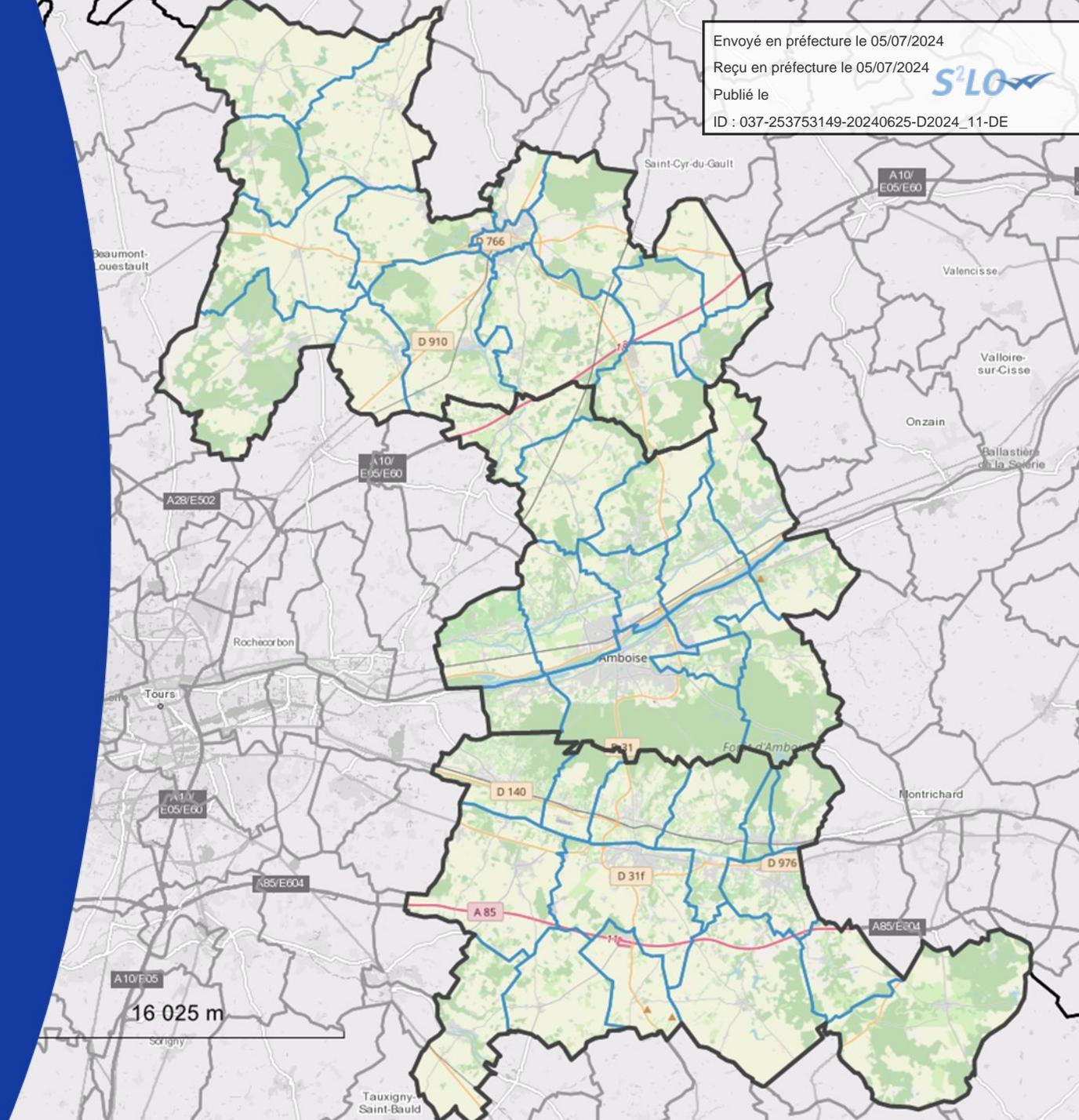


ANNEXES

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



Analyse de l'appareil commercial du territoire du SCOT ABC



SOMMAIRE

Préambule-méthodologie.....	Page 3
Répartition de l'offre commerciale sur le territoire	Page 4
Analyse de l'équipement commercial	Page 5
Analyse sectorielle de l'offre commerciale	Page 6
Comptage par sous-secteurs d'activité	Page 7
Les pôles commerciaux	Page 8
Zoom sur les centres-villes de pôles : Amboise	Page 9
Zoom sur les centres-villes de pôles : Bléré	Page 10
Zoom sur les centres-villes de pôles : Château-Renault	Page 11
Taux de couverture des besoins des ménages	Page 12
Les services liés à l'offre commerciale	Page 13
Surfaces de vente - densités commerciales – emploi	Page 14
Evolution du commerce	Page 15
Indicateurs d'analyse du commerce	Page 16
Tourisme : les sites de visites	Page 17
Tourisme : données chiffrées	Page 18
Annexes	Page 19

La connaissance de l'appareil commercial à l'échelle du territoire du SCoT ABC a pour objectif de constituer un document d'aide à la décision, spécifiquement sur la partie commerciale, pour la réalisation du Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL). Le DAACL prendra place dans le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT lors de sa prochaine révision. *Dans ce contexte, le Syndicat Mixte a fait appel à la CCI Touraine pour la réalisation d'une analyse de l'appareil commercial du territoire.*

La CCI TOURAINE a réalisé une analyse du tissu commercial, son organisation, sa composition, ses caractéristiques, son évolution, l'accessibilité aux commerces de proximité.

Le territoire disposant d'une empreinte touristique forte, des chiffres sur le tourisme viennent compléter l'analyse. L'étude a été réalisée sur la base de l'observatoire de l'offre commerciale de la CCI TOURAINE, complété par du terrain et conforté par des données transmises par le Syndicat Mixte.

Sont comptabilisés dans les commerces, les commerces avec une vitrine, les grandes surfaces, les CHR (cafés hôtels restaurants).

Sont exclus les établissements du secteur automobile (garage, station-service etc.), les commerces non sédentaires (vendeurs sur les marchés, itinérants, à domicile ou commerce en ligne). Une partie des formes de ventes non sédentaires sont comptabilisés à part comme services liés aux commerces dans cette étude.

Le territoire du SCOT ABC compte **568** commerces répartis ainsi :

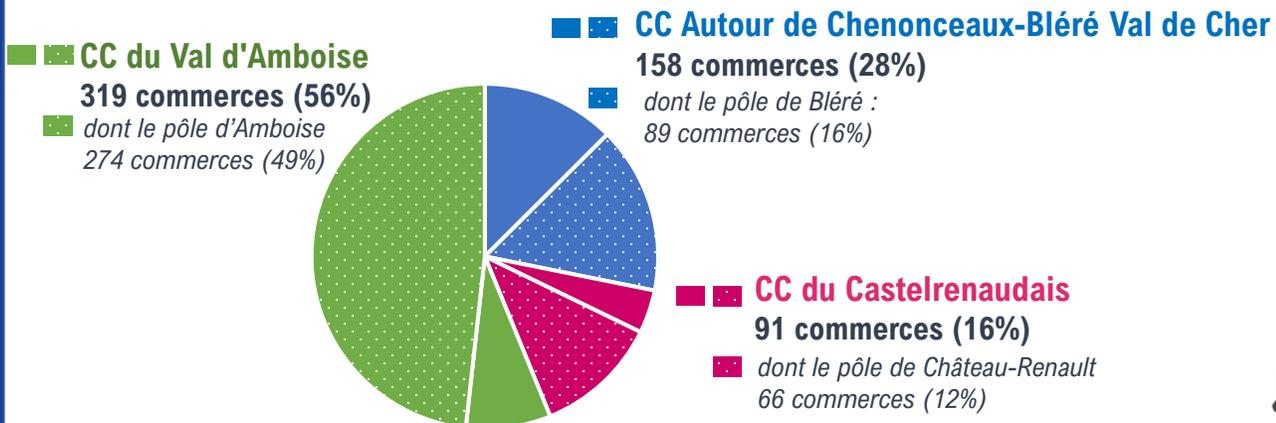
GÉOLOCALISATION* DES COMMERCES DU TERRITOIRE DU SCOT ABC

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

C'est sur le Val d'Amboise que l'offre commerciale est la plus dense.

Le pôle d'Amboise est composé de la commune d'Amboise et son étalement urbain au sud des communes de Pocé-sur-Cisse et de Nazelles-Négron.

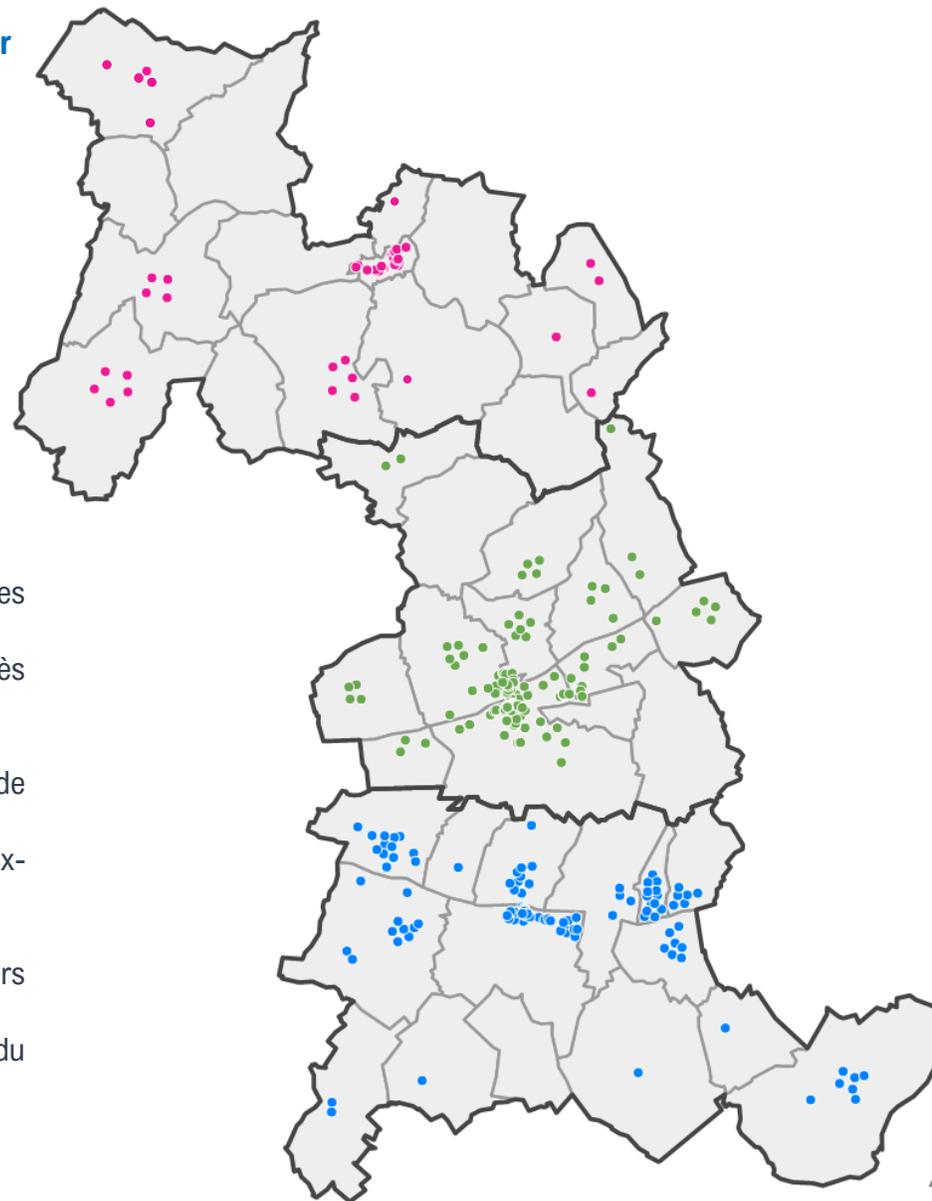
Il concentre **86%** des commerces de la communauté de communes du Val d'Amboise et près d'1 commerce sur 2 (49%) du total du territoire du SCOT.

Le pôle de Bléré est composé des communes de Bléré, La Croix-en-Touraine et une partie de Civray-de Touraine (ZA du Bois Pataud : aucun commerce comptabilisé)

Il concentre **56%** des commerces de la communauté de communes Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher et 28% du total du territoire du SCOT.

Le pôle de Château-Renault est composé de la commune de Château-Renault et de plusieurs zones autour (aucun commerce comptabilisé sur ces zones)

Il concentre les 3/4 (**76%**) des commerces de la communauté de communes du Castelrenaudais et 12% du total du territoire du SCOT.



*Les points superposés ont été séparés pour plus de lisibilité, sur les communes comptant peu de commerces en particulier.

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

NOMBRE DE COMMERCES PAR COMMUNES

10 communes (22%) ne comptent aucun commerce.

C'est sur le nord du territoire que l'offre commerciale est la moins dense. 6 communes qui ne comptent aucun commerce sont situées sur la CC. du Castelrenaudais. Ce territoire ne compte par ailleurs, pas de communes de + de 6 commerces (hors Château-Renault).

8 communes comptent 1 seul commerce,

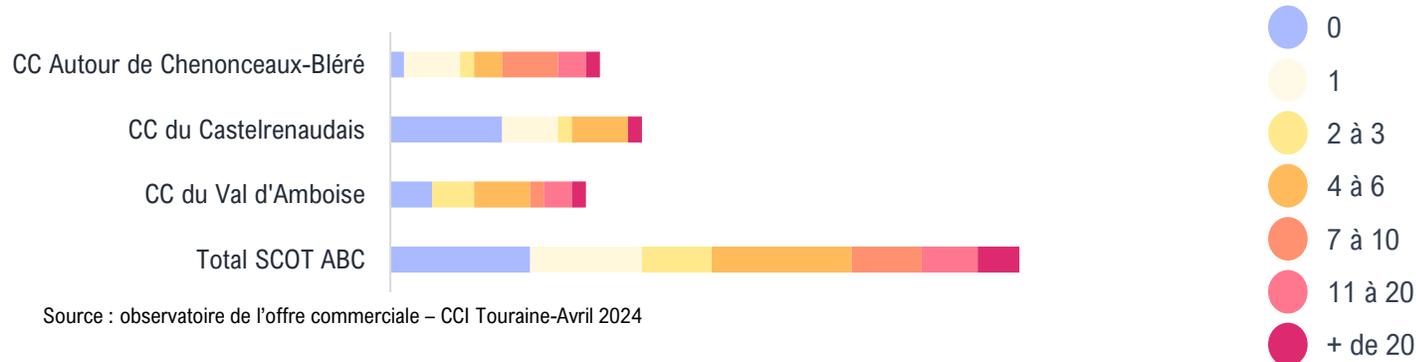
5 communes comptent 2 à 3 commerces,

10 communes comptent 4 à 6 commerces,

4 communes comptent 7 à 10 commerces,

5 communes comptent 11 à 20 commerces, toutes à proximité des pôles d'Amboise, et/ou Bléré.

3 communes comptent un plus grand nombre de commerces



Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

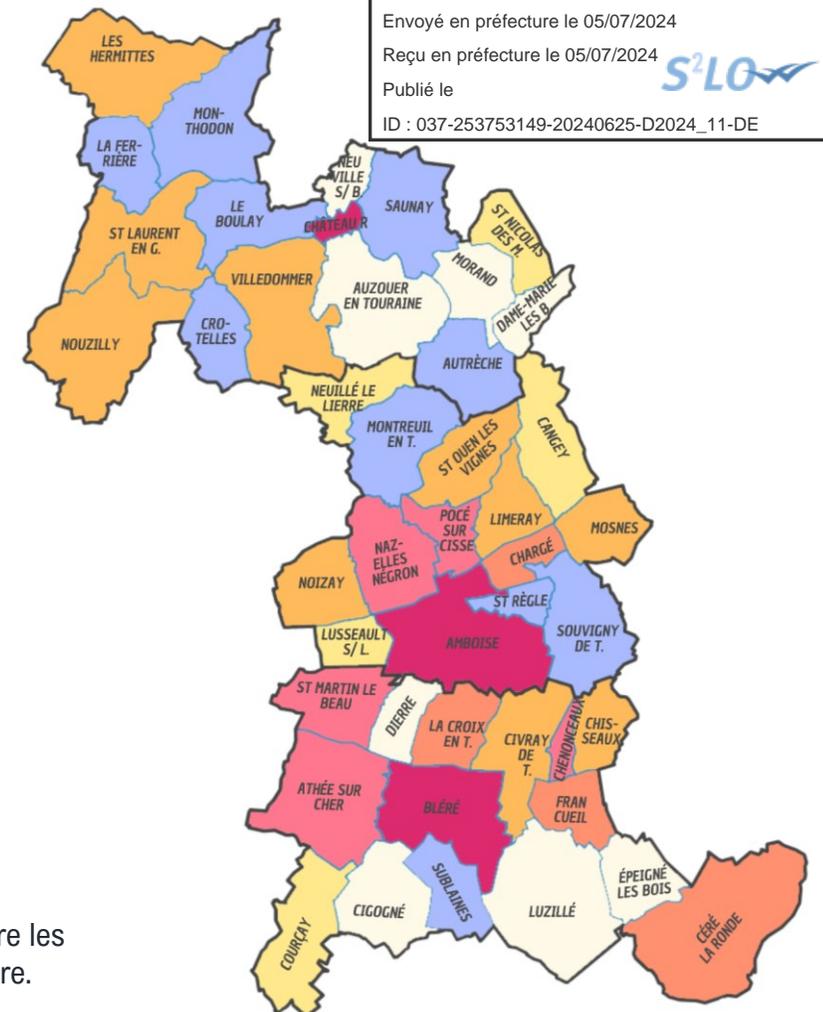
TAUX D'ÉQUIPEMENT

Mettre en parallèle, nombre de commerces et nombre d'habitants fait apparaître des disparités importantes entre les communes. Le taux d'équipement (nombre de commerces pour 1000 habitants) varie de 0,5 à 38 sur le territoire. Le nombre d'habitants des communes sans commerce varie de 177 (Sublaines) à 795 (Le Boulay).

Données détaillées par communes en annexe.

Taux les plus bas	Nb d'habitants (INSEE 2021)	Nbre de commerces	Taux d'équipement	Taux les plus élevés	Nb d'habitants (INSEE 2021)	Nbre de commerces	Taux d'équipement
Auzouer-en-Tour.	2 190	1	0,5	Château-Renault	4 727	66	14,0
Luzillé	961	1	1,0	Bléré	5 280	79	15,0
Neuville-sur-Bren.	908	1	1,1	Céré-la-Ronde	420	7	16,7
Dierre	628	1	1,6	Amboise	12 938	248	19,2
Cigogné	465	1	2,2	Chenonceaux	340	13	38,2

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024 – INSEE population 2021-janvier 2024



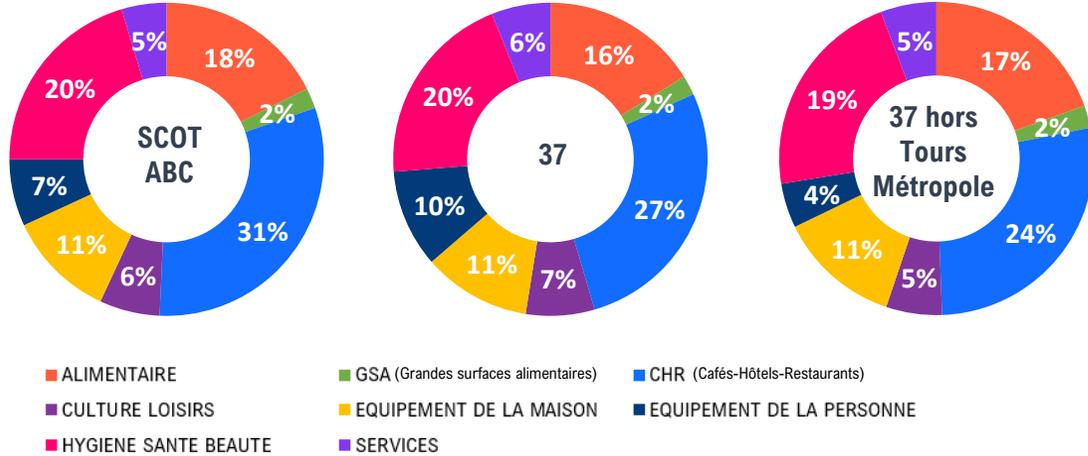
Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

Les communes d'Auzouer-en-Touraine, Luzillé, Neuville-sur-Brenne, Dierrre et Cigogné sont accolées à des pôles du territoire.

Les 3 principales communes présentent une offre conséquente, compte tenu de leur taille. Enfin Chenonceaux, compte de nombreux commerces à destination touristique.

RÉPARTITION DES COMMERCES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024



Comparée au département d'Indre-et-Loire, la répartition sectorielle des commerces du territoire du SCOT ABC présente la particularité de compter davantage de CHR (Cafés-Hôtels-Restaurants) : près d'un commerce sur 3 (+ 4 points/ 37 et + 7 points/ 37 hors Tours Métropole).

L'offre en hygiène santé beauté (pharmacies, coiffeur etc..) est le 2nd secteur le plus représenté derrière les CHR : 1 commerce sur 5, tout comme sur le département (et le département hors Tours Métropole).

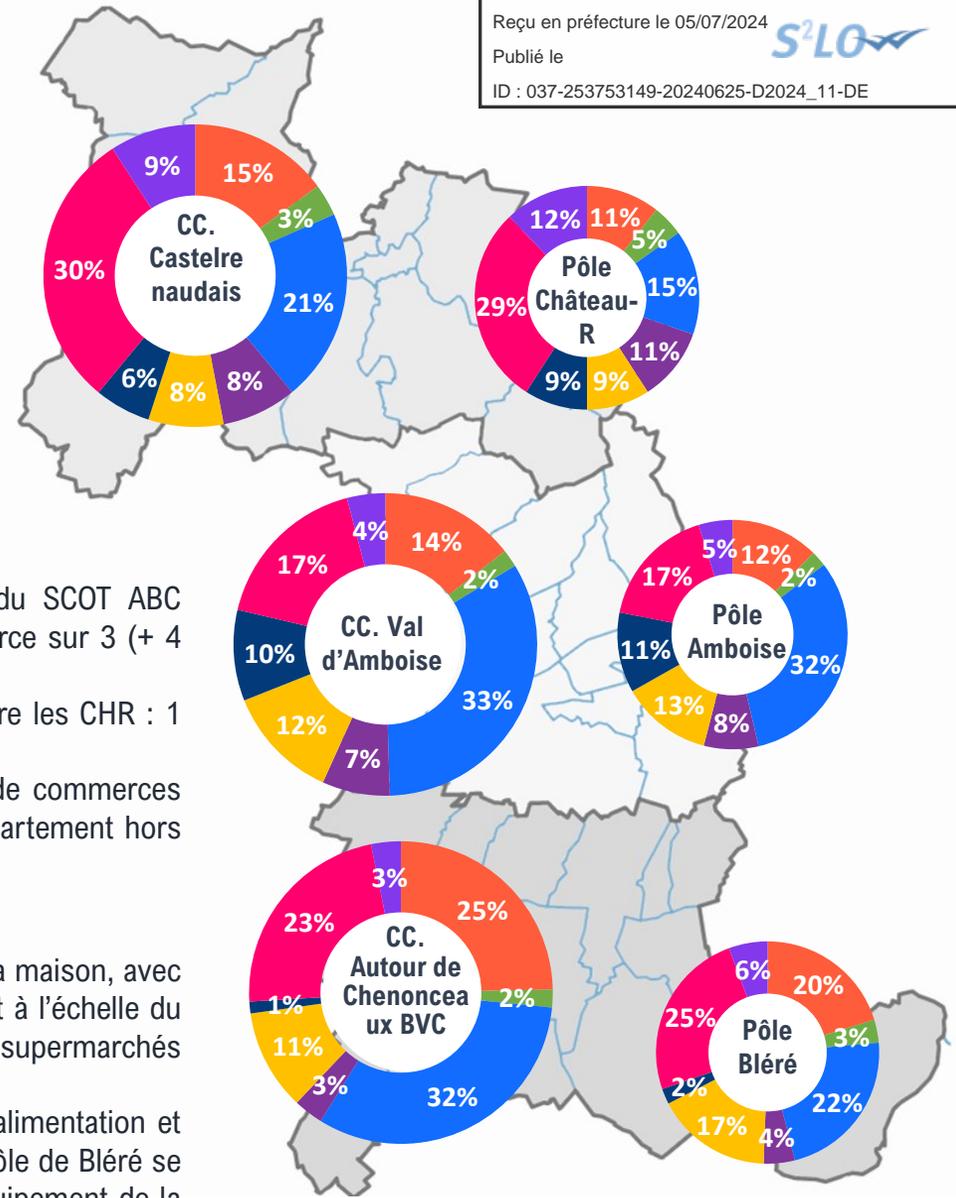
Le territoire compte par ailleurs un peu plus de commerces alimentaires (+ 2 points/ 37) et moins de commerces spécialisés en équipement de la personne (- 3 points) : un poids néanmoins supérieur au taux du département hors Tours Métropole (+3 points).

Les répartitions sectorielles présentent des différences importantes selon les EPCI.

Au nord du territoire, sur la **C.C. du Castelrenaudais**, on dénombre moins de CHR et d'équipement de la maison, avec en contrepartie davantage de commerces en hygiène santé beauté. Un phénomène constaté également à l'échelle du pôle de Château-Renault, qui présente la particularité de compter moins de commerces alimentaires (2 supermarchés à proximité du centre-bourg).

L'offre sur la **C.C. Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher** se répartit essentiellement entre CHR, alimentation et hygiène santé beauté : les autres commerces spécialisés sont moins représentés en contrepartie). Le pôle de Bléré se distingue fortement de la C.C. avec 10 points de moins sur la part des CHR et compte davantage d'équipement de la maison.

Pour finir, la **CC. Du Val d'Amboise** affiche une forte part de CHR (1 commerce sur 3) et plus d'équipement de la personne (10%, équivalent au 37). Le pôle d'Amboise présente les mêmes caractéristiques.



Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE

DÉTAIL DES COMMERCES DU TERRITOIRE DU SCOT PAR SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



ALIMENTAIRE 99

ALIMENTATION GENERALE	11
ALIMENTATION SPECIALISEE	1
BOISSONS	12
BOUCHERIE CHARCUTERIE	13
BOULANGERIE PATISSERIE	34
CONFISERIE CHOCOLATERIE	5
DIETETIQUE BIO	5
EPICERIE FINE	4
FROMAGER	2
FRUITS ET LEGUMES	5
POISSONNERIE	1
SUPERETTE	5
SURGELES	1

GSA 12

HYPERMARCHÉ	4
SUPERMARCHÉ	8

CHR 176

BAR RESTAURANT	36
BAR TABAC	15
CAFE BAR	11
DISCOTHEQUE	1
GUINGUETTE	2
HOTEL	15
HOTEL RESTAURANT	25
RESTAURATION RAPIDE	18
RESTAURATION TRADITIONNELLE	53

CULTURE LOISIRS 35

ARTICLES DE SPORT	2
BUREAUTIQUE	1
CIGARETTES ELECTRONIQUES	4
DEBIT DE TABAC	7
INFORMATIQUE/TELEPHONIE	4
JEUX JOUETS	2
LIBRAIRIE/PRESSE	7
PHOTOGRAPHE	2
REPROGRAPHIE	1
SOUVENIRS CADEAUX	5

EQUIPEMENT DE LA MAISON 63

AMEUBLEMENT	5
ARTISANAT	7
BAZAR	4
BIENS D'OCCASION	15
BRICOLAGE	9
DECORATION VAISSELLE	5
ELECTROMENAGER	2
FLEURISTES	7
GALERIE D'ART	2
JARDIN	6
TISSUS MERCERIE	1

EQUIPEMENT DE LA PERSONNE 39

ACCESSOIRES MODE	5
BIJOUTERIE	4
CHAUSSURES	5
OCCASION	2
PAP	23

HYGIENE SANTE BEAUTE 118

ARTICLES MEDICAUX	8
COIFFURE	50
ESTHETIQUE	16
OPTICIENS	15
PARFUMERIES/PRODUITS DE BEAUTE	5
PHARMACIE	21
SALON DE TATOUAGES	3

SERVICES 26

AGENCES DE VOYAGE	2
AUTO ECOLE	7
CORDONNERIE	3
COUTURE	1
LAVERIE AUTOMATIQUE	2
POMPES FUNEBRES	6
PRESSING	4
TOILETTAGE	1

Les sous-secteurs sont attribués au cas par cas selon l'activité observées sur le terrain et les codes APE des commerces.

Les restaurants traditionnels, salons de coiffure, bar-restaurants, boulangeries sont les commerces les plus représentés dans le paysage commercial du territoire du SCOT ABC.

MAILLAGE COMMERCIAL DU TERRITOIRE : LES PÔLES COMMERCIAUX

Le maillage commercial du territoire du SCOT ABC est organisé en pôles commerciaux de tailles plus ou moins importantes : 3 pôles urbains et 8 pôles relais.

Ils assurent une desserte commerciale pour les habitants couvrant les besoins quotidiens ou occasionnels selon leur taille.

Les **3 pôles urbains** comptent plus de 50 commerces avec des centres-villes importants et plusieurs grandes surfaces alimentaires et spécialisées. Un type d'offre qui exerce une attraction importante sur les ménages du territoire.

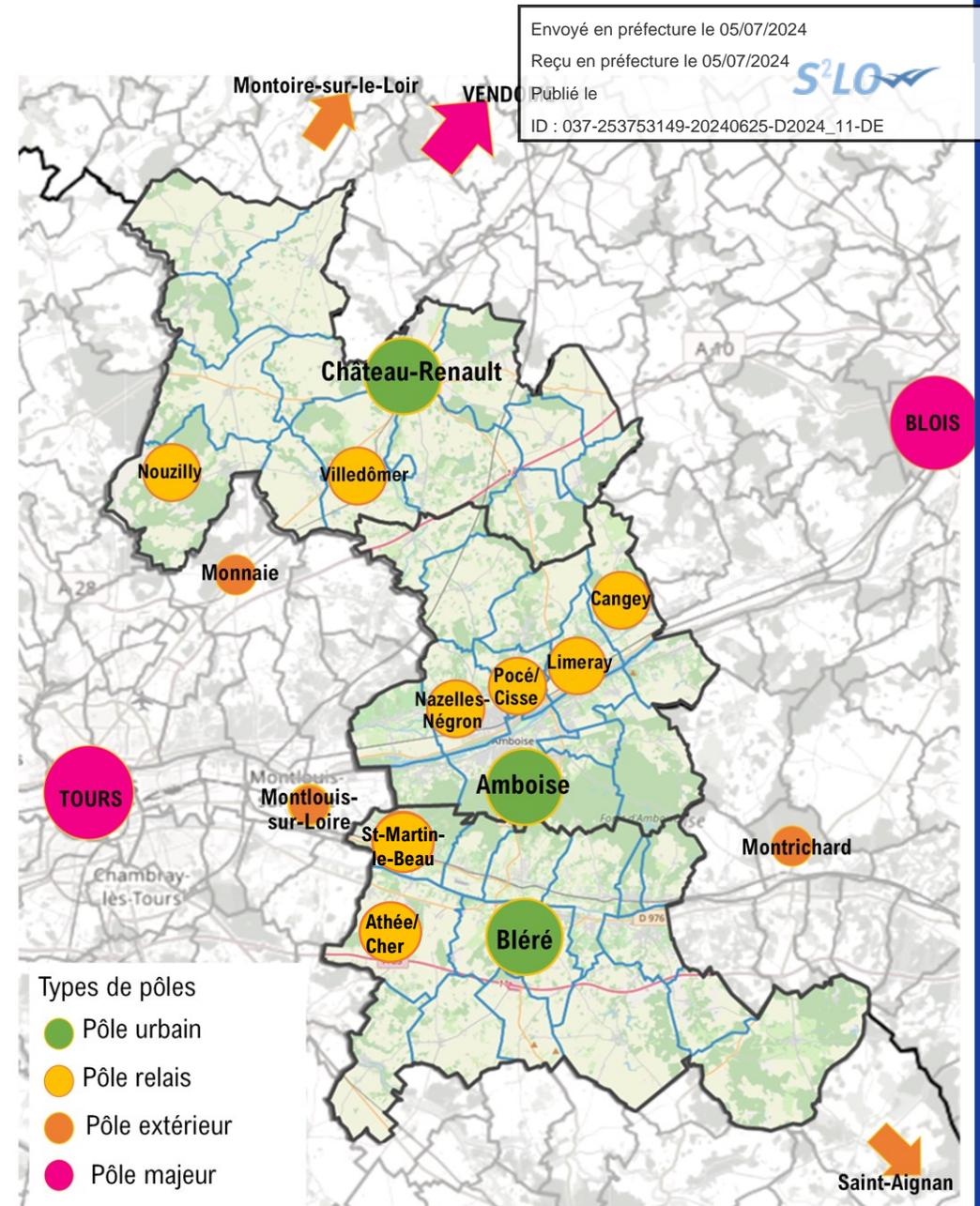
- **Le pôle de Château-Renault** : 66 commerces. Il s'étend sur l'ensemble de la commune de Château-Renault, comprend un centre-ville de 45 commerces et 6 grandes surfaces dont un hypermarché Intermarché et 2 supermarchés : Lidl et Carrefour Market.
- **Le pôle de Bléré** : 89 commerces. Il s'étend sur les communes de Bléré et La Croix-en-Touraine et comprend un centre-ville de 52 commerces et une dizaine de grandes surfaces dont un hypermarché Intermarché et 2 supermarchés : Aldi et Carrefour Market.
- **Le pôle d'Amboise** : 248 commerces. Il s'étend sur la commune d'Amboise et son étalement urbain au sud des communes de Pocé-sur-Cisse et de Nazelles-Négron, et comprend un centre-ville important de 164 commerces et une vingtaine de grandes surfaces dont 2 hypermarchés : Leclerc et Intermarché (La Ramée), 4 supermarchés : Netto, Lidl, Aldi et Carrefour Market.

Les **8 pôles relais** assurent une desserte de proximité sur chaque EPCI (voir carte).

- **Le pôle de Nouzilly** : 5 commerces
- **Le pôle de Villedômer** : 5 commerces
- **Le pôle de Limeray** : 4 commerces
- **Le pôle de Cangey** : 3 commerces
- **Le pôle de Nazelles-Négron** (hors pôle d'Amboise) : 7 commerces
- **Le pôle de Pocé-sur-Cisse** (hors pôle d'Amboise) : 6 commerces
- **Le pôle de Saint-Martin-le-Beau** : 13 commerces
- **Le pôle d'Athée-sur-Cher** : 11 commerces

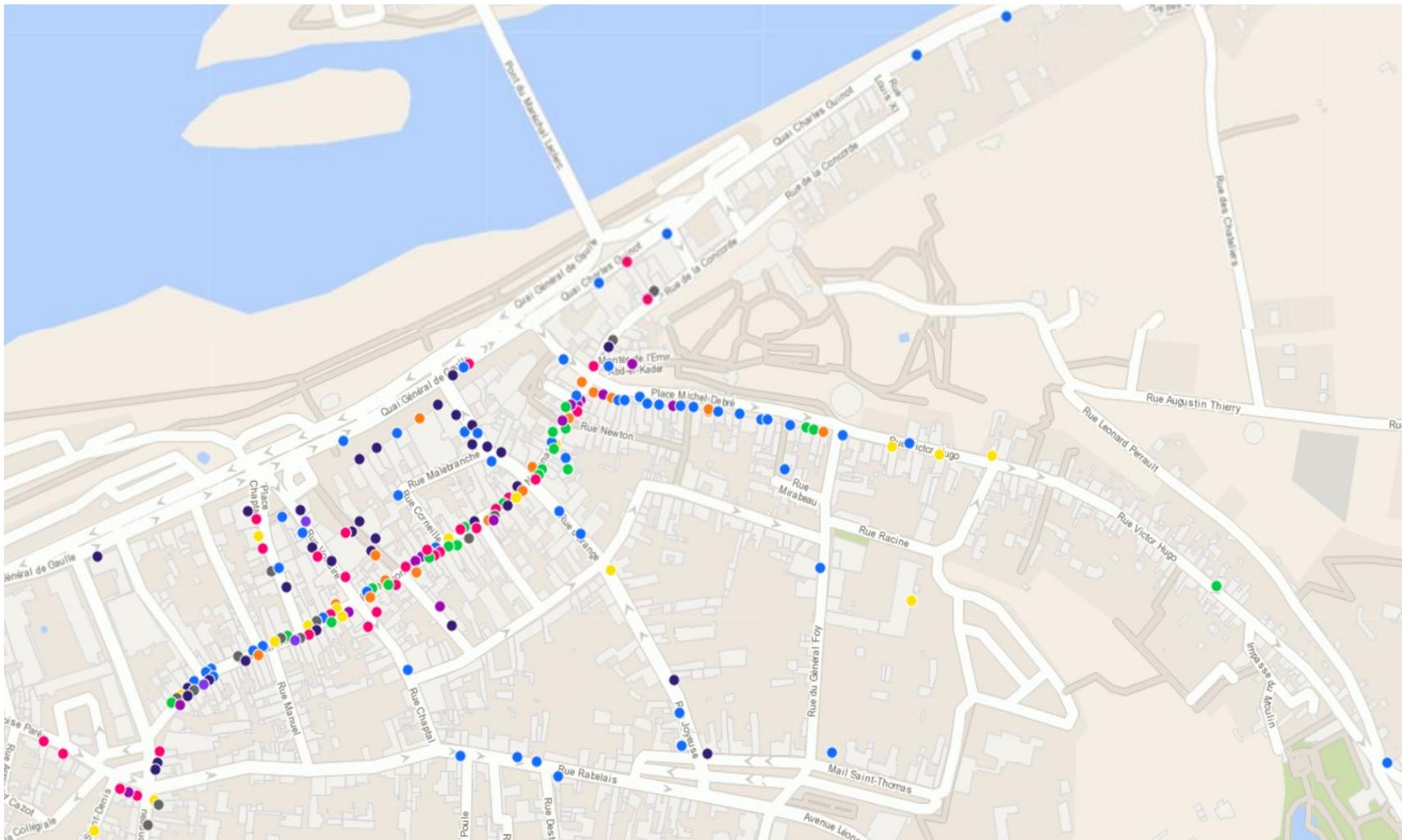
En termes d'attractivité et de maillage, **des pôles extérieurs** situés à proximité du territoire et attractifs pour les ménages des communes frontalières, figurent sur la carte (Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Saint-Aignan, Montrichard, Montoire-sur-le-Loir).

Les pôles majeurs à rayonnement plus large et situés autour du territoire (Tours, Blois et Vendôme) sont également à prendre en compte.



CARTOGRAPHIE DES LOCAUX COMMERCIAUX DU CENTRE-VILLE D'AMBOISE

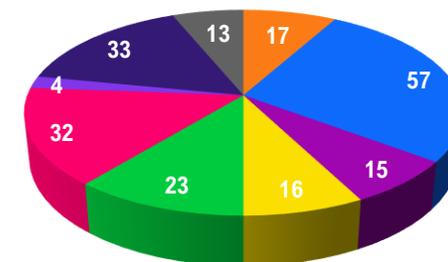
Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine + repérage terrain Mai 2024

Le centre-ville d'Amboise compte 210 locaux commerciaux dont 164 commerces : ils représentent 60% du total des commerces du pôle d'Amboise. Une offre commerciale à très forte empreinte touristique dont 57 établissements CHR (35% des commerces).

Répartition des locaux par type et secteur d'activité



Les activités « autres » (banques, assurances etc..) occupent 33 locaux soit 16% du total sur le centre-ville. La vacance est peu élevée : 6% des locaux.

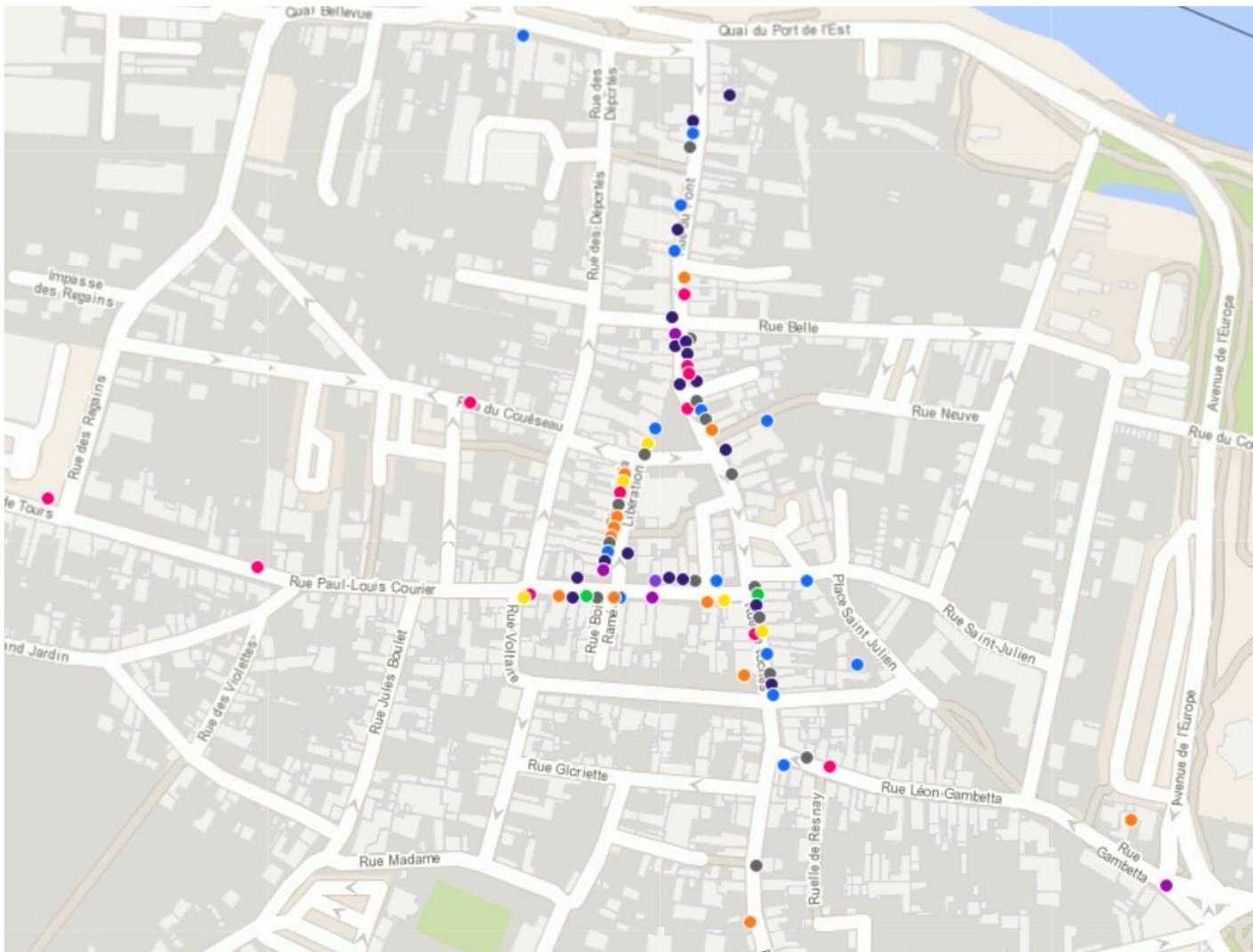
CARTOGRAPHIE DES LOCAUX COMMERCIAUX DU CENTRE-VILLE DE BLÉRÉ

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE

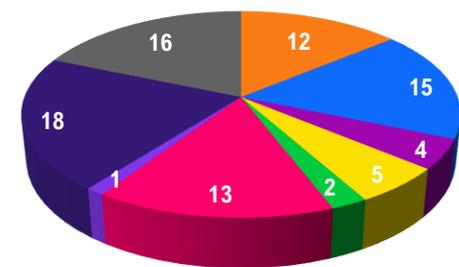


Le centre-ville de Bléré compte 86 locaux commerciaux dont 52 commerces : ils représentent 58% du total des commerces du pôle de Bléré.
 Une offre commerciale riche et variée dont les secteurs les plus représentés sont les CHR (29% des commerces) et le secteur hygiène santé beauté (25%).

ZOOM SUR LE CENTRE-VILLE DE BLÉRÉ



Répartition des locaux par type et secteur d'activité



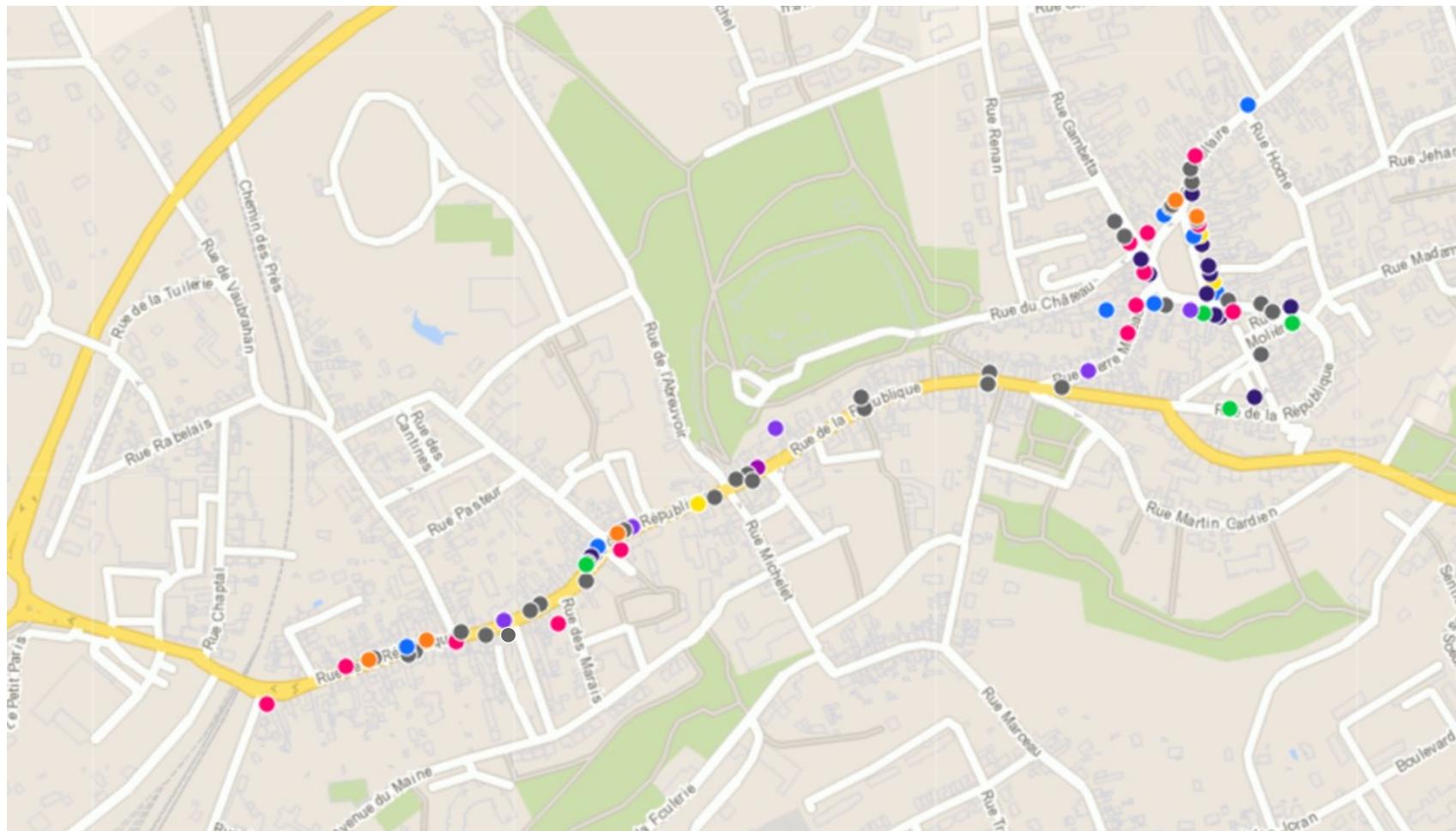
Les activités « autres » (banques, assurances etc..) occupent 18 locaux soit 1 local sur 5 du total sur le centre-ville.
 La vacance est assez élevée : 18% des locaux.

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine + repérage terrain avril 2024

- ALIMENTAIRE
- CHR
- CULTURE LOISIRS
- EQUIPEMENT DE LA MAISON
- EQUIPEMENT DE LA PERSONNE
- HYGIENE SANTE BEAUTE
- SERVICES
- AUTRES
- VACANT

CARTOGRAPHIE DES LOCAUX COMMERCIAUX DU CENTRE-VILLE DE CHÂTEAU-RENAULT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE

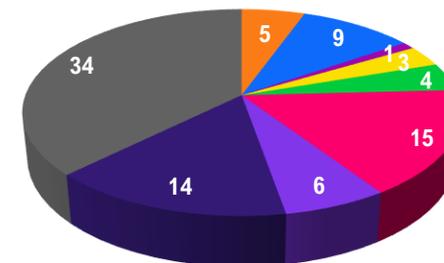


Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine + repérage terrain avril 2024

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|------------------------|
| ■ ALIMENTAIRE | ■ CHR | ■ CULTURE LOISIRS |
| ■ EQUIPEMENT DE LA MAISON | ■ EQUIPEMENT DE LA PERSONNE | ■ HYGIENE SANTE BEAUTE |
| ■ SERVICES | ■ AUTRES | ■ VACANT |

Le centre-ville de Château-Renault compte 91 locaux commerciaux dont 43 commerces : ils représentent 65% du total des commerces du pôle de Château-Renault. Une offre commerciale particulièrement marquée par le secteur hygiène santé beauté (35% des commerces). La part des CHR est peu élevée (21%).

Répartition des locaux par type et secteur d'activité



Les activités « autres » (banques, assurances etc..) occupent 14 locaux soit 15% du total sur le centre-ville. La vacance est particulièrement élevée : 37% des locaux (en particulier sur la rue de la république qui compte 25 locaux vacants).

PRÉSENCE DES COMMERCES COUVRANT LES BESOINS 1ERS ET TAUX DES MÉNAGES COUVERTS

Les commerces de première nécessité du territoire du SCOT ABC sont organisés de façon à couvrir près de l'intégralité des besoins des ménages du territoire.

Les 2/3 des ménages disposent d'une boulangerie (et dépôt de pain) sur leur commune.

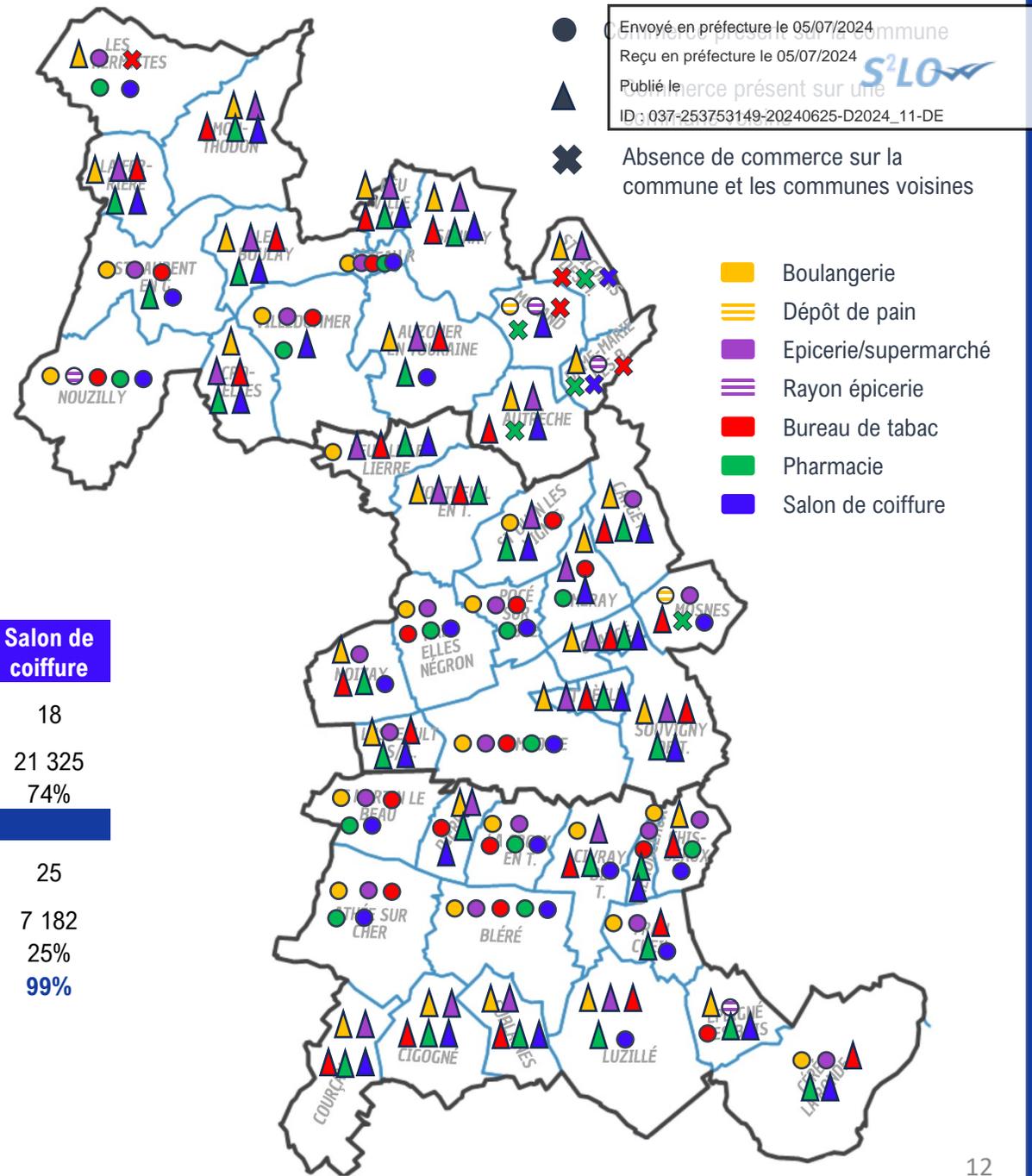
Même niveau de taux de couverture pour les épiceries/supermarchés (et rayons épicerie) et les salons de coiffure.

Ce taux baisse légèrement pour les bureaux de tabac et les pharmacies.

En prenant en compte l'offre sur les communes voisines*, la part des ménages couverts atteint 100% pour les boulangeries et les épiceries, et près de 100% pour les bureaux de tabac, pharmacies et salons de coiffure.

*Les tableaux détaillés et une carte par type de commerces sont joints en annexe. Les communes voisines hors SCOT ont été prises en compte, le nom des communes est précisé dans les tableaux détaillés.

	Boulangeries	Epicerie/supermarché	Bureau de tabac	Pharmacie	Salon de coiffure
Nombre de communes avec présence d'au moins un commerce	19	23	16	13	18
Nombre de ménages concernés	20 910	21 563	19 523	18 647	21 325
Part des ménages couverts	73%	75%	68%	65%	74%
Nombre de commune avec présence sur une commune voisine	26	22	25	27	25
nb ménages	7 843	7 190	8 606	9 198	7 182
Part des ménages couverts	27%	25%	30%	32%	25%
Part total des ménages couverts	100%	100%	98%	97%	99%

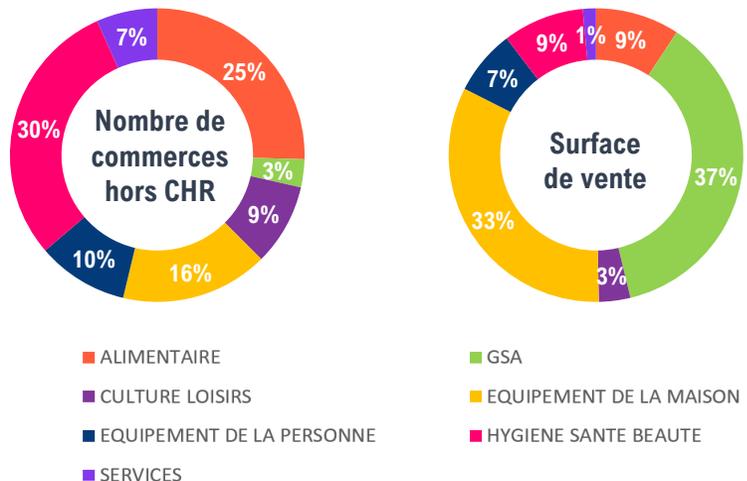


PLANCHER COMMERCIAL (hors CHR)

Le plancher commercial est composé dans cette analyse de 389 commerces (total commerces hors CHR) représentent une surface de vente totale de près de **70 350 m²**.

REPARTION DU NOMBRE DE COMMERCES ET DU PLANCHER COMMERCIAL PAR SECTEURS D'ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024



Les grandes surfaces alimentaires (3% en nombre de commerces hors CHR) occupent la plus forte part du plancher commercial. Le territoire compte en effet 4 hypermarchés (plus de 2 500m²) et 8 supermarchés, dont 5 hard-discounts. Comme déjà vu dans la partie pôles commerciaux, tous sont situés sur les pôles urbains du territoire. L'équipement de la maison, qui dénombre 19 grandes surfaces spécialisées en bricolage, jardin, bazar ou ameublement, occupe 1/3 du plancher total (seulement 16% des commerces hors CHR en nombre)..

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



DENSITES COMMERCIALES PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES

Nombre de m² pour 1000 habitants

CC Autour de Chenonceaux-Bléré VC.	810
CC du Castelrenaudais	811
CC du Val d'Amboise	1 428

Le nombre de m² qu'occupent les commerces hors CHR pour 1000 habitants est presque 2 fois supérieur sur la CC. Du Val d'Amboise, comparé aux autres EPCI, Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher et Castelrenaudais, qui présentent la même valeur en densité (moins de surface de vente sur le Castelrenaudais mais en proportion, moins d'habitants).

EMPLOI DANS LE COMMERCE

Les commerces du territoire du SCOT ABC représentent **2 582 emplois (ETP)**. Près des 2/3 sont concentrés sur la communauté de communes du Val d'Amboise, 55% sur le pôle d'Amboise. Un poids plus élevé que la part en nombre de commerces, dû à la concentration de CHR et grandes surfaces, particulièrement génératrices d'emplois.

EMPLOI PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES ET POLES

CC Autour de Chenonceaux-Bléré VC	676
<i>dont le pôle de Bléré</i>	<i>401</i>
CC du Castelrenaudais	318
<i>dont le pôle de Château-Renault</i>	<i>274</i>
CC du Val d'Amboise	1 588
<i>dont le pôle d'Amboise</i>	<i>1 408</i>

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCE PAR TERRITOIRE

	2018	2024
CC Autour de Chenonceaux-Bléré VC.	161	158
<i>dont le pôle de Bléré</i>	92	89
CC du Castelrenaudais	92	89
<i>dont le pôle de Château-Renault</i>	67	66
CC du Val d'Amboise	298	319
<i>dont le pôle d'Amboise</i>	253	274
Total	551	566

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

Entre 2024 et 2018, le nombre de commerces est en progression sur le territoire du SCOT ABC.

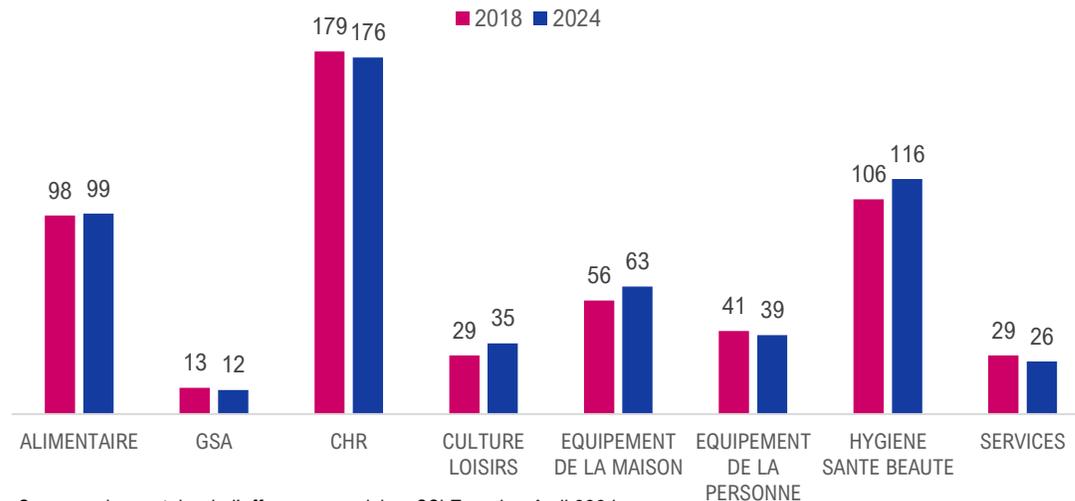
L'évolution positive concerne essentiellement la **CC du Val d'Amboise** et plus précisément, le pôle d'Amboise (stable hors pôle).

Le développement récent de la zone commerciale sur la Boitardière à Amboise, justifie en grande partie cette augmentation.

Au nord du territoire du SCOT, sur la **CC du Castelrenaudais**, l'offre commerciale a légèrement reculé affichant un solde de -3. Sur le pôle, correspondant à la commune de Château-Renault, l'offre est stable.

Au sud du territoire du SCOT, sur la **CC Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher**, l'offre est également en léger recul avec un solde de -3, un constat qui ne concerne que le pôle de Bléré (stable hors pôle).

EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT



Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

Entre 2024 et 2018, le nombre de commerces en progression sur l'ensemble du territoire du SCOT, affiche des disparités par secteur d'activité.

Le **secteur alimentaire** stable globalement a connu des mutations : développement des commerces alimentaires spécialisés (épiceries fines, cavistes etc..) au détriment des commerces de bouches traditionnels (boulangeries, boucheries).

Les **grandes surfaces alimentaires** ont perdu un commerce (Auchan à Nazelles-Négron).

Les **CHR** sont en léger déclin (plutôt l'activité Bar et hôtels restaurant).

Le secteur **culture loisirs** en progression (cigarettes électroniques)

L'équipement de la maison affiche un solde positif de +7, (commerces d'artisanat et d'occasion)

L'équipement de la personne est en léger recul (chaussures, lingerie)

L'hygiène santé beauté affiche la plus forte progression : les opticiens, audio prothésistes et tatoueurs sont en hausse.

Les services sont en légère baisse (toiletteurs).

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



EVOLUTION DE LA DENSITE COMMERCIALE

	2018	2024
Population	65 972	65 950
Surface	63 116	70 336
Densité commerciale	957	1062

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

Entre 2024 et 2018, la densité commerciale a progressé, passant de 957m²/1000 habitants à 1062m²/1000 habitants. Une augmentation due pour l'essentiel au développement de la zone commerciale de la Boitardière (Amboise) et de l'agrandissement de grandes surfaces.

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE COMMERCE

L'emploi dans le commerce est passé de **2 402** emplois en 2018 à **2 582** en 2024. Une forte progression due au développement des grandes surfaces (développement de la zone commerciale de la Boitardière et de l'agrandissement de grandes surfaces) des commerces particulièrement générateurs d'emplois.

C'est dans les secteurs des GAS et de l'équipement de la maison que la hausse est la plus marquée.

INDICATEURS D'ANALYSE DU COMMERCE

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



TAUX DE RENOUVELLEMENT A VENIR

CC Autour de Chenonceaux-Bléré VC.	34%
<i>dont le pôle de Bléré</i>	33%
CC du Castelrenaudais	28%
<i>dont le pôle de Château-Renault</i>	27%
CC du Val d'Amboise	35%
<i>dont le pôle d'Amboise</i>	36%
Total	34%

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024
Sur 480 commerces renseignés

Le territoire du SCOT ABC compte parmi ses commerces, 34% soit plus d'1/3, dont le gérant est âgé de plus de 55 ans. C'est sur le Val d'Amboise et le pôle d'Amboise que le taux est le plus élevé. Un facteur fragilisant pour l'équilibre commercial. Le Castelrenaudais et son pôle, présentent des taux beaucoup plus bas (27%)

TAUX DE RENOUVELLEMENT COMMERCIAL

CC Autour de Chenonceaux-Bléré VC.	31%
<i>dont le pôle de Bléré</i>	27%
CC du Castelrenaudais	38%
<i>dont le pôle de Château-Renault</i>	41%
CC du Val d'Amboise	30%
<i>dont le pôle d'Amboise</i>	29%
Total	31%

Source : observatoire de l'offre commerciale – Fichier CCI Touraine-Avril 2024
Sur 411 commerces renseignés

31% des commerces du territoire a moins de 5 ans. C'est sur le pôle de Château-Renault que le renouvellement est le plus important : 41% des commerces sur le pôle de Château-Renault ont moins de 5 ans.

LES SITES DE VISITE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

Le territoire du SCOT bénéficie d'une empreinte touristique forte.

25 sites de visites sont recensés : 9 Châteaux de la Loire et monuments, 12 jardins et musées, 4 parcs et sites de loisirs

5 autres animations sont à souligner :

La Loire à Vélo

Le Cher à Vélo

Le petit train touristique d'Amboise

Spectacle nocturne du Château Royal d'Amboise

L'expérience œnotouristique du Val d'Amboise

50% des entrées sont enregistrées sur le territoire du SCOT.

Sur les 77 sites de visites d'Indre-et-Loire qui ont communiqué leur chiffre de fréquentation pour l'année 2023, 12 sont situés sur le territoire du SCOT et ont enregistré **plus de 2 millions d'entrées soit 49% du total enregistré** (uniquement les 77 sites répondants).

Source : ADT 2023

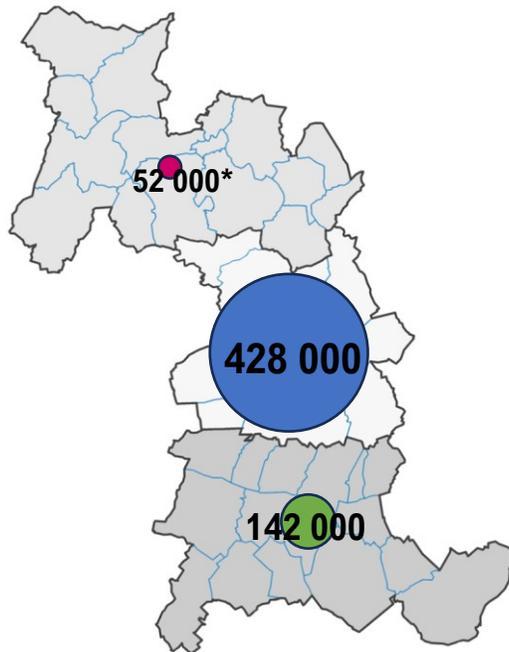


- Châteaux de la Loire et monuments
- Jardins et musées
- Parcs et sites de loisirs

- 1 DG Envoyé en préfecture le 05/07/2024
- 2 Mu Reçu en préfecture le 05/07/2024
- 3 At Atelier de ferrurerie Mercier
- 4 Mu Musée of Africa
- 5 Mo Moulin de la Vastrie
- 6 Ré Réserve de Beaumarchais
- 7 Le Grand Coteau - Demeure Francis Poulenc
- 8 Grand Aquarium de Touraine
- 9 Conservatoire de la Confiserie
- 10 Musée-Hôtel Morin (Hôtel de ville)
- 11 Château Royal d'Amboise
- 12 Caves Ambacia
- 13 Piscine découverte (île D'or en juillet et août)
- 14 La Pagode de Chanteloup
- 15 Domaine Royal de Château Gaillard
- 16 Château du Clos Lucé - Parc Leonardo da Vinci
- 17 Parc des Mini-Châteaux
- 18 Verrerie d'art d'Amboise-Chargé
- 19 Château de Nitrax
- 20 Parc Edouard André
- 21 Moulin des Aigremonts
- 22 Château de Civray de Touraine
- 23 Parc du Château de Civray
- 24 Château de Chenonceau
- 25 Château de Montpoupon

Source : SCOT ABC et CRT 2023

NOMBRE DE NUITÉES PAR EPCI



Source : ADT – Chiffres 2022

622 000 nuitées sur le territoire

*CC Castelrenaudais ne collecte pas de taxe de séjour sur son territoire. La valeur correspond à une estimation vis-à-vis de son parc d'hébergement touristique. Ces données incluent le parc des airbnb.

LES HEBERGEMENTS MARCHANDS

	Nombre d'hébergements	Capacités d'accueil (nombre de lits)	Taux de fonction touristique	Taux de résidences secondaires
CC du Castelrenaudais	85	1323	8,0	3,8
Ville de Château-Renault	13	341	7,0	1,7
CC Val d'Amboise	394	6564	23,6	8,3
Ville d'Amboise	214	4522	36,0	10,6
CC Autour de Chenonceaux –Bléré VC.	294	3504	16,3	5,9
Ville de Bléré	42	850	16,1	4,4
SCOT ABC	773	11 391	17,2	6,4
INDRE-ET-LOIRE	3403	56 594	9,2	4,7
Part du SCOT ABC	23%	20%		

Source : ADT – Tourinsoft 2023 –INSEE population 2021- janv.2024

La présence sur le territoire de 2 châteaux de la Loire incontournables, explique les nombres importants de nuitées et des niveaux très élevés des taux de fonction touristiques et indicateurs de convivialité.

Près d'1/4 des hébergements marchands du Département sont situés sur le territoire du SCOT.

INDICATEUR DE CONVIVIALITE

	Nbre de bars, restos (hors hôtels)	Nbre de ménages	Indicateur de convivialité
CHENONCEAUX	4	157	25,5
AMBOISE	63	5822	10,8
BLERE	16	2420	6,6
CHATEAU-RENAULT	10	2494	4
ATHEE-SUR-CHER	3	1057	2,8
POCE-SUR-CISSE	2	755	2,6
NAZELLES-NEGRON	4	1699	2,4
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	3	1241	2,4
LA CROIX-EN-TOURAINNE	2	1039	1,9
SCOT ABC			6,4
INDRE-ET-LOIRE			4,7

Source : observatoire de l'offre commerciale – CCI Touraine-Avril 2024

Capacités d'accueil : Nombre de lits /places (campings) en hébergements marchands : hôtels, campings, gîtes/meublés, chambres d'hôtes et hébergements collectifs.

Taux de fonction touristique : Capacités d'accueil pour 100 habitants.

Indicateur de convivialité : nombre de bars, restaurants (hors hôtels) par commune (de 10 commerces et+) /1000 ménages

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

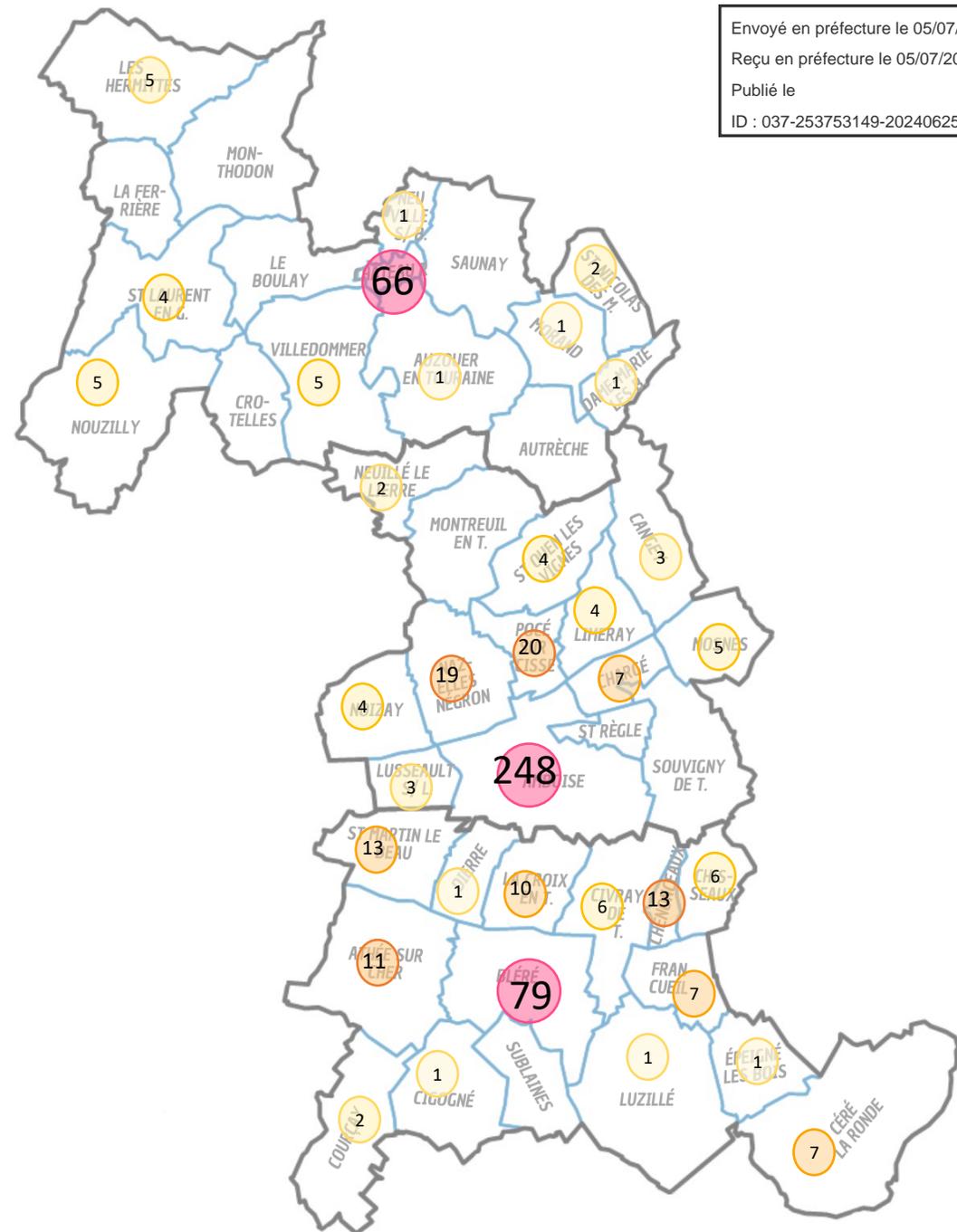
ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



ANNEXES

NOMBRE DE COMMERCES PAR COMMUNES SUR LE SCOT ABC

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



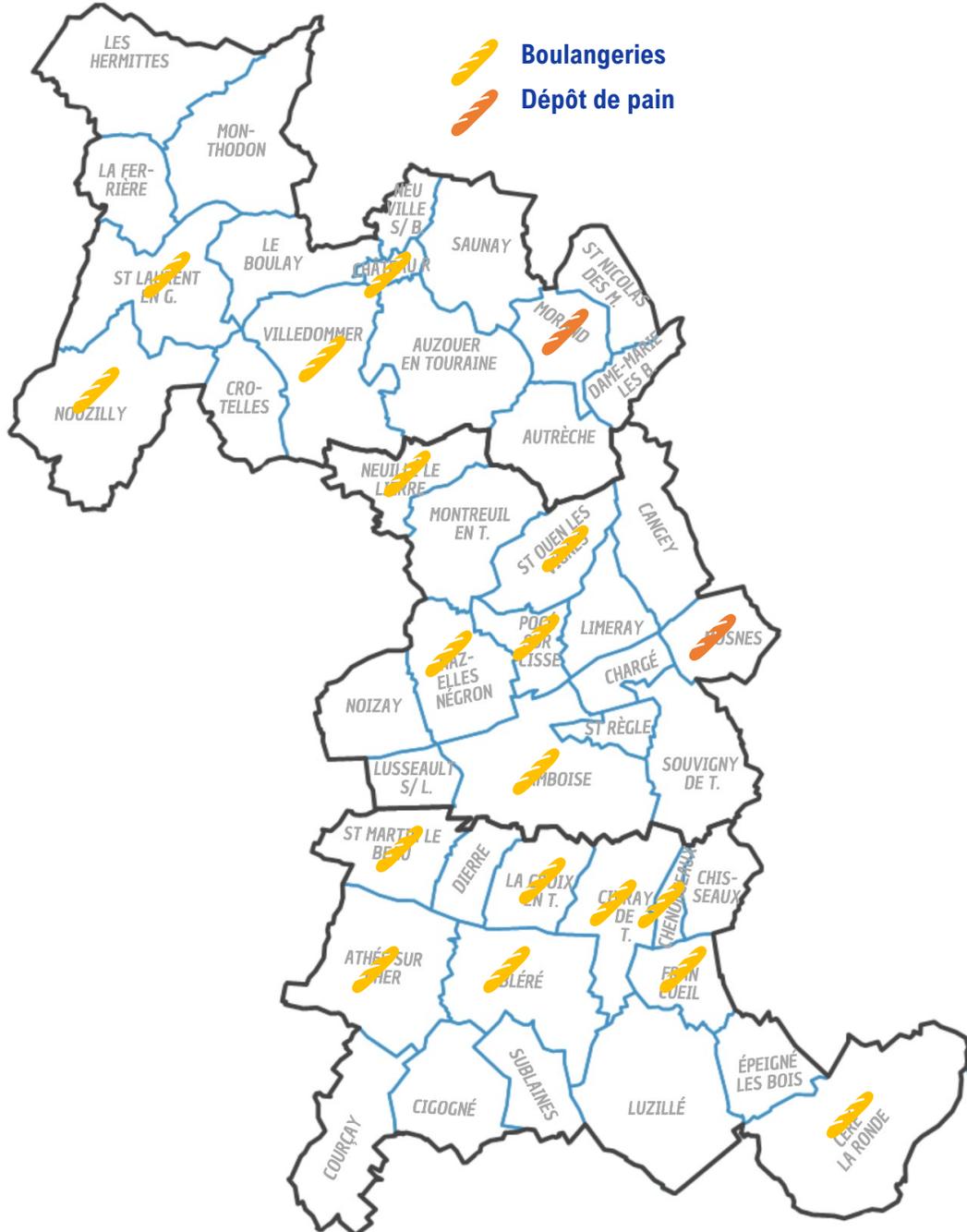
COMPTAGE DES COMMERCE, TAUX D'EQUIPEMENT ET DES SERVICES VENANT COMPLETER LOFFRE COMMERCIALE

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le  Points relais
 Auto na
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE

Ville	EPCI	Nombre d'habitants	Nombre de commerces	Taux d'équipement	Marché	Cces itinerants	ventes directes	Tourisme	Points relais	Auto na
ATHÉE-SUR-CHER	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	2 804	11	3,9	1	2	1	0		
BLÉRE	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	5 280	79	15,0	2	4	4	0	8	3
CÉRÉ-LA-RONDE	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	420	7	16,7	0	1	2	0	1	0
CHENONCEAUX	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	340	13	38,2	0	0	0	0	1	0
CHISSEAUX	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	575	6	10,4	0	0	0	0	1	0
CIGOGNÉ	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	465	1	2,2	0	0	0	0	0	0
CIVRAY-EN-TOURAIN	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	1 776	6	3,4	0	0	2	0	1	0
COURCAY	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	792	2	2,5	1	0	0	0	0	0
DIERRE	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	628	1	1,6	0	0	2	0	0	1
ÉPEIGNÉ-LES-BOIS	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	400	1	2,5	0	1	2	0	0	0
FRANCUEIL	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	1 386	7	5,1	0	1	0	1	1	0
LA CROIX-EN-TOURAIN	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	2 439	10	4,1	1	1	3	0	2	0
LUZILLÉ	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	961	1	1,0	0	0	3	0	1	0
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	3 181	13	4,1	1	0	1	0	1	0
SUBLAINES	C. C. AUTOUR DE CHENONCEAUX-BLERE VAL DE CHER	177	0	0,0	1	0	0	0	0	0
AUTRÈCHE	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	424	0	0,0	0	1	0	1	1	2
AUZOUER-EN-TOURAIN	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	2 190	1	0,5	1	1	2	0	1	1
CHÂTEAU-RENAULT	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	4 727	66	14,0	2	4	4	0	5	1
CROTELLES	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	653	0	0,0	0	0	0	0	0	1
DAME-MARIE-LES-BOIS	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	342	1	2,9	0	1	0	0	0	0
LA FERRIÈRE	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	318	0	0,0	0	0	0	0	0	1
LE BOULAY	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	795	0	0,0	0	4	0	1	0	1
LES HERMITES	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	563	5	8,9	1	1	7	0	0	0
MONTHODON	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	642	0	0,0	0	2	1	2	0	1
MORAND	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	346	1	2,9	0	1	0	1	0	0
NEUVILLE-SUR-BRENNE	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	908	1	1,1	0	1	0	0	0	1
NOUZILLY	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	1 237	5	4,0	1	1	2	1	1	0
SAUNAY	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	665	0	0,0	0	1	3	1	0	1
SAINT-LAURENT-EN-GATINES	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	896	4	4,5	1 mensuel	0	1	2	1	0
SAINT-NICOLAS-DES-MOTETS	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	239	2	8,4	0	1	0	1	0	0
VILLEDOMER	C. C. DU CASTELRENAUDAIS	1 310	5	3,8	0	1	0	0	3	0
AMBOISE	C. C. DU VAL D'AMBOISE	12 938	248	19,2	2	3	0	0	4	2
CANGEY	C. C. DU VAL D'AMBOISE	1 030	3	2,9	0	2	3	0	1	0
CHARGÉ	C. C. DU VAL D'AMBOISE	1 336	7	5,2	0	1	0	0	1	0
LIMERAY	C. C. DU VAL D'AMBOISE	1 248	4	3,2	1	2	3	1	1	0
LUSSAULT-SUR-LOIRE	C. C. DU VAL D'AMBOISE	865	3	3,5	0	0	3	0	1	0
MONTREUIL-EN-TOURAIN	C. C. DU VAL D'AMBOISE	759	0	0,0	0	1	1	1	0	1
MOSNES	C. C. DU VAL D'AMBOISE	812	5	6,2	0	0	2	0	0	0
NAZELLES-NÉGRON	C. C. DU VAL D'AMBOISE	3 512	19	5,4	1	0	0	0	0	0
NEUILLÉ-LE-LIERRE	C. C. DU VAL D'AMBOISE	773	2	2,6	0	0	1	1	1	0
NOIZAY	C. C. DU VAL D'AMBOISE	1 125	4	3,6	0	2	0	0	1	0
POCÉ-SUR-CISSE	C. C. DU VAL D'AMBOISE	1 698	20	11,8	2	0	1	0	2	0
SOUVIGNY-DE-TOURAIN	C. C. DU VAL D'AMBOISE	390	0	0,0	0	0	0	0	0	0
SAINT-OUEN-LES-VIGNES	C. C. DU VAL D'AMBOISE	971	4	4,1	0	1	2	2	1	0
SAINT-RÈGLE	C. C. DU VAL D'AMBOISE	614	0	0,0	0	0	0	0	0	0

Services : Données issues d'une vaste enquête faite par le SCOT auprès de l'ensemble des mairies du territoire. La Cci a complété les données des communes qui n'avaient pas répondu : Noizay et Cigogné ont répondu par téléphone. Les données sur les marchés et les point relais et certaines ventes directes ont été complétées sur Nazelles- Négron, Civray-de-Touraine et Saint-Martin-le-Beau (source internet). En gris non renseigné.. Taux d'équipement : nombre de commerces pour 1000 habitants.

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES EQUIPÉES



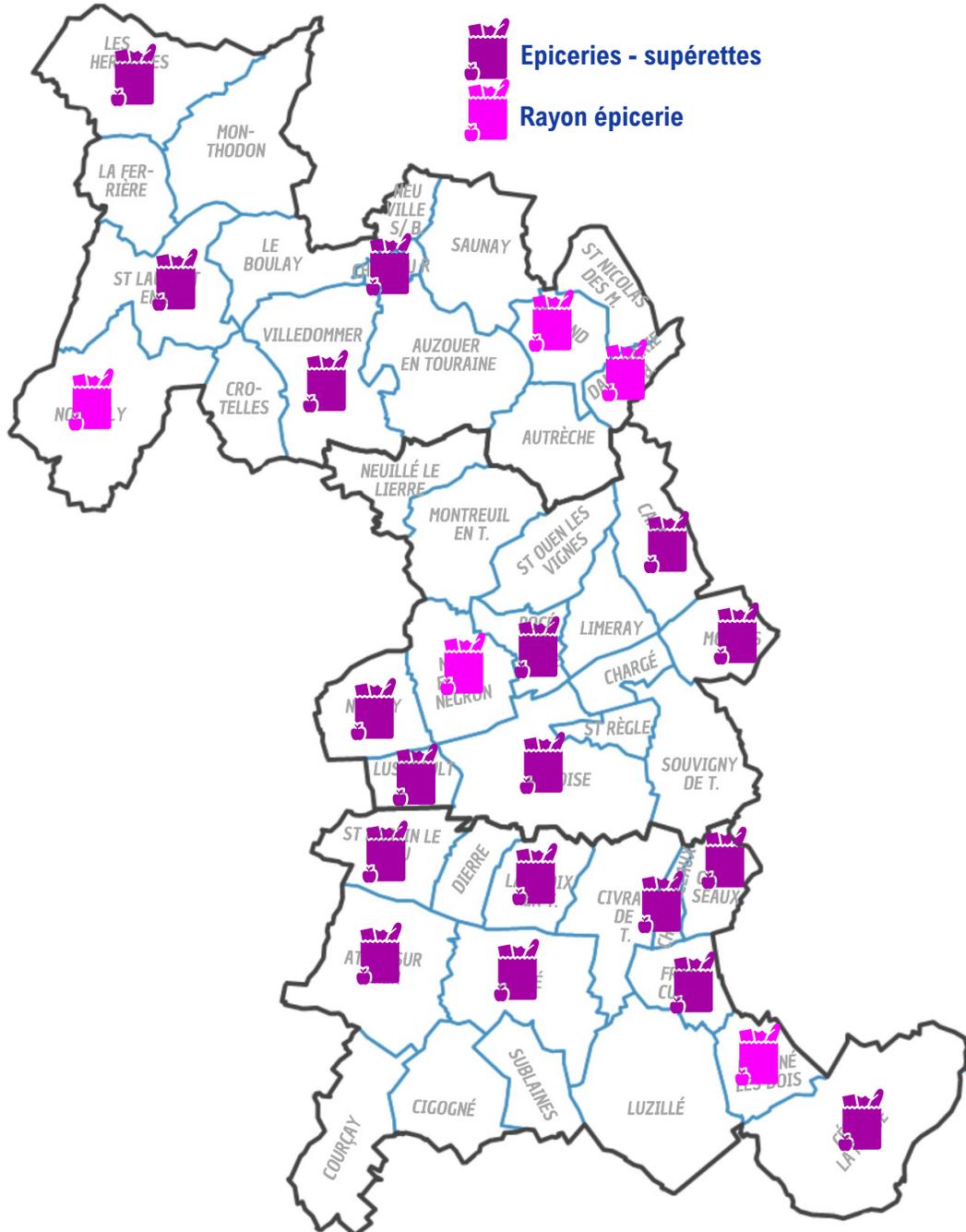
ACCESSIBILITÉ PAR COMMUNES

BOULANGERIES	Nombre de commerces		
37 CC de Bléré Val de Cher			
ATHEE-SUR-CHER	1		
CERE LA RONDE	1		
CHENONCEAUX	1	Oui	
CHISSEAUX		Non	Oui
CIGOGNE		Non	Oui
CIVRAY DE TOURAINE	1	Oui	
COURÇAY		Non	Oui
DIERRE		Non	Oui
EPEIGNE-LES-BOIS		Non	Oui
FRANCUEIL	1	Oui	
LA CROIX-EN-TOURAINE	1	Oui	
LUZILLE		Non	Oui
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	1	Oui	
SUBLAINES		Non	Oui
37 CC du Castelrenaudais			
AUTRÈCHE		Non	Oui
AUZOUER-EN-TOURAINE		Non	Oui
CROTELLES		Non	Oui
DAME-MARIE-LES-BOIS		Non	Oui
LA FERRIÈRE		Non	Oui
LE BOULAY		Non	Oui
LES HERMITES		Non	Oui (Authon 41)
MONTHODON		Non	Oui
MORAND	1	Oui	
NEUVILLE-SUR-BRENNE		Non	Oui
NOUZILLY	2	Oui	
SAUNAY		Non	Oui
ST LAURENT EN GATINES	2	Oui	
ST NICOLAS DES MOTETS		Non	Oui
VILLEDOMER	1	Oui	
37 CC du Val d'Amboise			
CANGEY		Non	Oui
CHARGE		Non	Oui
LIMERAY		Non	Oui
LUSSAULT-SUR-LOIRE		Non	Oui
MONTREUIL-EN-TOURAINE		Non	Oui
MOSNES	1	Oui	
NAZELLES-NEGRON	2	Oui	
NEUILLE-LE-LIERRE	1	Oui	
NOUZILLY		Non	Oui
POCE-SUR-CISSE	1	Oui	
SOUVIGNY-DE-TOURAINE		Non	Oui
ST OUEN LES VIGNES	2	Oui	
ST-RÈGLE		Non	

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le 05/07/2024
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



CARTOGRAPHIE DES COMMUNES ÉQUIPÉES

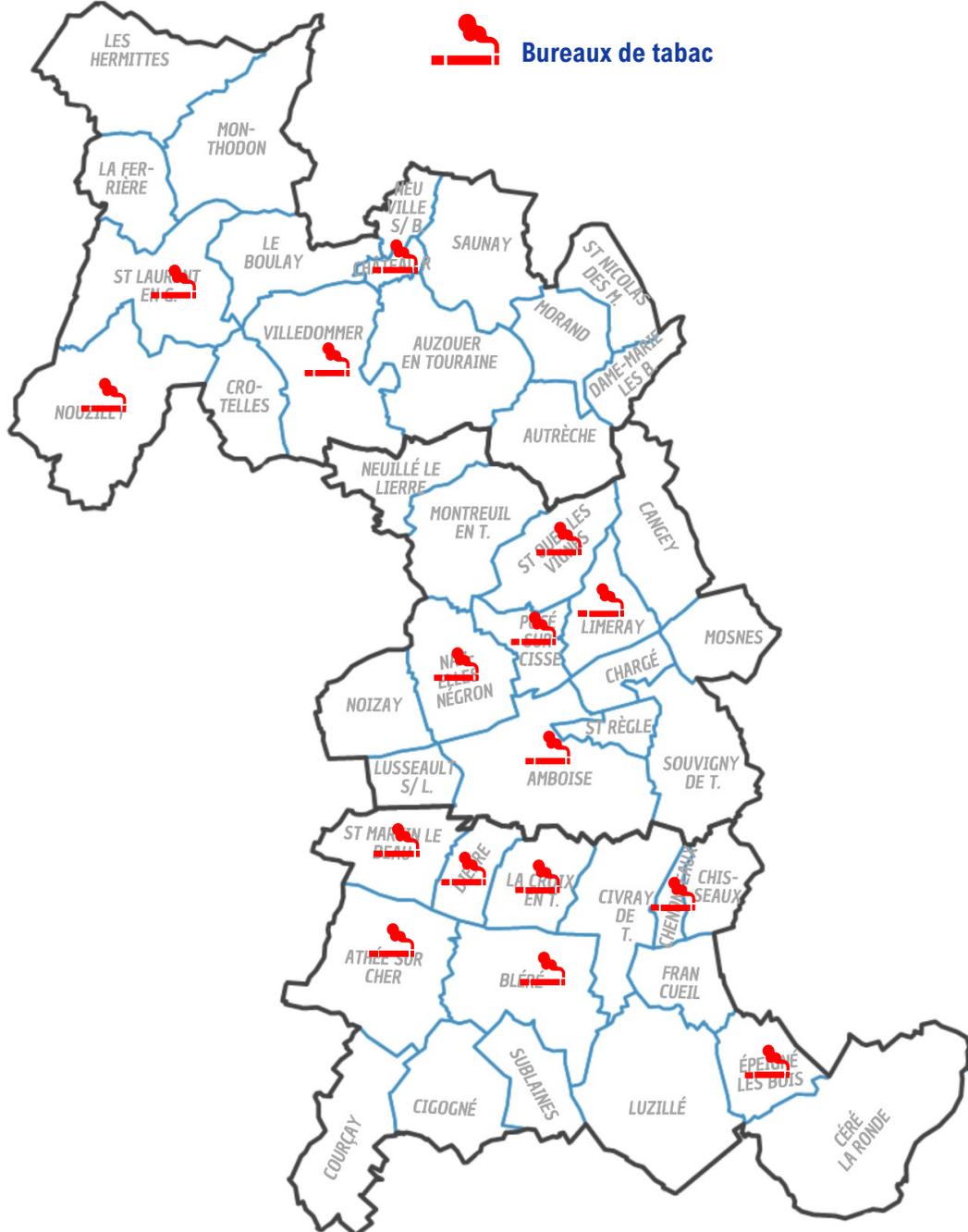


ACCESSIBILITÉ PAR COMMUNES

ÉPICERIES	Nombre de commerces	Présence sur la commune	Accès
37 CC de Bléré Val de Cher			
ATHEE-SUR-CHER	1	Oui	
CERE LA RONDE	1	Oui	
CHENONCEAUX	1	Oui	
CHISSEAUX	1	Oui	
CIGOGNE		Non	Oui
CIVRAY DE TOURAINE		Non	Oui
COURÇAY		Non	Oui
DIERRE		Non	Oui
EPEIGNE-LES-BOIS	1	Oui	
FRANCUEIL	1	Oui	
LA CROIX-EN-TOURAINE	1	Oui	
LUZILLE		Non	Oui
SAINTE-MARTIN-LE-BEAU	1	Oui	
SUBLAINES		Non	Oui
37 CC du Castelrenaudais			
AUTRÈCHE		Non	Oui
AUZOUER-EN-TOURAINE		Non	Oui
CROTELLES		Non	Oui
DAME-MARIE-LES-BOIS	1	Oui	
LA FERRIÈRE		Non	Oui
LE BOULAY		Non	Oui
LES HERMITES	1	Oui	
MONTHODON		Non	Oui
MORAND	1	Oui	
NEUVILLE-SUR-BRENNE		Non	Oui
NOUZILLY	1	Oui	
SAUNAY		Non	Oui
ST LAURENT EN GATINES	1	Oui	
ST NICOLAS DES MOTETS		Non	Oui
VILLEDOMER	1	Oui	
37 CC du Val d'Amboise			
CANGEY	1	Oui	
CHARGE		Non	Oui
LIMERAY		Non	Oui
LUSSAULT-SUR-LOIRE	1	Oui	
MONTREUIL-EN-TOURAINE		Non	Oui
MOSNES	1	Oui	
NAZELLES-NEGRON	1	Oui	
NEUILLE-LE-LIERRE		Non	Oui
NOIZAY	1	Oui	
POCE-SUR-CISSE		Oui	
SOUVIGNY-DE-TOURAINE		Non	Oui
ST OUEN LES VIGNES		Non	Oui
ST-RÈGLE		Non	Oui

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le 05/07/2024
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE

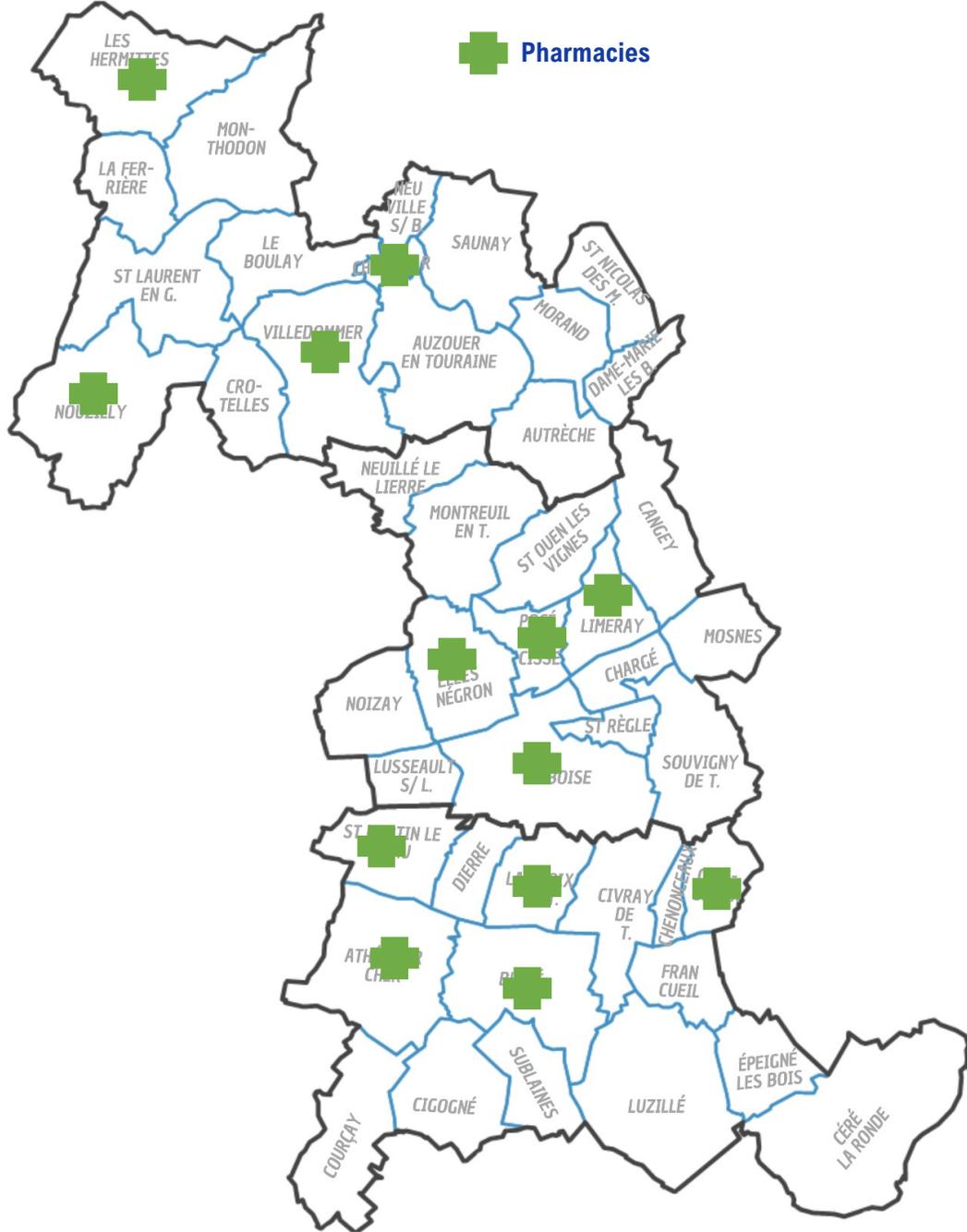
CARTOGRAPHIE DES COMMUNES EQUIPÉES



ACCESSIBILITÉ PAR COMMUNES

TABAC	Nombre de commerces	Présence sur la commune	
37 CC de Bléré Val de Cher			
ATHEE-SUR-CHER	1	Envoyé en préfecture le 05/07/2024	Reçu en préfecture le 05/07/2024
CERE LA RONDE		Publié le	
CHENONCEAUX	1	Oui	
CHISSEAUX		Non	Oui
CIGOGNE		Non	Oui
CIVRAY DE TOURAINE		Non	Oui
COURCAY		Non	Oui
DIERRE	1	Oui	
EPEIGNE-LES-BOIS	1	Oui	
FRANCUEIL		Non	Oui
LA CROIX-EN-TOURAINE	1	Oui	
LUZILLE		Non	Oui
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	1	Oui	
SUBLAINES		Non	Oui
37 CC du Castelrenaudais			
AUTRÈCHE		Non	Oui
AUZOUER-EN-TOURAINE		Non	Oui
CROTELLES		Non	Oui
DAME-MARIE-LES-BOIS		Non	Non
LA FERRIÈRE		Non	Oui
LE BOULAY		Non	Oui
LES HERMITES		Non	Non
MONTHODON		Non	Oui
MORAND		Non	Non
NEUVILLE-SUR-BRENNE		Non	Oui
NOUZILLY	1	Oui	
SAUNAY		Non	Oui
ST LAURENT EN GATINES	1	Oui	
ST NICOLAS DES MOTETS		Non	Non
VILLEDOMER	1	Oui	
37 CC du Val d'Amboise			
CANGEY		Non	Oui
CHARGE		Non	Oui
LIMERAY	1	Oui	
LUSSAULT-SUR-LOIRE		Non	Oui
MONTREUIL-EN-TOURAINE		Non	Oui
MOSNES		Non	Oui
NAZELLES-NEGRON	2	Oui	
NEUILLE-LE-LIERRE		Non	Oui
NOIZAY		Non	Oui
POCE-SUR-CISSE	1	Oui	
SOUVIGNY-DE-TOURAINE		Non	Oui
ST OEN LES VIGNES	1	Oui	24
ST-RÈGLE		Non	Oui

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES EQUIPÉES

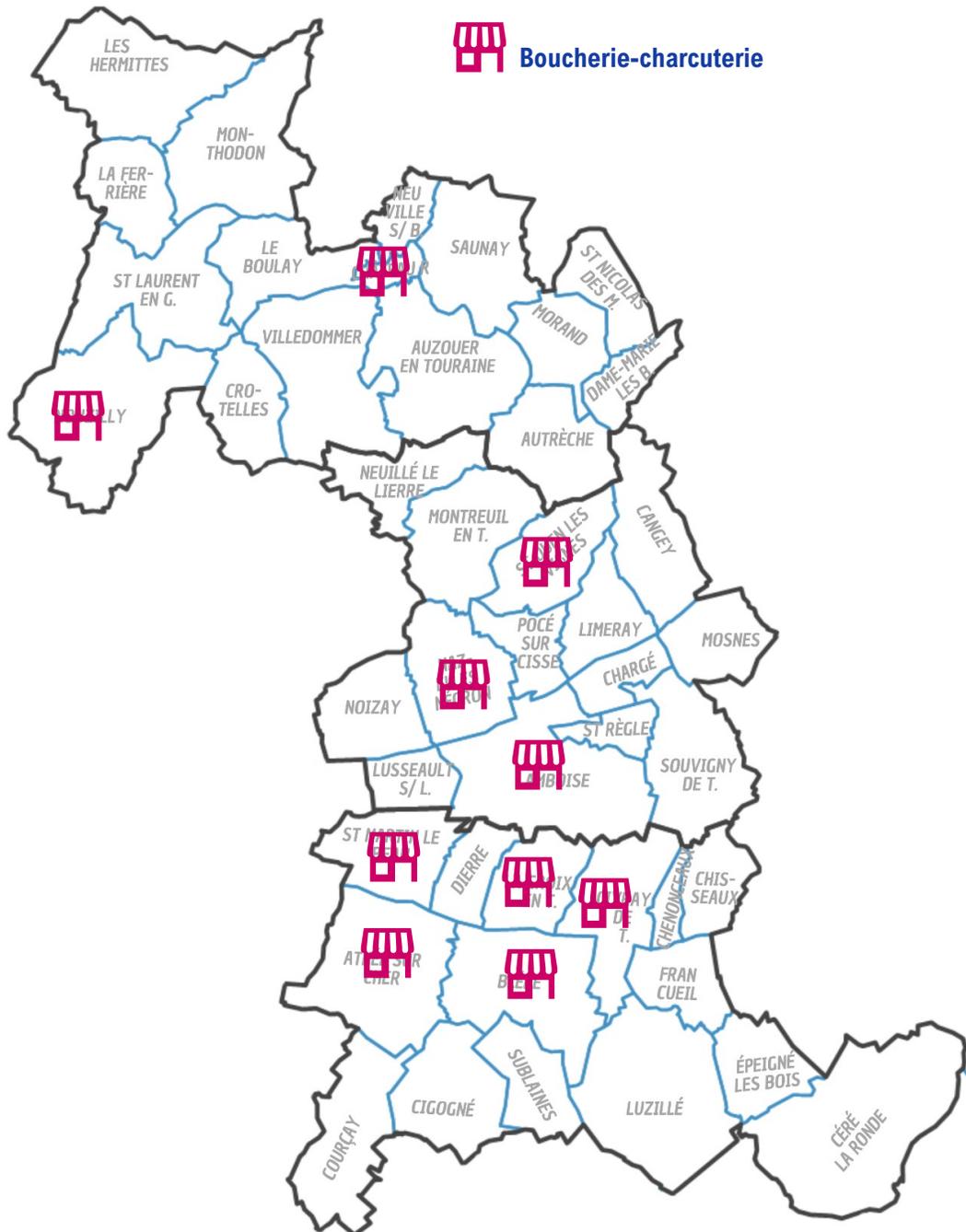


ACCESSIBILITÉ PAR COMMUNES

PHARMACIES	Nombre de commerces	Présence sur la commune	Accès rayon de 5 km
37 CC de Bléré Val de Cher			
ATHEE-SUR-CHER	1	Oui	Oui
CERE LA RONDE		Non	Oui
CHENONCEAUX		Non	Oui
CHISSEAUX	1	Oui	Oui
CIGOGNE		Non	Oui
CIVRAY DE TOURAINE		Non	Oui
COURCAY		Non	Oui
DIERRE		Non	Oui
EPEIGNE-LES-BOIS		Non	Oui (St Georges 41)
FRANCUEIL		Non	Oui (St Georges 41)
LA CROIX-EN-TOURAINE	1	Oui	Oui
LUZILLE		Non	Oui
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	1	Oui	Oui
SUBLAINES		Non	Oui
37 CC du Castelrenaudais			
AUTRÈCHE		Non	Non
AUZOUER-EN-TOURAINE		Non	Oui
CROTELLES		Non	Oui
DAME-MARIE-LES-BOIS		Non	Non
LA FERRIÈRE		Non	Oui
LE BOULAY		Non	Oui
LES HERMITES	1	Oui	Oui
MONTHODON		Non	Oui
MORAND		Non	Non
NEUVILLE-SUR-BRENNE		Non	Oui
NOUZILLY	1	Oui	Oui
SAUNAY		Non	Oui
ST LAURENT EN GATINES		Non	Oui
ST NICOLAS DES MOTETS		Non	Non
VILLEDOMER	1	Oui	Oui
37 CC du Val d'Amboise			
CANGEY		Non	Oui
CHARGE		Non	Oui
LIMERAY	1	Oui	Oui
LUSSAULT-SUR-LOIRE		Non	Oui
MONTREUIL-EN-TOURAINE		Non	Oui
MOSNES		Non	Non
NAZELLES-NEGRON	2	Oui	Oui
NEUILLE-LE-LIERRE		Non	Oui
NOIZAY		Non	Oui
POCE-SUR-CISSE	1	Oui	Oui
SOUVIGNY-DE-TOURAINE		Non	Oui
ST OUEN LES VIGNES		Non	Oui
ST-RÈGLE		Non	Oui

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le 05/07/2024
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES EQUIPÉES

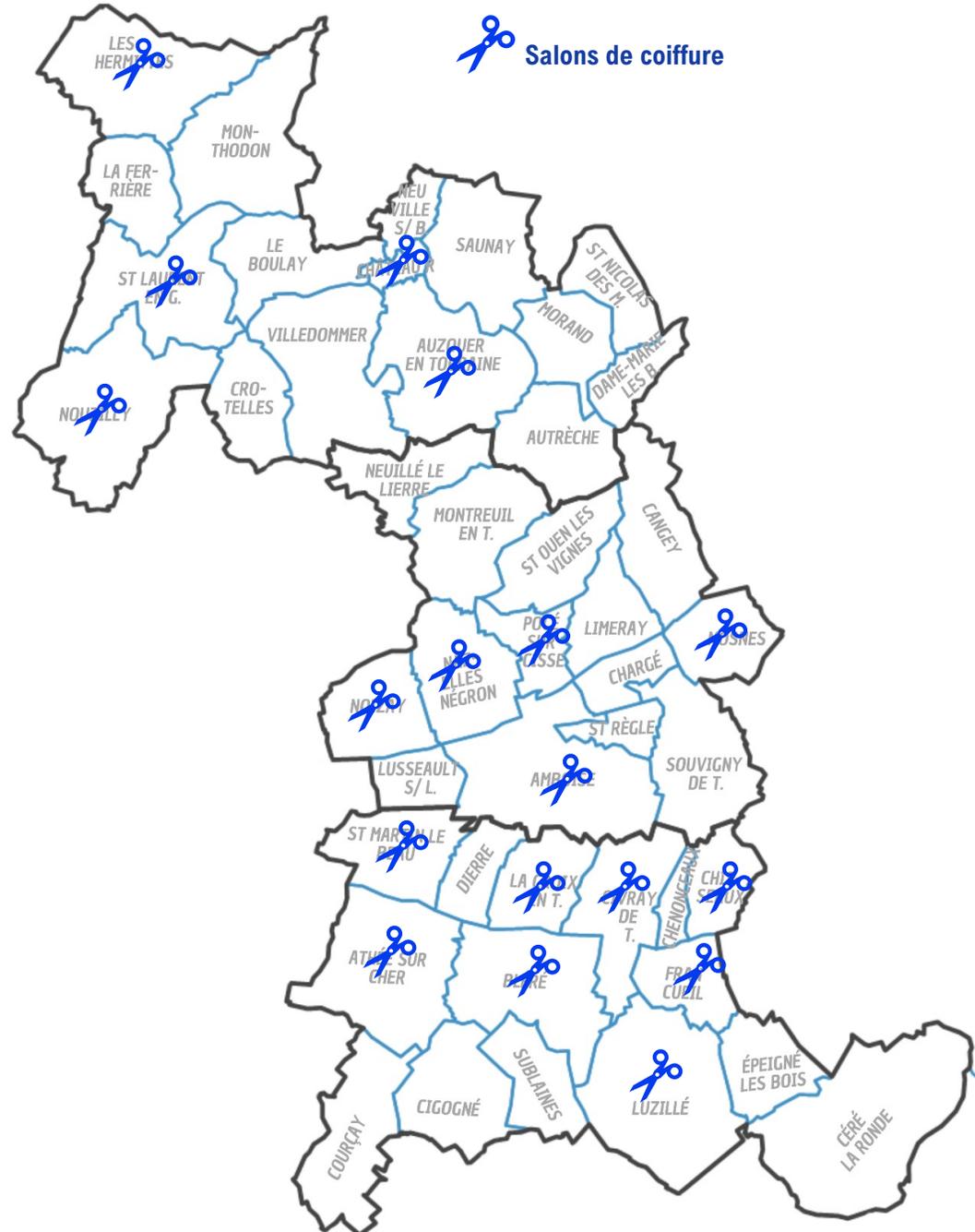


ACCESSIBILITÉ PAR COMMUNES

BOUCHERIES	Nombre de commerces	Présence sur la commune	Accès rayon de 5 km
37 CC de Bléré Val de Cher			
ATHEE-SUR-CHER	1	Oui	Oui
CERE LA RONDE			
CHENONCEAUX		Non	Oui
CHISSEAUX		Non	Non
CIGOGNE		Non	Oui
CIVRAY DE TOURAINE	1	Oui	
COURCAY		Non	Oui
DIERRE		Non	Oui
EPEIGNE-LES-BOIS		Non	Oui (St Georges/cher)
FRANCUEIL		Non	Oui
LA CROIX-EN-TOURAINE	1	Oui	
LUZILLE		Non	Oui
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	1	Oui	Oui
SUBLAINES		Non	Oui
37 CC du Castelrenaudais			
AUTRÈCHE		Non	Oui
AUZOUER-EN-TOURAINE		Non	Oui
CROTELLES		Non	Oui
DAME-MARIE-LES-BOIS		Non	Non
LA FERRIÈRE		Non	Non
LE BOULAY		Non	Oui
LES HERMITES		Non	Non
MONTHODON		Non	Non
MORAND		Non	Oui (st cyr du gault 41)
NEUVILLE-SUR-BRENNE		Non	Oui
NOUZILLY	1	Oui	
SAUNAY		Non	Oui
ST LAURENT EN GATINES		Non	Oui
ST NICOLAS DES MOTETS		Non	Oui (st cyr du gault 41)
VILLEDOMER		Non	Oui
37 CC du Val d'Amboise			
CANGEY		Non	Oui
CHARGE		Non	Oui
LIMERAY		Non	Oui
LUSSAULT-SUR-LOIRE		Non	Oui
MONTREUIL-EN-TOURAINE		Non	Oui
MOSNES		Non	Oui (Valliere les G41)
NAZELLES-NEGRON	1	Oui	
NEUILLE-LE-LIERRE		Non	Oui (Reugny)
NOIZAY		Non	Oui
POCE-SUR-CISSE		Non	Oui
SOUVIGNY-DE-TOURAINE		Non	Oui
ST OUEN LES VIGNES	1	Oui	26
ST-RÈGLE		Non	Oui

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le 05/07/2024
 ID : 037-253753149-20240625-D2024-11-DE

CARTOGRAPHIE DES COMMUNES EQUIPÉES



ACCESSIBILITÉ PAR COMMUNES

Commune	Nombre de commerces	Présence sur la commune	Accès rayon de 5 km
37 CC de Bléré Val de Cher			
ATHEE-SUR-CHER	2	Oui	Oui
CERE LA RONDE		Non	Oui
CHENONCEAUX		Non	Oui
CHISSEAUX	1	Oui	Oui
CIGOGNE		Non	Oui
CIVRAY DE TOURAINE	1	Oui	Oui
COURÇAY		Non	Oui
DIERRE		Non	Oui
EPEIGNE-LES-BOIS		Non	Oui
FRANCUEIL	1	Oui	Oui
LA CROIX-EN-TOURAINE	2	Oui	Oui
LUZILLE	1	Oui	Oui
SAINTE-MARTIN-LE-BEAU	3	Oui	Oui
SUBLAINES		Non	Oui
37 CC du Castelrenaudais			
AUTRÈCHE		Non	Oui
AUZOUER-EN-TOURAINE	1	Oui	Oui
CROTELLES		Non	Oui
DAME-MARIE-LES-BOIS		Non	Non
LA FERRIÈRE		Non	Oui
LE BOULAY		Non	Oui
LES HERMITES		Oui	Oui
MONTHODON		Non	Oui
MORAND		Non	Oui
NEUVILLE-SUR-BRENNE		Non	Oui
NOUZILLY	1	Oui	Oui
SAUNAY		Non	Oui
ST LAURENT EN GATINES	1	Oui	Oui
ST NICOLAS DES MOTETS		Non	Non
VILLEDOMER		Non	Oui
37 CC du Val d'Amboise			
CANGEY		Non	Oui
CHARGE		Non	Oui
LIMERAY		Non	Oui
LUSSAULT-SUR-LOIRE		Non	Oui
MONTREUIL-EN-TOURAINE		Non	Oui
MOSNES	1	Oui	Oui
NAZELLES-NEGRON	2	Oui	Oui
NEUILLE-LE-LIERRE		Non	Oui
NOIZAY	1	Oui	Oui
POCE-SUR-CISSE	1	Oui	Oui
SOUVIGNY-DE-TOURAINE		Non	Oui
ST OUEN LES VIGNES		Non	Oui
ST-RÈGLE		Non	Oui

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le Oui Non
 ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE



LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES PAR TYPE (2023)

Source : ADT – Tourinsoft 2023

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 037-253753149-20240625-D2024_11-DE

CC du Val d'Amboise

	Etablissements	lits
HOTEL	27	1360
CAMPING	5	1614
GITE/MEUBLES	265	1216
CHAMBRES D'HOTES	89	648
HEBERGEMENT COLLECTIF	8	1726
TOTAL HEBERGEMENT MARCHAND	394	6564

Commune d'Amboise

	Etablissements	lits
HOTEL	18	1056
CAMPING	1	861
GITE/MEUBLES	146	623
CHAMBRES D'HOTES	44	309
HEBERGEMENT COLLECTIF	5	1673
TOTAL HEBERGEMENT MARCHAND	214	4522

CC Autour de Chenonceaux- Bléré Val de Cher

	Etablissements	lits
HOTEL	12	450
CAMPING	4	1206
GITE/MEUBLES	204	1067
CHAMBRES D'HOTES	68	478
HEBERGEMENT COLLECTIF	6	303
TOTAL HEBERGEMENT MARCHAND	294	3504

Commune de Bléré

	Etablissements	lits
HOTEL	1	16
CAMPING	1	597
GITE/MEUBLES	32	174
CHAMBRES D'HOTES	8	63
HEBERGEMENT COLLECTIF	0	0
TOTAL HEBERGEMENT MARCHAND	42	850

CC du Castelrenaudais

	Etablissements	lits
HOTEL	1	12
CAMPING	2	657
GITE/MEUBLES	61	437
CHAMBRES D'HOTES	16	143
HEBERGEMENT COLLECTIF	5	74
TOTAL HEBERGEMENT MARCHAND	85	1323

Commune de Château-Renault

	Etablissements	lits
HOTEL	1	12
CAMPING	1	240
GITE/MEUBLES	5	47
CHAMBRES D'HOTES	4	17
HEBERGEMENT COLLECTIF	2	25
TOTAL HEBERGEMENT MARCHAND	13	341